

CAHIER D'ORIENTATIONS POUR LA VALORISATION ET LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE DU SITE CLASSÉ



Site Classé
Patrimoine national



Document validé en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du 18 juin 2015

Jean-Luc MOUDENC

Président de Toulouse Métropole,
Maire de Toulouse

toulouse
métropole

Pascal MAILHOS

Préfet de Région
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON
MIDI-PYRÉNÉES

CAHIER D'ORIENTATION POUR LA VALORISATION ET LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE DU SITE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I- LE CONTEXTE	7
1- Une superposition de protections et de réglementations	7
a) La protection au titre des sites	7
b) Des inventaires et protections écologiques	10
c) Le Plan de Prévention du Risque d'inondation	11
2- Une stratégie territoriale par emboîtement d'échelles	13
a) Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Midi-Pyrénées (SRCE)	13
b) Le SCOT de la Grande agglomération toulousaine	13
c) Le PLU de la ville de Toulouse	14
3- Le projet Grand Parc Garonne : faire du fleuve une composante forte du paysage urbain	18
II- LES VALEURS DU SITE	23
1- Valeur historique	23
a) Un patrimoine culturel emblématique du paysage toulousain	23
b) Le paysage des deux rives	25
c) Le lien ville-fleuve	25
2- Valeur mémorielle	28
a) Usages historiques : la Garonne lieu de travail puis de loisirs	28
b) Les inondations	29
3- Valeur contemporaine	30
a) De nouveaux usages : la fréquentation des berges de la Garonne aujourd'hui	30
b) Une biodiversité remarquable engendrée par la Garonne, corridor écologique	32
III- LES INTENTIONS STRATEGIQUES ET ORIENTATIONS DE TRAITEMENT SPATIAL	36
1- Composer avec la mémoire des lieux et des usages	36
2- Préserver la fonction de corridor écologique et conforter un espace de nature en milieu urbain	39
3- Reconnaître le paysage fluvial des deux rives, préserver les perspectives	42
4- Retrouver le lien ville-fleuve	44
5- Se réapproprier le fleuve et ses berges par des usages diversifiés, adaptés et coordonnés	46
6- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics	50
IV- PRECONISATIONS TECHNIQUES	58
Fiche thématique 1 – MATERIAUX et REVETEMENTS de SOLS	58
Fiche thématique 2 - MOBILIER URBAIN, JEUX d'ENFANTS	59
Fiche thématique 3 – ECLAIRAGE	61
Fiche thématique 4 - EQUIPEMENTS FLOTTANTS et D'AMARRAGE	62
Fiche thématique 5 – PLANTATIONS et ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER	63
Fiche thématique 6 – GESTION DES USAGES ET DES MANIFESTATIONS	65

INTRODUCTION

L'eau et la nature plongent au plus profond des racines de Toulouse. Depuis la fondation de la Tolosa Gallo-romaine et jusqu'au début du XX^{ème} siècle, la Garonne a toujours été le catalyseur du développement de la cité, tant comme ressource en eau et en matériaux de construction que comme voie de transport de marchandises et force motrice. De la confluence Garonne-Ariège aux Amidonniers, la Garonne marque profondément le territoire de Toulouse.

Mais la Garonne est aussi un fleuve impétueux qui, à la suite de ses débordements fréquents, a conduit les Toulousains à s'en protéger. Au XX^{ème} siècle, son endiguement a créé de véritables coupures physiques entre l'eau et la ville. Dans le même temps, les usages liés au fleuve, à l'exception de la ressource en eau, ont peu à peu disparu au profit du chemin de fer, du transport routier, des matériaux de construction préfabriqués, du moteur thermique ou électrique. Le site est aujourd'hui peu valorisé, et en mauvais état.

Néanmoins, avec la prise en compte de la dimension environnementale et écologique, un changement radical s'est opéré dans la perception que peuvent avoir les Toulousains de leur fleuve. L'eau et la nature sont devenues des composantes majeures du projet urbain de la métropole toulousaine. Elles représentent des éléments d'équilibre durable pour une métropole en pleine croissance. Cette reconquête des bords de Garonne est l'occasion de revaloriser le patrimoine architectural, naturel et paysager, mais aussi de perpétuer le développement d'un art de vivre en lien avec les dynamiques créatives de la métropole.

Le projet Grand Parc Garonne, dont la démarche a été engagée en 2010 par Toulouse Métropole, a pour ambition de « changer le regard sur le fleuve et rendre la Garonne aux habitants », à l'échelle métropolitaine. Il ne s'agit pas de redévelopper les activités passées, mais de rétablir une relation physique qui est à l'origine du développement de la ville et participe de son identité. L'objectif est de retrouver une fonction urbaine à cet espace longtemps délaissé pour améliorer le cadre de vie urbain et développer l'attractivité de la ville. Il s'agit de prendre en compte les aspirations et nécessités d'aujourd'hui, en créant de nouveaux espaces publics et de nouveaux usages. Le fleuve permet en effet de répondre à une préoccupation croissante des citoyens de voir maintenus des espaces naturels dans leur environnement proche, mais aussi d'utiliser son fort potentiel imaginaire et identitaire pour améliorer l'image de la ville par des aménagements de qualité.

Le site des berges de la Garonne du Pont Saint Michel au Pont des Catalans a été classé au titre des sites par arrêté en date du 22 mars 1988, afin de confirmer la reconnaissance de sa qualité paysagère. Or la loi du 2 mai 1930 stipule que les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale délivrée par le Ministre en charge des sites. Le passage en commission des sites et paysages est donc obligatoire pour toute demande de projet localisé sur le site, ce qui participe activement à la protection du site.

Afin de restaurer et de valoriser ce site de manière cohérente et respectueuse de son passé, la DREAL Midi-Pyrénées et Toulouse Métropole ont élaboré en commun ce document intitulé *Cahier d'orientation pour la valorisation et la transmission de la mémoire du site classé du plan d'eau de la Garonne*. Il permet de faire connaître le patrimoine concerné, de partager une même volonté quant à son évolution possible ainsi que de préciser les modalités d'aménagement compatibles avec les enjeux paysagers du site classé. L'élaboration de ce document permettra de définir les « règles du jeu » nécessaires pour préserver, mettre en valeur et donner à lire cet espace de qualité, en veillant à garder à l'esprit que ce site ne doit pas être sanctuarisé car il est vivant. Ce document synthétise donc les enjeux actuels et futurs du site classé, et doit être envisagé comme un document d'intention et de référence, un projet de territoire ; il est dépourvu de portée réglementaire. Chacun des nouveaux projets sera donc expertisé au regard des orientations définies et validées dans ce document. Ces orientations et recommandations s'entendent sous réserves du respect des autres réglementations en vigueur :

- les règles d'urbanisme définies dans les documents d'urbanisme (PLUi), et celles plus générales définies par les codes de l'environnement et de l'urbanisme,
- la réglementation liée aux EBC (Espaces Boisés Classés) et aux éléments du paysage protégés au titre de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme,
- les abords de Monuments Historiques, ZPPAUP, zonages archéologiques, AVAP,
- Natura 2000,
- la Loi sur l'eau.

L'objectif de ce cahier de gestion est donc d'aider à l'instruction des demandes d'autorisation et de déclarations qu'instaurent les sites inscrits et classés et de servir de guide commun à tous les partenaires publics ou privés intervenant dans le site. A cette fin, ce document est composé de quatre parties, qui font référence au *Diagnostic du site*, présenté en annexe :

- Le contexte d'élaboration du cahier de gestion
- Les valeurs du site
- Les intentions stratégiques et orientations de traitement spatial
- Les préconisations techniques.

I- LE CONTEXTE

1- Une superposition de protections et de réglementations

a) La protection au titre des sites

Inspirée par la prise de conscience, au sein du milieu associatif et parmi les artistes et les gens de lettres, de la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels, la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906. Mais elle est plus connue sous l'appellation loi du 2 mai 1930 qui lui a donné sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 (et R. 341- 1 à 15) du Code de l'Environnement. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites «dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général». L'objectif est de conserver les caractéristiques des sites, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves. Tous travaux susceptibles de modifier l'aspect du site sont donc soumis à une autorisation préalable qui relève selon les cas de la préfecture de département ou du ministère en charge de la politique des sites.

Les procédures d'autorisation au titre des sites, si elles sont parfois perçues comme une complication, constituent aussi pour les collectivités locales une garantie et une aide technique supplémentaire pour assurer la qualité des aménagements réalisés, et le maintien de l'attractivité du site à long terme au bénéfice des générations futures, dans l'esprit du développement durable. Un objectif important d'un site peut consister à valoriser un patrimoine dans le respect de ses caractéristiques propres. Les autorisations de travaux en site sont limitées mais elles peuvent concerner notamment des actions de requalification ou de mise en valeur du site et l'accueil du public dans une optique de développement touristique durable.

En 1916, un projet des Ponts-et-Chaussées de l'ingénieur Pendariès prévoit de démolir l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, l'Hôpital de La Grave ainsi que le Pont Neuf. On les accuse de favoriser les inondations en formant un goulet d'étranglement à ce niveau de la Garonne. En effet, alors que l'on cherche à lutter contre les inondations du faubourg Saint-Cyprien, des ingénieurs imaginent agrandir le lit du fleuve pour augmenter son débit. Grâce à l'Association des Toulousains de Toulouse et une partie de la population, le projet ne fut jamais réalisé. Les responsables de l'association soutenus par Paul Mesplé, conservateur du Musée des Augustins, organisent de nombreuses manifestations et publient plusieurs articles dans la presse locale. C'est dans ce contexte alarmant que le site du Pont Neuf, comprenant les vestiges de ponts plus anciens situés en amont et en aval, est classé par décret le 21 avril 1932, selon l'avis émis par la Commission supérieure des Monuments Naturels et des sites le 19 juin 1931. Presque simultanément, le Pont Neuf est classé Monument Historique le 24 avril 1932. Le site, comprenant l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques et l'Hospice de la Grave, faisant partie de la perspective des rives de la Garonne, est à son tour classé le 27 mai 1932. Une note accompagnant une vue panoramique du site précise : *C'est un paysage admirable. Les ingénieurs ont déclaré qu'ils ne comprennent pas la beauté de l'hôpital. Mais que pourraient-ils mettre à la place qui soit plus noble et plus grand et la silhouette du dôme de la Grave ne rappelle-t-elle pas des souvenirs de Florence ?* Les projets de démolitions des ouvrages et édifices aux bords de la Garonne sont définitivement abandonnés le 16 mars 1933.

Après la promulgation de la loi du 2 Mai 1930 sur la protection des sites et monuments naturels à caractère artistique, pittoresque, historique, scientifique et légendaire, la Commission Supérieure des Monuments Naturels et des Sites avait réclamé en 1931 le classement des rives de la Garonne depuis l'échancrure du pont Saint Pierre jusqu'à la chaussée du Bazacle, et l'inscription sur l'inventaire des constructions appartenant à des particuliers, puis des quais et ports de la rive droite ; sur la rive gauche, le port St-Cyprien et le jardin Viguerie. Un périmètre bien supérieur à celui qui fut retenu dix ans plus tard, et qui laissa le dossier sans suite jusqu'au 19 octobre 1941, où la Commission Supérieure des Sites réclame à nouveau la protection du site. Le Conseil Municipal donnera un avis défavorable à cette protection le 3 juillet 1942.

Serge Briffaud a montré dans son étude sur la protection des paysages dans le Sud-Ouest de la France que *l'exemple du Sud-Ouest montre que l'on utilise avec parcimonie la procédure de classement, jugée potentiellement contraire à la libre exploitation des ressources et au développement économique.* Finalement, le 5 avril 1943, la Garonne dans sa traversée de Toulouse est protégée au titre des sites par une inscription portant sur les rives du quai de Tounis au moulin du Bazacle.

Enfin, le site des berges de la Garonne du Pont Saint Michel au Pont des Catalans a été classé au titre des sites par arrêté en date du 22 mars 1988, afin de confirmer la reconnaissance de sa qualité paysagère. Loin de figer ce territoire, le site classé représente une reconnaissance de l'intégrité paysagère et de l'histoire du lieu. Il permet de le faire connaître et d'en transmettre la mémoire aux générations futures. Pour justifier sa demande, l'auteur du rapport explique que *dans sa traversée toulousaine, la Garonne représente l'alliance de la ville avec son fleuve. La prairie des*

Filtres, aménagée en espace vert par la municipalité (...), constitue un exceptionnel balcon d'observation sur l'ordonnancement majeur des quais, lieu d'où la découverte de l'embrasement de la ville au couchant est une fête quotidienne. Enfin, en contrebas des quais construits, se trouvent les berges de la Garonne qui offrent un lieu de détente unique pour les loisirs, la promenade, lieu duquel la ville est vue sans être entendue. Préservé et aménagé afin que Toulouse ne tourne plus le dos à son fleuve, mais revive de nouveau avec lui.

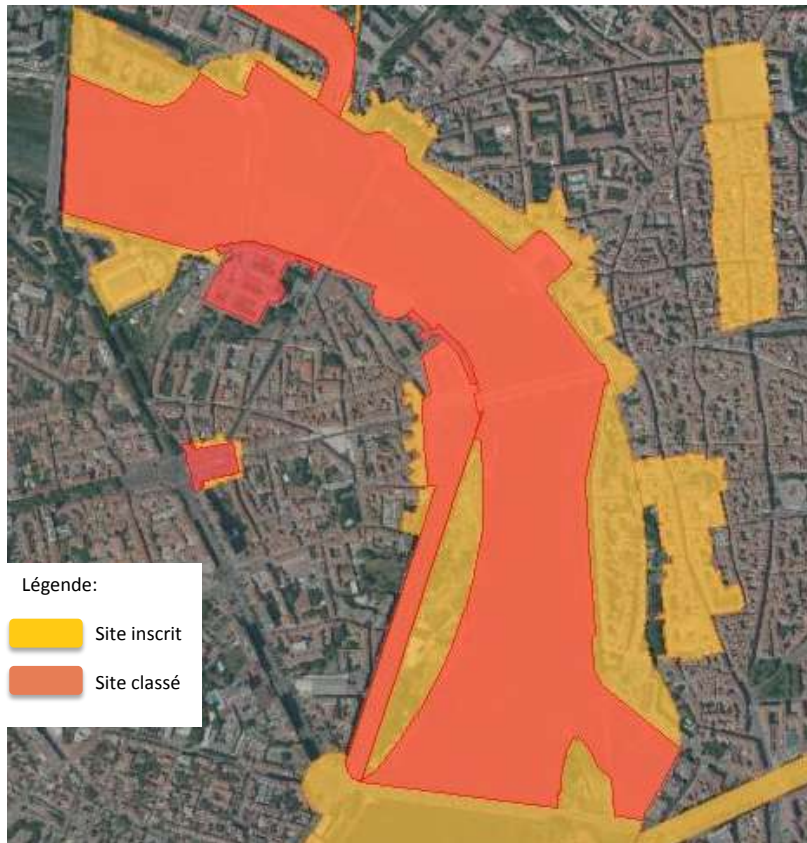
Afin de travailler sur un projet de territoire cohérent, ce document s'intéresse au périmètre du plan d'eau de la Garonne élargi aux éléments bâtis en connexion visuelle et/ou fonctionnelle, liés au plan d'eau en rive gauche. Quatre sites classés sont donc concernés par ce document :

Sites classés	Date
Le Pont Neuf et les vestiges de ponts plus anciens situés en amont et en aval du Pont Neuf à Toulouse	Décret du 21/04/1932
L'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques (façade Est) et l'hospice de la Grave, à Toulouse, faisant partie de la perspective des rives de la Garonne	Décret du 27/05/1932
L'ensemble formé à Toulouse par le sol de la place Laganne, les façades intérieures de l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques, l'ancien château d'eau et le cours Dillon, appartenant à la commune	Arrêté du 23/05/1943
L'ensemble formé sur la commune de Toulouse par le plan d'eau et les berges de la Garonne, entre le pont Saint-Michel, exclu du site, et le pont des Catalans. (Font partie du site les murs de soutènement des quais, les escaliers, les rentrants des ports de la Daurade, Saint-Pierre et Saint-Cyprien, le Pont Neuf et le pont des Catalans)	Arrêté du 22/03/1988

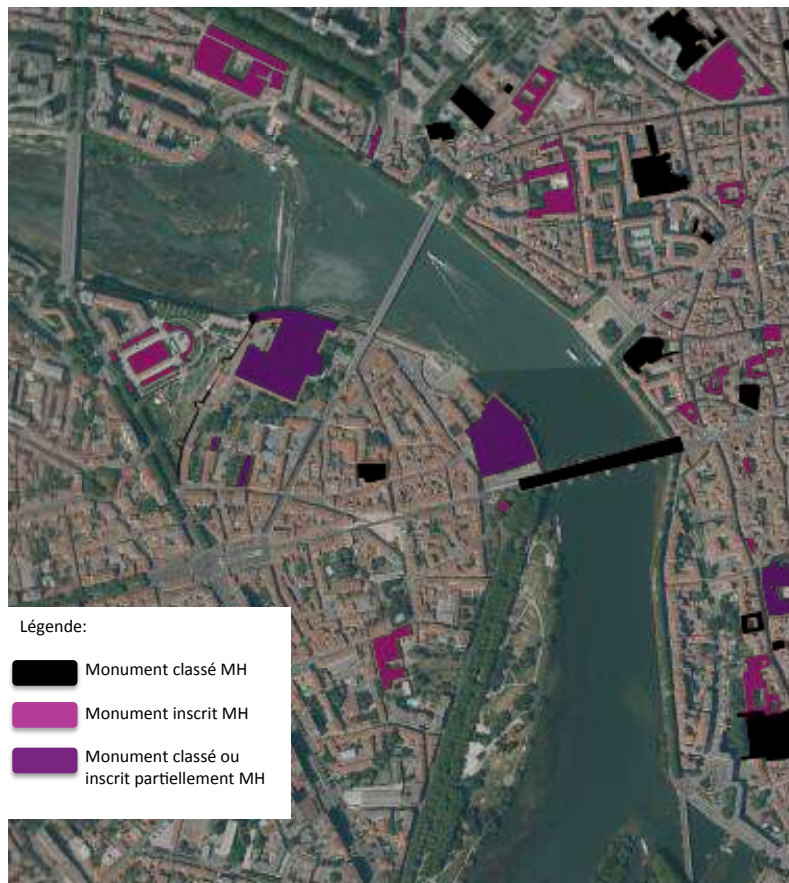
Notons également que deux autres sites classés sont situés à proximité :

Les terrains communaux situés en bordure du Chemin des Etroits à Toulouse	Arrêté du 27/05/1927
Le sol (non cadastré) de la place intérieure Saint-Cyprien à Toulouse avec ses plantations ainsi que les vestiges de l'ancienne porte Saint-Cyprien, tant sur la place Saint-Cyprien que sur les allées Charles-de-Fitte (immeubles communaux)	Arrêté du 18/04/1944

En plus des sites classés, il existe dans le périmètre une série de sites inscrits, ainsi que des monuments classés ou inscrits parmi les monuments historiques. La superposition des protections nuit à la cohérence de l'espace, qui mériterait un « toilettage ».



Sites classés et inscrits (source : DREAL Midi-Pyrénées)



Immeubles ou bâtiments classés ou inscrits Monuments Historiques (source : Ministère de la Culture - Atlas des patrimoines)

b) Des inventaires et protections écologiques

• Un périmètre d'inventaire ZNIEFF : l'Hôtel-Dieu

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels mais constitue un inventaire à prendre en compte dans tout projet d'aménagement du territoire. A Toulouse, l'ensemble de l'Hôtel-Dieu, et plus particulièrement la façade du bâtiment donnant sur la Garonne est une zone ZNIEFF. Il s'agit du cœur de la zone de nidification du Martinet pâle. La colonie occupe en majorité cette façade avec quelques sites de nidification plus ou moins réguliers en périphérie du site. Les limites englobent donc le bâti et ses abords immédiats nécessaires à la nidification de la colonie.

L'Hôtel-Dieu, situé en rive gauche du fleuve, est un bâtiment typiquement toulousain en briques roses avec une vaste façade en contact direct avec la Garonne. Le mur de briques, outre les cavités liées à l'altération physique du matériau, présente de nombreux trous de boulins utilisés pour la construction du bâtiment et qui servent aujourd'hui de secteurs de nidification et de refuge pour diverses espèces animales dont des oiseaux à tendance cavicole ou rupestre. L'ensemble du site est exposé à l'Est, assurant un bon ensoleillement. Le Martinet pâle est une espèce rare à l'échelle nationale et majoritairement cantonnée au pourtour méditerranéen continental et à la Corse. La présence de l'espèce est connue à Toulouse depuis les années 1960. Ce noyau de population a fortement diminué depuis sa découverte, mais reste à présent stable (suivi systématique annuel).

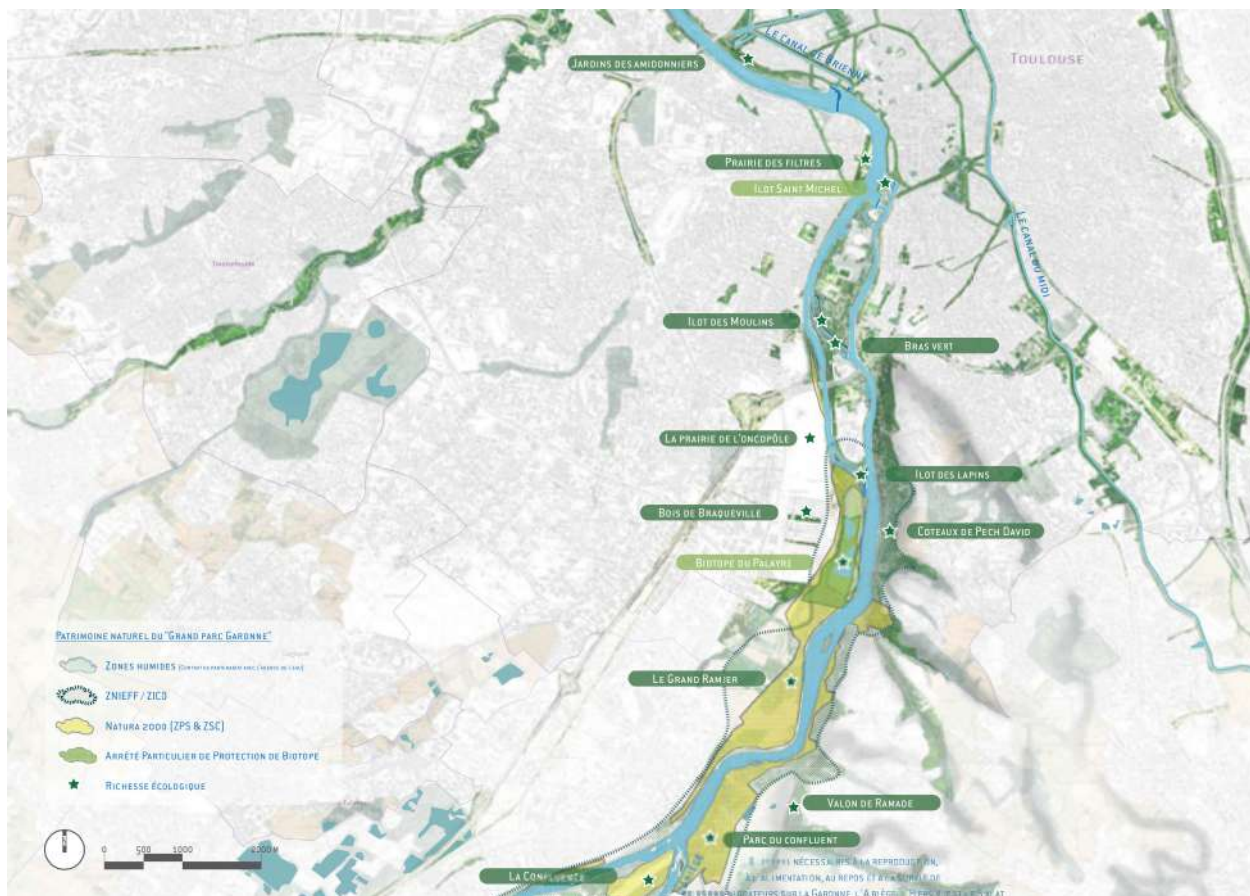
Le Martinet pâle trouve sur l'Hôtel-Dieu un milieu de substitution lui offrant des conditions analogues à une zone de falaise avec une proximité immédiate de l'eau. La faible accessibilité à la façade (voie fluviale ou pile du pont Vieux) assure à la colonie une quiétude indispensable à la reproduction. L'espèce est migratrice, mais présente une période de reproduction, donc de sensibilité, plus longue que celle du Martinet noir. Ainsi, deux pontes peuvent être effectuées sur une même saison de reproduction qui s'étend alors jusqu'au mois d'octobre. En Midi-Pyrénées et plus généralement à l'échelle nationale, cette colonie est donc unique par son implantation urbaine. Entièrement protégée, l'espèce reste stable à l'échelle française ainsi qu'en Midi-Pyrénées, mais le manque de connaissances sur sa biologie et sa présence encore très localisée incite à la plus grande prudence pour assurer la protection de cette colonie. Sur le site même, un phénomène de compétition interspécifique avec le Pigeon biset peut exister pour l'occupation des cavités de nidification. Ce phénomène a été largement restreint avec la diminution des populations de pigeons et surtout grâce aux actions de réduction des cavités sur toute la partie basse du bâtiment. Comme tout site urbain, les menaces majeures viennent de la gestion du bâtiment (rénovation, entretien, etc.) et des dérangements potentiels occasionnés par les activités humaines. La préservation de cette colonie passe donc par le maintien de son inaccessibilité et la conservation du bâti.



Martinet pâle

• Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) :

La totalité de la Garonne dans la traversée du Grand Toulouse est en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour les poissons migrateurs. Plusieurs APPB « oiseaux » assurent également la protection des habitats naturels sur les sites de Palayre, de l'île Saint Michel, de l'île de Pessette, du Ramier des Quinze sols, du bras mort de Fenouillet.



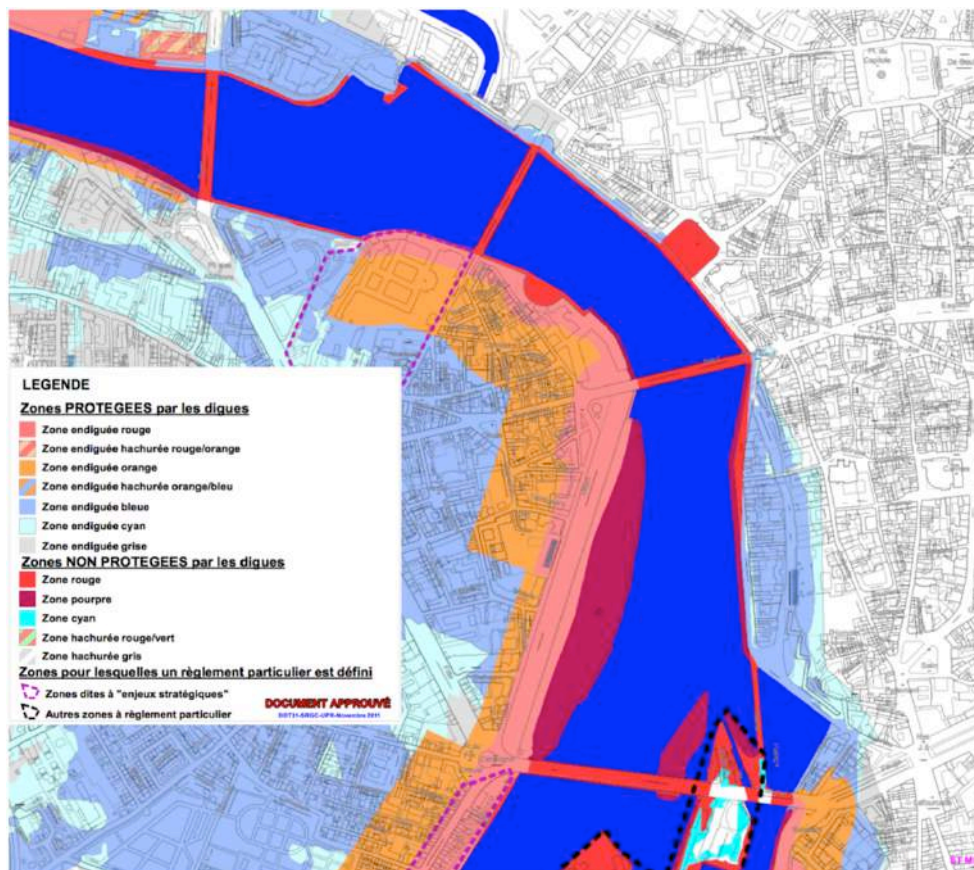
Richesse écologique (Plan-guide Grand Parc Garonne)

- **Un classement Natura 2000 :**

La Directive Habitat du 22 mai 1992 détermine la constitution d'un réseau écologique européen de sites Natura 2000 comprenant à la fois des zones spéciales de conservation au titre de la Directive Habitat (ZSC) et des zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. La protection des espèces et des habitats sur ces sites se fait par une gestion appropriée et il convient donc d'en tenir compte dans le cas de la réalisation d'aménagement visant à en modifier l'état initial. L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable. La Garonne est inscrite en totalité au réseau Natura 2000 dans sa traversée de Toulouse Métropole. Cela démontre son intérêt patrimonial élevé et l'importance de la préservation de la richesse écologique locale.

c) Le Plan de Prévention du Risque d'inondation

Dans les environs de Toulouse, la Garonne possède un module voisinant les 200 m³/s pour un bassin versant d'environ 10 000 km². La caractéristique principale de ce fleuve est son caractère excessif alternant fortes crues, inondations et étiages sévères, les extremums s'échelonnant entre 8000 m³/s (débit estimé de l'inondation de 1875) et 20 m³/s en étiage. Cependant, ce sont surtout l'importance et la multiplicité des crues et inondations qui caractérisent mieux la Garonne. Le bassin versant de la Garonne de par sa position géographique, reçoit une partie des eaux tombant sur les Pyrénées et la Garonne y est une rivière de piémont à régime pluvionival. L'encaissement relatif du lit à pleins bords s'atténue de plus en plus à l'approche de la ville. Or dans le même temps, le lit « ne s'élargit pas assez, compte tenu de la réduction de la pente de la rivière, pour permettre à lui seul le passage des débits de crue » (Lambert, 1982). Dans cette configuration, le lit majeur évacue fréquemment le surplus d'eau ne pouvant pas s'écouler dans le lit à pleins bords. La cartographie du risque identifie plusieurs enveloppes d'inondation à Toulouse, déterminées par la fréquence des événements. Ainsi, les parties les plus proches du fleuve dans la ville, composées essentiellement d'îles (actuelles et/ou anciennes) correspondent aux crues très fréquentes et fréquentes. Le reste c'est-à-dire le lit majeur peut se définir comme le lit d'inondation exceptionnelle



PPRI de la Ville de Toulouse (extrait)

Le site classé est concerné principalement par 3 zones réglementées :

- une zone rouge : espaces soumis à un aléa fort
- une zone endiguée rouge : zones exposées à des aléas très forts d'inondation par rupture de digue
- une zone pourpre : espaces soumis à un aléa fort, dont les principes autorisent le maintien des activités existantes.

Le Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) de la Ville de Toulouse a été approuvé le 20 décembre 2011 par le Préfet de la Région Midi-Pyrénées. C'est un outil essentiel pour maîtriser l'urbanisation en zones inondables, permettant ainsi de limiter l'exposition aux risques des personnes et des biens. Il constitue une servitude d'utilité publique et il est à ce titre être annexé au Plan Local d'Urbanisme. Il a donc une valeur réglementaire et il est opposable aux tiers.



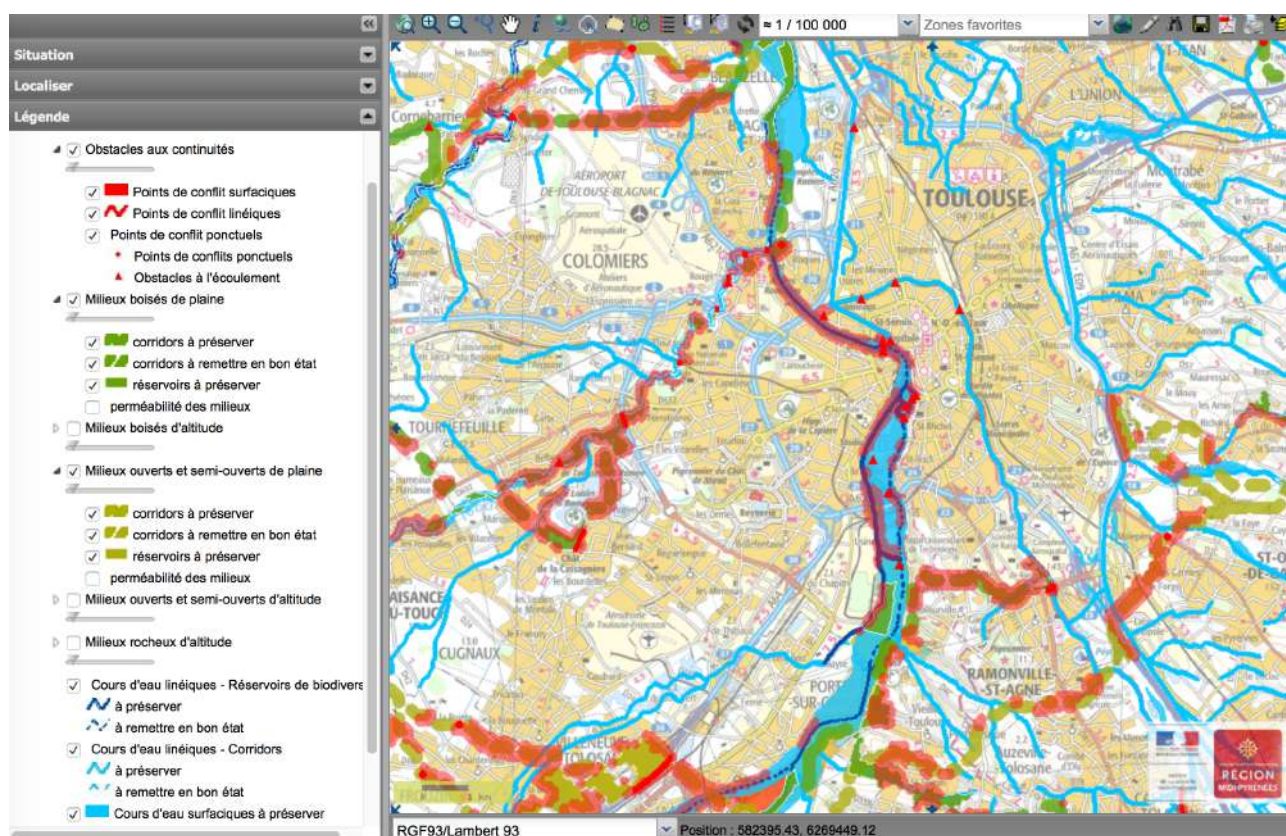
Les territoires de la Garonne et des Canaux

2- Une stratégie territoriale par emboîtement d'échelles

a) Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Midi-Pyrénées (SRCE)

A l'échelle régionale, la Trame Verte et Bleue se concrétise par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique intégrant les orientations nationales. Il doit permettre la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques grâce à la mobilisation d'outils opérationnels. En Midi-Pyrénées, le SRCE a pour objectifs principaux la lutte contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, la préservation et la restauration de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la contribution à un aménagement durable du territoire.

La Garonne et son système fluvial constituent des éléments structurants du SRCE, offrant des réserves de biodiversité et assurant des fonctions de corridor écologique, à la fois pour les espèces aquatiques, mais aussi terrestres qui peuvent bénéficier des plaines agricoles du lit majeur de la Garonne. Dans la traversée de Toulouse, de nombreux points de conflits existent, liés aux activités humaines. Il convient dans la réflexion de trouver le meilleur équilibre entre ces activités et une Trame Verte et Bleue de qualité.



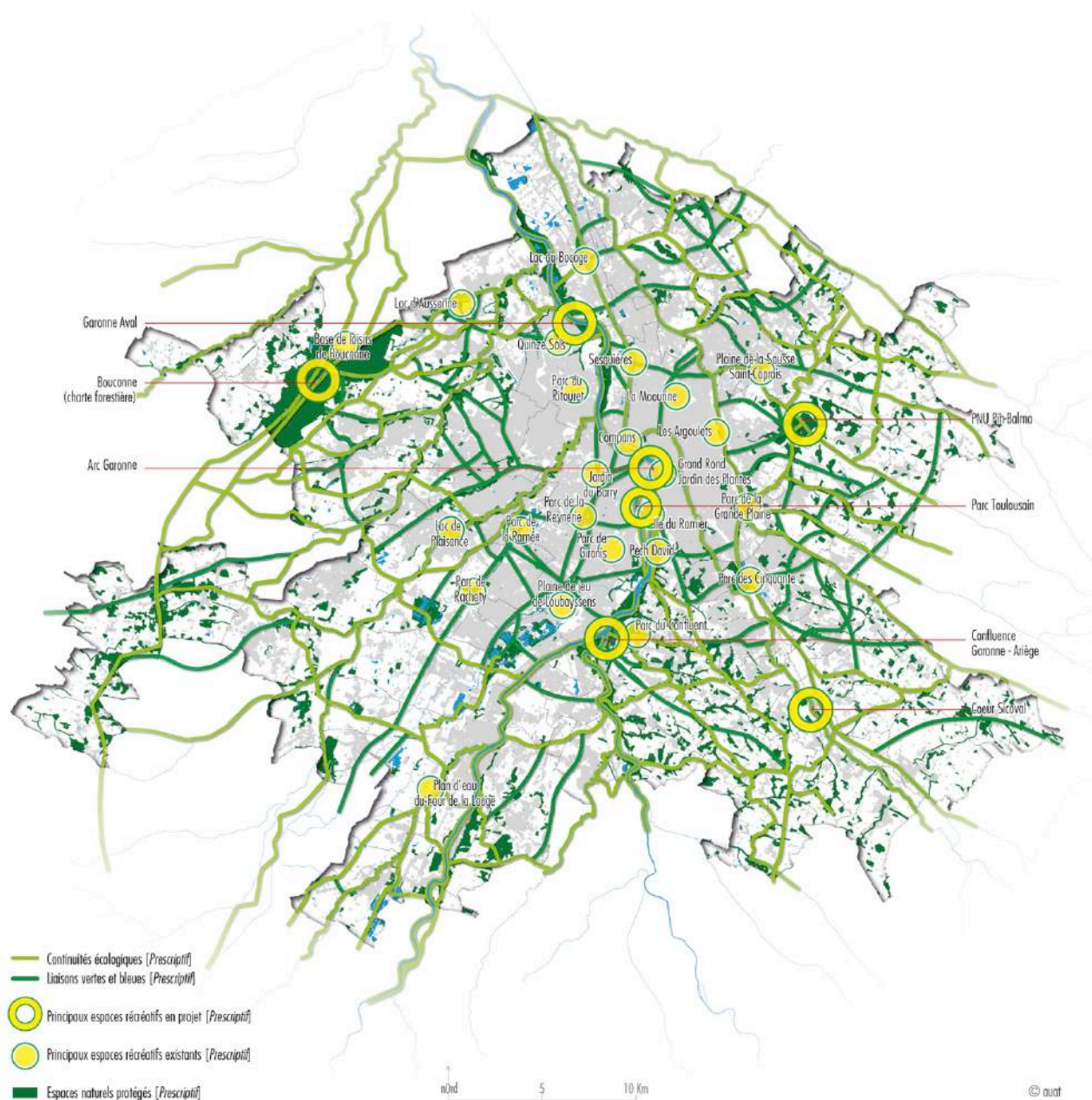
SRCE Midi-Pyrénées – Toulouse (source : <http://carto.mipygeo.fr>)

b) Le SCoT de la Grande agglomération toulousaine

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la grande agglomération toulousaine a été approuvé le 16 mars 2012 et a été modifié en décembre 2013. Sur un périmètre groupant 117 communes, il permet de coordonner, dans une logique de développement durable, les différentes politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de transport ou encore d'environnement. Ce document fixe des objectifs, donne de grandes orientations d'aménagement, et constitue ainsi un cadre de référence à l'horizon 2030.

Le SCoT prévoit la constitution d'un maillage vert et bleu, à partir du réseau hydrographique et de la trame verte et boisée du territoire, pour révéler les espaces « ouverts » en mettant en lien les espaces naturels et agricoles protégés par le SCoT. Il s'agit de créer un véritable maillage de proximité, accessible par tous les habitants. Il s'appuie sur les bois, forêts, ripisylves, haies, espaces verts récréatifs (trame verte) maillant le territoire de la Grande agglomération toulousaine, mais également sur le chevelu hydrographique (trame bleue) autour de la Garonne.

Le site classé du plan d'eau Garonne à Toulouse prend toute sa place dans le maillage vert et bleu de l'agglomération, ces liaisons s'appuyant plus spécifiquement sur les espaces verts récréatifs existants et projetés (parc urbain, jardin public, square, mail planté, promenades, berges aménagées, etc.).



Source : SCOT de la Grande agglomération toulousaine

c) Le PLU de la ville de Toulouse

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole - commune de Toulouse, a été approuvé par délibération du Conseil de Communauté le 27 juin 2013 et mis à jour par arrêté du président le 4 novembre 2013.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime le projet sur lequel Toulouse Métropole et les communes qui la composent souhaitent s'engager pour les années à venir. Clef de voûte du PLU, il constitue une articulation, à l'échelle de l'espace communautaire entre le projet de SCOT de la grande agglomération toulousaine, les orientations du Programme Local de l'Habitat de la métropole, du Plan des Déplacements Urbains du Syndicat Mixte des Transports et du futur Plan Climat. Il s'inscrit aussi dans le droit fil de la Fabrique urbaine, démarche innovante et continue de projet urbain menée par la métropole.

Le PADD entend préserver et mettre en valeur sa nature, notamment à travers la Trame Verte et Bleue présente jusqu'au cœur de la ville, et rendre à la Garonne des usages multiples. C'est aussi la volonté de mettre en valeur tout son patrimoine naturel et bâti remarquables, qui confèrent à Toulouse un charme naturel et historique indéniable.

- **Rendre la Garonne aux habitants avec le projet de « Grand Parc Garonne ».**

Renouer des liens avec son fleuve est l'un des grands projets de la commune car il incarne sa principale vitrine naturelle. En réinsérant l'élément «eau» dans la ville et les composants qui l'accompagnent (faune, flore, loisirs...), cet aménagement d'envergure, organisé autour de quatre séquences, a plusieurs objectifs :

- Améliorer les liaisons douces transversales et longitudinales au fleuve
- Réaliser un traitement paysager des quais et digues et réinvestir les sites emblématiques
- Renforcer et développer les activités touristiques, commerces et services tournés vers la Garonne
- Préserver les espèces et espaces naturels, et privilégier la restauration des composantes naturelles des berges.

- **Mettre en œuvre, à travers la préservation des espaces naturels, un maillage vert et bleu, présent jusqu'au cœur de la ville.**

L'un des enjeux majeurs de la ville de Toulouse est de pérenniser et développer son patrimoine naturel, vert et bleu, quelque soit son échelle (macro comme la Garonne... ou micro comme les marres). La finalité qui en découle est avant tout d'harmoniser les rapports entre nature et tissu urbain. Pour cela, plusieurs objectifs y contribuent dont :

- La pérennisation de la qualité des grandes unités paysagères qui composent et identifient le territoire communal : centre urbain, vallée de la Garonne, vallée de l'Hers, vallée du Touch, terrasses de la Garonne, butte de Jolimont, coteaux sud...
- La préservation des espaces naturels (boisements, espaces prairiaux, friches...) et des corridors écologiques (la Garonne et ses affluents, l'Hers et ses affluents, le Canal du Midi, le Touch...) ...

- **Affirmer la présence d'espaces végétalisés existants ou à restaurer en milieu urbanisé, ainsi que l'aménagement de liaisons vertes.**

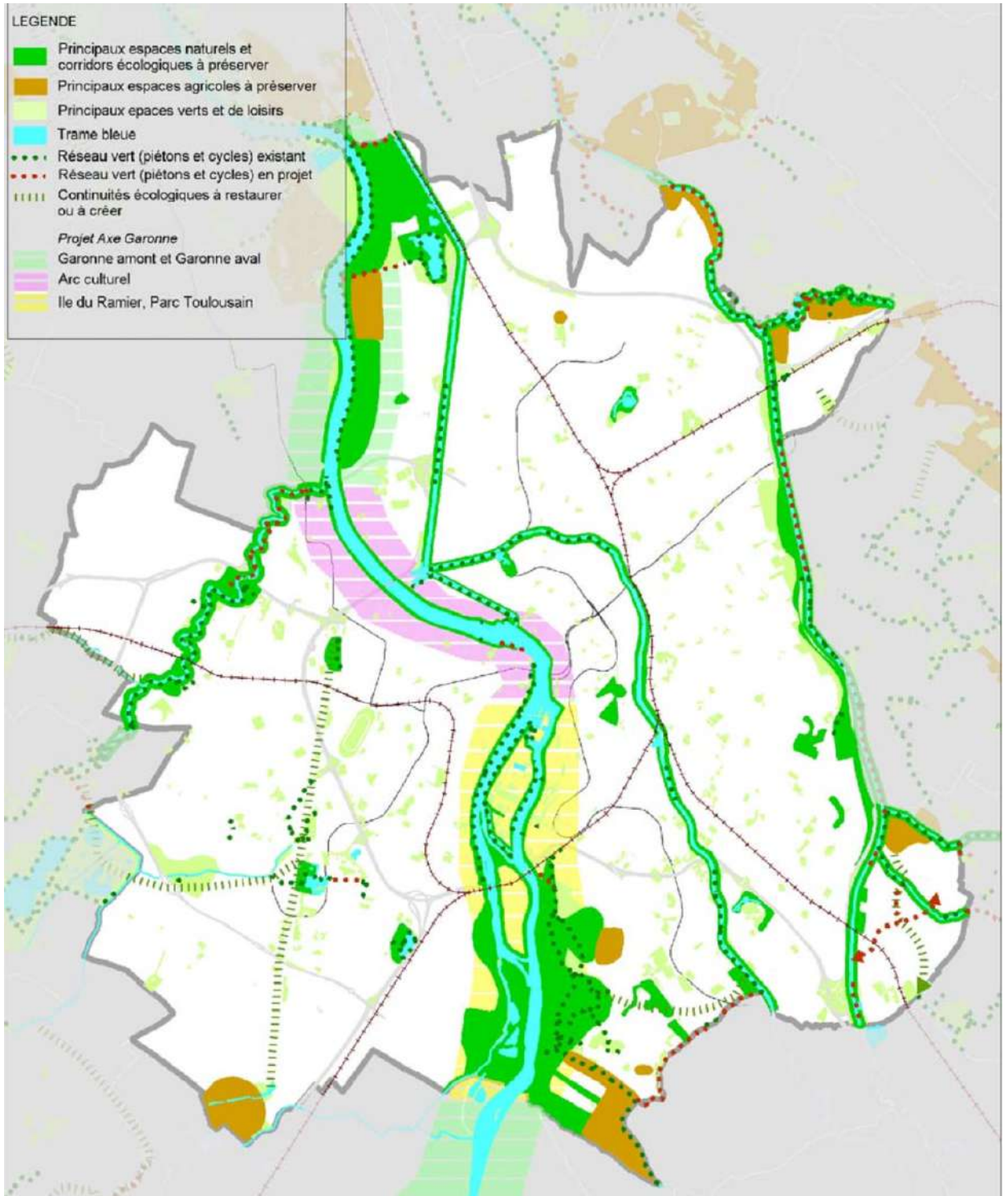
La présence végétale au sein du tissu urbain doit permettre tout autant d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants que de personnifier Toulouse en tant que véritable « ville verte ». Cela se traduit en particulier par :

- La préservation des boisements d'intérêt et valorisation et la requalification des friches
- La mise en valeur des espaces végétalisés privés (cœur d'îlot...) et publics (parcs, squares...)
- L'accroissement des plantations dans l'espace public (îlot de fraîcheur...) et aux abords des voies (alignements...)
- Le développement de toitures et façades végétalisées, des noues paysagères...

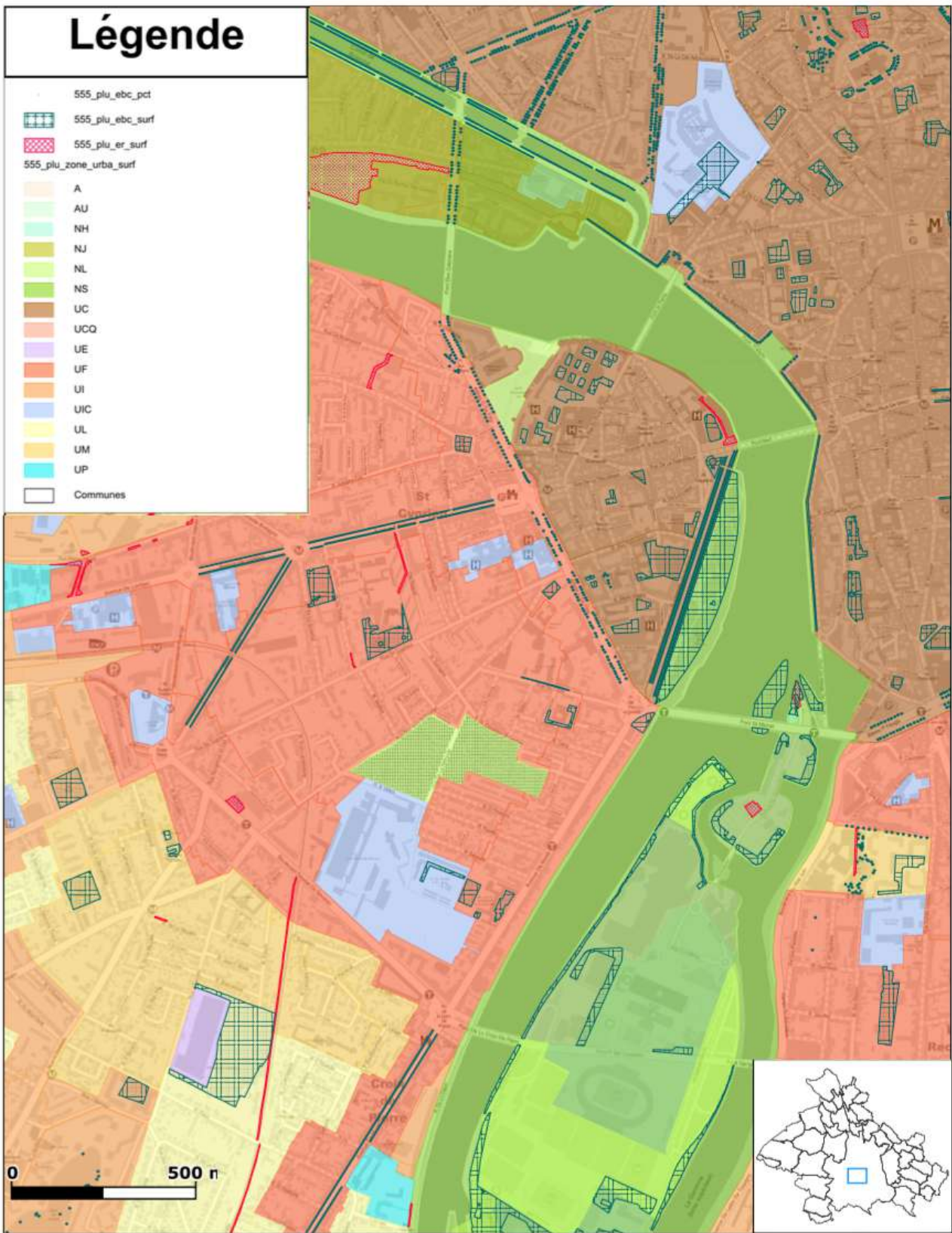
- **Préserver certains espaces agricoles.**

Règlement :

- Le PLU a classé le lit mineur de la Garonne en **zone Naturelle Stricte (NS)**. Il s'agit d'une zone où la constructibilité est très restreinte afin de protéger les paysages et la biodiversité.
- La quasi-totalité des abords de la Garonne dans la traversée du site classé est classée en **zone Urbaine Centre (UC)**, qui correspond au cœur historique composé du secteur sauvegardé et des quartiers situés entre les boulevards et le Canal du Midi et s'étend quelque peu de l'autre côté du canal sur sa partie nord et est.
- La végétation en place le long de la Garonne et de ses quais et les abords de la Garonne sont toutefois protégés par un classement en **Espaces boisés classés (EBC)** symboles et surfaciques sur la quasi traversée du site classé. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.



Source : PADD - PLU de la ville de Toulouse



Toulouse Métropole - 2015 18/05/2015

3- Le projet Grand Parc Garonne : faire du fleuve une composante forte du paysage urbain

Initiée en 2008, la Fabrique Toulousaine a été une démarche participative qui, en croisant les visions politiques, techniques et citoyennes, a permis d'écrire le projet urbain de Toulouse. Celui-ci, élaboré en 2011, s'est donné pour ambition de donner une « vision » pour Toulouse et son agglomération à l'horizon 2030. Les réflexions menées dans ce cadre ont permis d'identifier deux principales lignes de force qui identifient la ville de Toulouse : la connaissance, économie d'avenir (*Toulouse, ville créative*) et l'eau et ses espaces (*Toulouse, patrimoine à vivre*). Sur ce deuxième point, les objectifs visés sont de :

- changer le regard sur le fleuve et les voies d'eau : après avoir tourné le dos à son fleuve pendant des décennies, l'agglomération toulousaine part à la reconquête de l'eau et de ses multiples usages (sociaux, environnementaux et économiques).
- rendre la Garonne aux habitants : la Garonne constitue, avec ses berges et ses îles, le plus vaste espace de respiration de l'agglomération, auquel tous les habitants doivent légitimement pouvoir accéder.

La métropole a ainsi souhaité reconsidérer le fleuve et ses usages, et a placé le paysage fluvial comme un grand projet urbain : le projet « Axe Garonne », traversant toute l'agglomération, se devait d'aborder cet espace en prenant en compte ses diversités et ses discontinuités. Il intègre les cinq finalités du développement durable tel que défini depuis le Grenelle de l'Environnement : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations, dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Au vu de l'étendue des domaines d'études concernés, de la multiplicité des « accroches » avec le tissu environnant, du nombre d'opérations d'urbanisme, et de la diversité des approches thématiques à prendre en considération, il est apparu à la collectivité qu'une réflexion préalable et globale devait être menée en amont des projets d'aménagement sur les voies d'eau, afin de donner du sens et d'assurer une cohérence à ces éléments emblématiques pour l'agglomération toulousaine. Une équipe (Agence TER) s'est vue donc confiée par la métropole la rédaction d'un plan-guide, dans le but d'assurer une cohérence entre les différentes séquences urbaines et naturelles, une complémentarité et une compatibilité des différents usages (corridor écologique, production d'eau potable, déplacements modes doux, navigation, tourisme, culture, loisirs, sports, détente,...), et une planification des réalisations à engager (à court, moyen et long termes).

Un diagnostic a été élaboré par l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de l'aire urbaine de Toulouse (AUAT) avec l'appui des services de la Communauté urbaine du Grand Toulouse mais également de l'Agence de l'Eau et du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG). Réalisé en 2010, il donne l'état des lieux indiquant aussi bien l'histoire de cet espace que ses atouts urbains, environnementaux, sociaux et économiques. Mis à la disposition des concepteurs urbains et paysagistes, mais également des habitants, ce diagnostic constitue un socle de connaissances commun sur les multiples fonctions de la Garonne.

Le plan-guide, rédigé en 2011, comprenant de nombreux textes, cartographies et illustrations, propose une vision globale et généraliste du territoire à long terme. Son élaboration a été menée en étroite collaboration avec les services de l'Etat et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs. Il prend pour horizon symbolique l'année 2030. En effet, au fil du temps, les modes de pensée de la ville, de l'eau et du paysage vont évoluer. Ce document n'a donc pas pour objectif de figer les choses mais de définir des principes en rapport avec les problématiques et enjeux actuels. Les solutions apportées intègrent les enjeux définis par le diagnostic de l'AUAT ainsi que ceux des documents d'urbanisme et réglementaires tels que le SCOT, le PLU et le PPRI, dans une vision au long cours, en anticipant les évolutions de la ville, de l'eau et des usages. Il s'articule avec les démarches stratégiques engagées par la métropole, telles que le Plan Climat, la Charte pour une agriculture durable en territoires périurbains, ou encore le projet urbain Toulouse Centre. Ne constituant pas un document réglementaire, ce plan-guide a pour but d'apporter des éléments de cohérence générale sur le territoire de la Garonne et des Canaux. Il donne des préconisations en termes d'aménagement, de paysage et d'environnement, d'urbanisme, d'usages, et intègre les aspects sociaux et économiques. Le rayon d'action du plan-guide s'étend sur sept communes qui contribuent à sa réalisation : Toulouse, Blagnac, Beauzelle, Fenouillet, Seilh, Gagnac-sur-Garonne et Saint-Jory. Il vise à fédérer les différents acteurs de la métropole autour d'une stratégie commune de réappropriation de la Garonne. Cette stratégie se différencie selon les séquences du fleuve. Elle s'appuie sur le caractère changeant de la Garonne, les spécificités paysagères, culturelles et économiques qui ont façonné le territoire depuis l'Antiquité.

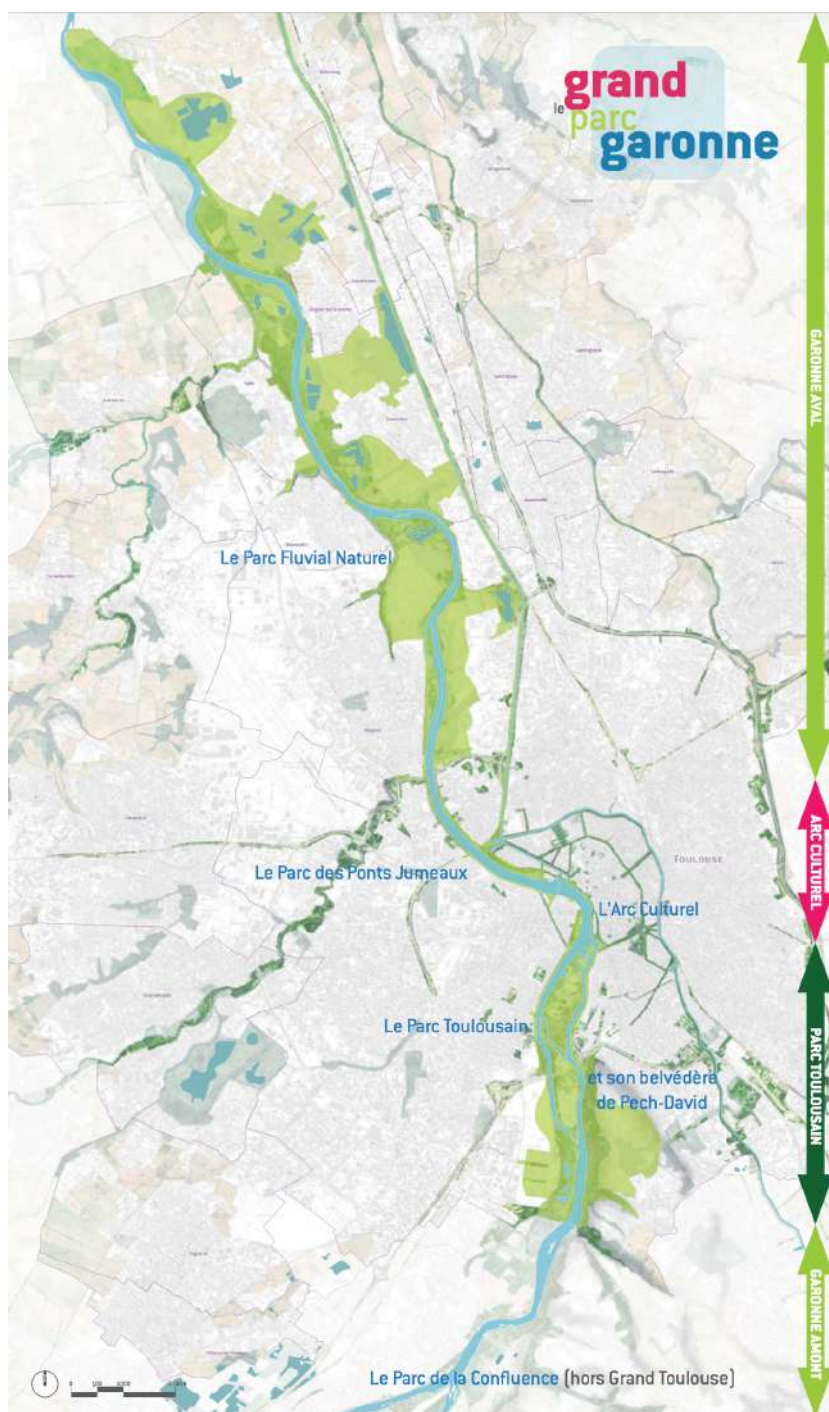
Au-delà des limites administratives de la communauté urbaine, le Grand Parc Garonne s'inscrit dans une approche spatiale et temporelle très large, à l'échelle du département de la Haute-Garonne et de la région Midi-Pyrénées, mais également à l'échelle de tout le bassin versant de la Garonne, depuis les Pyrénées jusqu'à l'Océan Atlantique. La mise en œuvre des opérations pilotes s'inscrira par conséquent dans une logique de cohérence avec les objectifs du « Plan

Garonne » porté par l'Etat et les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, mais aussi du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, piloté par l'Agence de l'Eau.

Ainsi, des enjeux communs aux différentes séquences du fleuve dans la métropole ont été mis en avant :

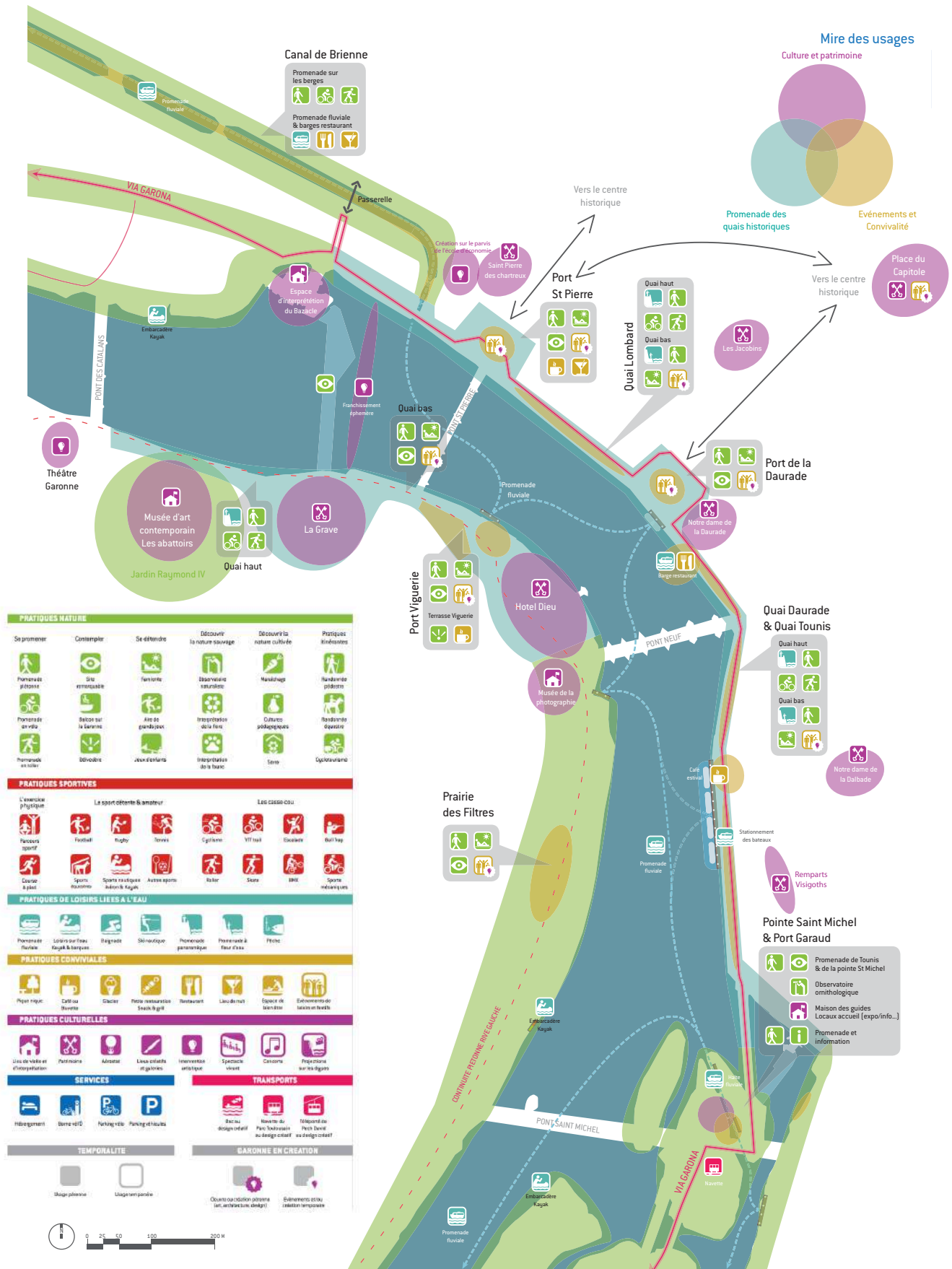
- Protéger, mettre en valeur les éléments patrimoniaux naturels et paysagers,
- Protéger, préserver et valoriser les milieux naturels, les zones humides et les espaces agricoles (SCoT)
- Prendre en compte les objectifs de gestion durable de la ressource en eau (SDAGE, SAGE...)
- Restaurer une dynamique fluviale naturelle
- Participer à la lutte contre le réchauffement (énergies renouvelables, puits de carbone...)
- Composer les aménagements avec les caractéristiques naturelles, patrimoniales et d'inondabilité de la Garonne (Natura 2000, sites classés, PPRNi...).

Les différents projets annoncés n'ont pas pour objectif de « rentabiliser » un site en accueillant toujours plus de monde. L'objectif est de créer un environnement où la nature, les hommes et leurs activités, puissent cohabiter en toute harmonie.



L'Arc Culturel

Des usages potentiels à moyen et long terme



Plan Guide – L'Arc Culturel

Le Plan Garonne

Plus largement, il existe autour de la Garonne un plan contractualisé depuis 2009 dans le cadre du volet interrégional des contrats de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées et Aquitaine, et inscrit dans le programme opérationnel FEDER. Ce plan vise à faciliter et dynamiser la mise en place de projets cohérents et concertés en lien avec le fleuve, en offrant un cadre de cohérence qui intègre l'ensemble des enjeux autour de la Garonne. Le défi actuel est bien de remettre la Garonne au cœur de l'aménagement et de pouvoir transmettre ce bien commun unique et exceptionnel à nos générations futures, dans les meilleures conditions. Un nouveau plan pour la Garonne est contractualisé sur la période 2014-2020.

Les projets en cours

Aujourd'hui, malgré le retour vers le fleuve et les premiers aménagements réalisés (cf Diagnostic du site classé, en annexe), Toulouse accuse encore un certain retard en matière de valorisation des berges de la Garonne. Si celles-ci ont échappé à une transformation en voie rapide, elles n'ont pas pour autant fait l'objet d'un aménagement à la hauteur du potentiel d'usage qu'elles offrent : les continuités piétons-cycles sont loin d'exister, les parties hautes et basses des quais sont peu mises en valeur, les liaisons de la ville au fleuve sont ténues.

En effet, le fleuve, un temps déprécié par l'urbanisation, mérite reconnaissance et valorisation : il ne bénéficie pas d'une exposition et d'une appropriation justes au regard de sa place dans l'histoire de la ville et de son rôle d'artère centrale de la métropole. Il s'agit donc aujourd'hui de retrouver et réinventer des liens entre le fleuve et les habitants, favoriser une réappropriation autour d'un bien commun de valeur exceptionnelle et unique, tout en produisant un cadre de vie agréable. L'enjeu est de produire de nouveaux espaces publics qui prennent en compte les différents usages existants et passés, tout en recherchant une compatibilité entre le développement des activités de loisirs, la protection des espaces naturels, la préservation des potentiels économiques, et la gestion d'habitats précaires en bord de fleuve. Le potentiel de développement culturel autour et en lien avec le fleuve mérite notamment d'être renforcé, à l'instar d'autres expériences nationales, qui font du fleuve un écrin pour des œuvres artistiques permanentes ou éphémères.

Réinvestir l'espace public passe par le développement d'usages multiples. Cette réflexion est l'opportunité de découvrir et de comprendre les racines du territoire et de proposer une autre lecture de la Garonne et de son influence à l'échelle locale, régionale et nationale. Car il ne faut pas oublier que le patrimoine est une construction permanente, et comme le rappelle¹ Irina Bokova, Directrice générale de l'Unesco : *« Il n'y a pas à choisir entre la sauvegarde du patrimoine d'une part, et le développement des villes d'autre part. La vraie protection est celle qui permet au patrimoine de rester vivant, de s'adapter aux mutations de l'époque, pour y témoigner de l'authenticité d'une culture. Le patrimoine ne nous renvoie pas seulement au passé : c'est une force d'avenir. La vitalité culturelle de la ville, la création contemporaine, le design, l'architecture sont des éléments stratégiques de son développement économique et social »*. Il ne faudrait donc pas s'empêcher d'adapter ces sites patrimoniaux aux usages de notre époque, tout en tenant compte des valeurs partagées.

Ainsi, après avoir ouvert la ville sur la Garonne avec l'aménagement de l'axe Capitole-Saint-Pierre, aménagé les marches de Saint-Pierre et refait le quai haut de la Daurade, il s'agit désormais de valoriser les berges du fleuve et les ports historiques et leur liaison avec la ville. Aujourd'hui, le fleuve doit devenir plus qu'un simple débit d'eau à l'intérieur de la ville. Il doit au contraire générer de nouveaux types d'activités de loisirs et ses berges devenir l'un des espaces publics majeurs de la ville, afin de « décompresser » le centre ville. Il doit également assurer une continuité verte. Il s'agit de requalifier tous les espaces des rives, en proposant des aménagements et usages qualitatifs, afin de créer une continuité et une succession d'espaces en bord de Garonne, dans une logique d'embellissement et de valorisation des ports historiques, et de réappropriation collective de la Garonne, patrimoine vivant de la métropole toulousaine.

Les anciens ports Saint-Pierre, Daurade et Viguerie sont en effet des espaces signifiants du centre ville qu'il convient de valoriser. Chaque espace profite d'un contact direct avec la Garonne. Cette série de places offre des espaces de respiration en contraste avec le centre ville dense à la maille serrée. Les trois anciens ports se trouvent en vis à vis et offrent chacun une perspective unique sur la ville qui les surplombe. Il est donc souhaitable de renforcer le caractère fort de chaque port, par un complément dans les types de plantations et la restauration ou le renouvellement des surfaces minérales.

¹ Intervention à l'occasion de la biennale d'architecture, d'urbanisme et de design AGORA de la ville de Bordeaux, 13-16 septembre 2012

- **Port Viguerie :**

Le site classé Port Viguerie est un élément urbain essentiel du parcours patrimonial en rive gauche de Garonne, héritage de l'aménagement des quais au XVIIIème siècle (Plan Saget). Aujourd'hui dégradé et faiblement fréquenté, ce site doit faire l'objet d'un projet ambitieux permettant de renouer avec sa fonction historique de port sur la Garonne, tout en maintenant sa capacité d'accueil de manifestations.

- **Port de la Daurade :**

La place basse de la Daurade est à la fois un port historique majeur dans le paysage des quais de Garonne et un jardin public fortement fréquenté par les Toulousains. Cet espace, qui revêt ainsi un caractère à la fois minéral (quai, amarrages) et végétal (pelouses, alignements d'arbres), est aujourd'hui très dégradé et requiert une opération globale d'embellissement. L'aménagement doit permettre des usages informels, susceptibles d'évoluer dans le temps. Le mobilier urbain, aujourd'hui très pauvre, sera renouvelé.

Le port sera susceptible d'accueillir des manifestations variées, sur les parties minérales, en périphérie, tandis que la pelouse centrale sera dédiée au repos. La source d'eau naturelle existante sera mise en valeur. Enfin, un état sanitaire des arbres doit être réalisé (traitement, coupes, choix de nouvelles essences plus transparentes). Comme au Port Saint-Pierre, des galets seront apparents en bord de quai.

- **Quai de Tunis : installation d'une terrasse flottante saisonnière**

La saisonnalité de la Garonne est un élément de projet particulièrement intéressant à prendre en compte dans le cadre de la valorisation des berges par de nouveaux usages. La période estivale (étiage de la Garonne) offre ainsi la possibilité, au regard du Plan de Prévention du Risque d'Inondation, d'installer dans le lit du fleuve des éléments flottants éphémères.

- **Equipements d'amarrage :**

La réalisation de nouveaux équipements d'amarrage est nécessaire à la redynamisation de l'activité de la batellerie sur la Garonne à Toulouse. Les amarrages existants, se résumant à quelques anneaux ou bollards précaires et disparates, limitent en effet l'accostage sur les quais du centre ville.



Les ports historiques : esquisse d'aménagement par Joan Busquets

II- LES VALEURS DU SITE

Toutes les grandes villes mondiales sont situées au bord des fleuves ou des rivières. Toulouse n'y fait pas exception. La fondation originelle de la ville repose sur sa relation avec le fleuve et les potentialités de son site naturel : commodités d'approvisionnement en eau, franchissement à gué du Bazacle, communications et échanges de marchandises. L'histoire de la ville est en effet liée à celle de ses relations au fleuve et peut se lire dans le temps. Le fleuve est source de développement économique, il permet le développement de modes de vie organisés autour de lui et des activités qu'il génère. Il permet l'échange, le passage, et l'accueil de l'ailleurs, du lointain. Il est, et l'a montré dans le temps, le sauvage, l'indompté, au sein de la ville construite et ordonnée par l'homme. C'est à travers ces différents regards sur le fleuve que se sont organisés les projets d'aménagements. Si la sensibilité des toulousains regroupés ou non en association a su s'organiser et se mobiliser très tôt, c'est pour défendre la spécificité des rives de la Garonne à Toulouse, et préserver leur capacité à évoquer la profondeur historique des relations entre l'homme et le fleuve.

Le site classé du plan d'eau et des berges de la Garonne se situe au croisement de trois types de valeurs : historique, mémorielle et contemporaine.

1- Valeur historique

a) Un patrimoine culturel emblématique du paysage toulousain

Le paysage patrimonial du site classé de la Garonne est le **paysage fluvial patrimonial** urbain par excellence. La Garonne soutenue par les façades toulousaines patrimoniales traverse le centre-ville. La maîtrise du fleuve se fait ressentir à travers les quais et ports maçonnés, les ouvrages de renforcement des bâtiments ou la présence du Bazacle avec sa chute d'eau douce ou puissante selon les saisons. Les alignements d'arbres soulignent la linéarité des quais. Seuls les ports, perçus comme des places urbaines fluviales rythment et élargissent ce paysage de Garonne. Des jeux de vis-à-vis se créent, les rives se répondent ; entre les deux, malgré sa maîtrise, le fleuve anime la ville, il est au cœur du paysage identitaire de Toulouse.

Certains sites et bâtiments liés à la Garonne sont en effet devenus au fil des siècles, par leur fonction ou par leur situation, des éléments emblématiques du paysage toulousain ancrés dans l'imaginaire des habitants : le dôme de la Grave, principale émergence dans le paysage des bords de Garonne, représente à lui seul un emblème de la ville. L'Hôtel-Dieu, la Prairie des Filtres, le Pont Neuf, le quai de la Daurade et la promenade Henri Martin, la place et le quai Saint-Pierre également.

Plan d'ensemble des éléments patrimoniaux



Hôpital de la Grave



Port Viguerie et dôme de la Grave



Hôtel Dieu



Pont Neuf



Port Saint Pierre



Promenade Henri Martin



Eglise et Port de la Daurade



Quai de Tounis

Crédit photos : SMEAG et Toulouse Métropole

b) Le paysage des deux rives

Dès le départ Toulouse apparaît comme un **lieu de jonction d'une rive à l'autre**. Dans le toponyme « tolosa » la syllabe tol désigne un gué sur une rivière. Il était possible de traverser la Garonne à travers la présence d'un ou plusieurs gués : démontré pour le Bazacle et supposé pour la Daurade. Le développement urbain de la ville de Toulouse, au cours de l'histoire, a largement colonisé la plaine inondable de la Garonne. Ce développement dans la plaine inondable est lié à l'exploitation de multiples ressources et il a, également, longtemps été limité par les désastres provoqués par les crues et les inondations du fleuve.

La ville romaine reste cantonnée sur la rive droite de la Garonne, la rive haute, et délaisse la terrasse alluviale en rive gauche. Par contre les ressources, notamment en eau, de la rive gauche sont exploitées, comme l'atteste l'aqueduc antique qui restera une source d'alimentation en eau de la ville jusqu'à la période Moderne. Au XIV^{ème} siècle, à l'intérieur de la ville médiévale, le rapport avec la Garonne s'intensifie autour des activités commerciales (navigation) et proto-industrielles (moulins). C'est aussi durant cette période que la dissymétrie géomorphologique du site se double d'une dissymétrie sociale : la rive droite à l'abri des inondations abrite la ville des élites alors que la rive gauche, soumise aux inondations, accueille les activités indésirables. Sur la rive droite, dans la Cité et le Bourg se localisent les établissements civils publics, universitaires, religieux, des commerçants, des artisans, des habitations et en périphérie des quartiers ruraux, soit la majeure partie de la population et des activités économiques (Marconis, 1996). La rive gauche n'est occupée que par le petit faubourg de Saint Cyprien, rassemblant les activités ostracisées comme les hôpitaux, les léproseries, les abattoirs, et où se concentrent les populations marginales. L'espace habité du quartier Saint Cyprien à l'époque médiévale est peu dense et essentiellement occupé par des territoires ruraux. L'île de Tounis située sur la rive droite appartient également à ce monde (cf Diagnostic du site classé, partie 1-f).

Cependant, la rive gauche et les territoires proches du fleuve bénéficient depuis toujours de campagnes d'évergétismes² de la part des élites toulousaines situées sur la rive droite, à l'abri des inondations. La dissymétrie sociale de la ville se matérialise par cette volonté, parfois précoce, parfois plus longue, de la rive droite de protéger les basses terres du fléau de la Garonne, jusqu'au moment où, protégés, certains de ces quartiers changent de statut social et rejoignent celui des élites toulousaines.

Aujourd'hui peu de personnes perçoivent la différence de hauteur des deux rives, qui est pourtant un élément structurant du paysage, par rapport à l'histoire. Et ce n'est souvent qu'en traversant le Pont Neuf de la rive gauche à la rive droite en vélo que l'on se rend compte du dénivelé.

D'autre part, si le fleuve constitue un axe franc, une artère de respiration au sein de l'espace urbanisé qu'est Toulouse Métropole, ses abords ne proposent pas de continuité pour les habitants. A ce jour, la Garonne est toujours vécue comme une barrière naturelle, un **axe difficilement franchissable**. L'analyse du terrain permet de définir deux types d'obstacles. D'une part, les berges de la Garonne se caractérisent par des discontinuités : les cheminements à son bord ne sont pas continus et peuvent former ponctuellement des espaces isolés sujets à privatisations sauvages. D'autre part, elles sont caractérisées par des ruptures constituées par des barrières visuelles et physiques (digue, zone résidentielle, immeuble, voie rapide, ligne chemin de fer, canal...) qui coupent le rapport entre l'habitant et le fleuve.

Enfin, largement photographiés, **les ponts historiques** de Toulouse font partie intégrante de l'identité de la ville. Nombreux dans le centre-ville, ils se raréfient dès la première ceinture de la ville. Cette situation se manifeste par l'engorgement de certains axes routiers au niveau des Amidonniers et du pont Saint Michel. Plus symboliquement, la limitation des franchissements renvoie l'image d'une Garonne dont les deux berges s'opposent et s'affrontent (rive gauche/ rive droite) plutôt qu'une Garonne fédératrice donnant à respirer.

c) Le lien ville-fleuve

En traversant des espaces urbanisés, les cours d'eau et les villes échangent une part de leur empreinte paysagère, ce qui provoque une interpénétration entre le milieu fluvial et le milieu urbain. A Toulouse, le milieu urbain contraint ou aménage la Garonne par divers artefacts, à la fois pour lutter contre les effets négatifs des cours d'eau (érosion, crue, inondation...), ou pour bénéficier des avantages offerts par ces derniers (alimentation en eau potable, ports fluviaux, usines hydroélectriques...). Les points d'observation du paysage sont majoritairement situés sur les berges

² Le terme d'évergétisme est surtout utilisé dans le cadre des civilisations anciennes grecque et romaine. Lamboley (1997) nous en propose une définition : « pratique sociale des riches particuliers qui participent de leurs deniers à l'embellissement de leur cité ou prennent en charge une partie de ses obligations financières (...) »

artificialisées comme les digues ou les quais et les ponts.

Dès le XVII^{ème} siècle, le fleuve perd progressivement sa « naturalité ». Les berges sont peu à peu artificialisées, au moins en centre ville, soit par les endiguements et les quais, soit par des bâtiments plongeant directement dans le lit du fleuve. Lui-même est également transformé : comblement des lits secondaires et rattachement des îles ou des bancs alluviaux latéraux aux berges, substitution de plantations à la végétation naturelle,... Cependant, s'il est modifié, le paysage fluvial urbain n'en est pas moins intégré aux opérations d'urbanisme et d'embellissement de la ville. Cette vision globale va disparaître avec la Révolution Industrielle, la croissance démographique et l'urbanisation galopante qui l'accompagnent.

Ainsi, au XVIII^{ème} siècle, quelques hommes et surtout une volonté politique très forte ont structuré la ville à partir du fleuve, en dessinant ses quais et ses ports ainsi que le rez-de-chaussée des immeubles longeant le fleuve. Le « Projet pour le commerce et les embellissements de la ville de Toulouse » de François de Garipuy et Joseph-Marie de Saget dessine un grand programme urbanistique, dont nous profitons encore aujourd'hui. La réalisation du « Plan Saget » a ainsi permis la mise en valeur et l'ordonnement du front d'eau urbain : depuis le niveau du fleuve, un quai bas est aménagé pour se promener le long de l'eau ; à l'abri des crues, un quai haut est aménagé le long d'une façade monumentale largement ouverte sur le fleuve.

Une unité est créée à partir d'une typologie de compositions de façades simples établie par Saget et par une unité de matériaux régionaux : briques foraines et pierre de Carcassonne. La structuration des quais des deux rives, tout en répondant à un besoin économique et technique, constitue le point de départ de la construction de la ville contemporaine. En habillant de « beau » la part sauvage de la ville que constitue son fleuve, les hommes du XVIII^{ème} siècle, ingénieurs et artistes, ont donné une impulsion décisive au **développement d'une identité fondée sur un nouveau rapport au fleuve**. Ainsi, comme par contagion, certains grands bâtiments sont reconstruits et agrandis. Les plus significatifs étant, sur la rive droite, l'église de la Daurade et sur la rive gauche, la façade de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, tout deux soumis au cahier des charges établi par la Province.

Au XIX^{ème} siècle, l'aménagement des quais et des façades se poursuit des deux côtés de la Garonne, ainsi que l'amélioration de la liaison entre les deux rives avec la construction du pont Saint Michel et du pont Saint Pierre. Tous deux structurent le développement du tissu urbain. La protection de la ville contre les crues de la Garonne se renforce avec la transformation de l'architecture (l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques devient un « bâtiment digue » vers 1865), et la transformation du tissu urbain (la construction surélevée du quai de Tounis entre 1851 et 1856 transforme l'île de Tounis et son mode de vie). Au-delà des aménagements des rives, la ville suit le mouvement d'expansion, lié à l'ère industrielle et à l'avènement des loisirs et du tourisme. **Toute la société est de près ou de loin attachée à la présence du fleuve** : la société des marchands et financiers enrichis par le commerce qui, ayant fait fortune, vont participer par leurs investissements au prestige de l'architecture toulousaine et au développement de l'économie de loisirs ; la société des artisans et métiers dépendant du fleuve comme les marchands de bois, les pêcheurs de sable, les tailleurs de galets, les tanneurs et teinturiers, les lavandières... représentés par les peintres de l'école toulousaine, qui ont un rôle fondamental dans la transformation du regard sur notre environnement. La Garonne est aussi le lieu d'activités plus ludiques comme les joutes sur l'eau. Les bords du fleuve et les quais sont devenus des lieux de promenades très prisés des citadins.

Au cours du XX^{ème} siècle, et plus tardivement qu'ailleurs en Europe, Toulouse a progressivement tourné le dos à son fleuve. Avec l'adduction d'eau dans tous les quartiers, le développement du transport terrestre par le rail, puis la route, l'avènement de nouvelles sources d'énergies, les liens entre la ville et son fleuve se sont rompus. Pour ne plus subir les aléas de la Garonne, celle-ci fut endiguée, ses accès limités, l'entretien des berges abandonné. La Garonne urbaine s'est progressivement coupée de la ville et a été totalement confinée entre deux lignes de digues d'âges divers, d'Empalot jusqu'à Ginestous. A cette logique d'endiguement, s'est ajoutée une artificialisation du fleuve et de ses berges, par la diminution du nombre d'îles, la régularisation du lit de la Garonne, mais aussi avec le rattachement aux berges des îles de Tounis et du Bazacle par assèchement et comblement du canal de la Garonnette en 1960, ainsi que du canal des Amidonniers.

Au début des années 1970, la municipalité envisage la réalisation d'une voie rapide le long des berges entre le quartier Empalot et le canal de Brienne, mais l'opposition des toulousains³ et leur mobilisation permet d'éviter, de justesse, la réalisation du projet. Finalement, les berges seront aménagées en espaces verts, à l'image de la Prairie des Filtres, réhabilitée à partir de 1976. Un projet de parking à étages est encore envisagé sur le port de la Daurade en 1980. Une fois de plus, la contestation des toulousains permet d'éviter cette réalisation. Notons la forte résistance des

³ Notamment l'action du Comité de Défense des Berges de la Garonne, qui élabore un contre-projet pour un aménagement simple et respectueux des berges, et une réappropriation du plan d'eau de la Garonne.

toulousains à des aménagements qui, répondant à aux besoins récurrents d'intégrer la voiture à la ville, portent atteinte à des éléments perçus comme symboles de l'identité de la ville. Ainsi, à partir des années 1970, la prise de conscience des conséquences néfastes de cette artificialisation du fleuve a impulsé un retour vers celui-ci, porté par le milieu associatif toulousain, notamment le Comité de Défense des Berges de la Garonne.



Le Port de la Daurade aménagé en parking – 1972 (source AM)

Depuis les années 1980 : réconcilier le fleuve et la ville

Les années 1980 correspondent à un retour du culturel dans les préoccupations relatives au patrimoine paysager. Cela est marqué par l'apparition d'une attention portée au paysage en tant que forme sensible d'une interaction dynamique du naturel et du social. On assiste à la prise en compte de plus en plus évidente du caractère évolutif du paysage et d'une valeur culturelle qui réside désormais autant dans les formes prises par l'exploitation humaine du territoire, que dans la nature ou la qualité pittoresque du tableau paysager⁴. La prise en compte de la Garonne s'exprime également par la préservation et la protection du fleuve lui-même. On voit à cette période naître l'association de préoccupations d'ordre esthétique avec celles qui relèvent d'une volonté de protéger les écosystèmes et la biodiversité.

Dans le même temps, la nature en ville et en particulier les fleuves acquièrent un nouveau statut⁵. Ainsi, parallèlement à l'émergence de nouvelles fonctions urbaines liées à la détente, les loisirs mais aussi à la mise en valeur du patrimoine, le fleuve et ses berges deviennent les lieux de détente : aménagement de parcs, de promenades, parcours de canoë et de bateaux mouches... Toutes ces initiatives participent à la redécouverte du fleuve. La Garonne revêt à nouveau un caractère patrimonial.

En 1988, des travaux d'aménagement sont engagés sur les berges de la Garonne et la promenade Henri Martin. La Garonne redevient partie intégrante de la ville à travers l'aménagement d'un belvédère et d'une promenade suspendue (passerelle piétonne entre le Jardin Raymond VI et le Port Viguerie, inaugurée en 2008). Enfin, les nouvelles opérations d'urbanisme se (re)tournent vers le fleuve, avec liaisons piétonnes et vues vers ce dernier. Aujourd'hui, il s'agit de redonner à voir le paysage fluvial : des ouvertures sont ainsi ménagées, sortes de lucarnes sur le paysage fluvial. Un vaste belvédère a été construit en rive gauche, qui offre une vue embrassant le Pont Neuf, les quais de briques de la rive droite, l'usine et la chaussée du Bazacle. Dans le même ordre d'idée, la passe à poissons du Bazacle a été spécialement aménagée pour donner à voir le fleuve « de l'intérieur ».

⁴ Serge Briffaud, CEPAGE, *Contribution à une histoire et à une sociologie des cultures paysagères contemporaines*

⁵ Approuvé en 1982, le Schéma Directeur d'Urbanisme et d'Aménagement, engage de nouvelles propositions et l'aménagement en zone verte des berges de la Garonne.



Vue sur la Garonne depuis la passerelle des Abattoirs (source : SMEAG)

2- Valeur mémorielle

Le site du plan d'eau de Garonne à Toulouse a également une valeur mémorielle ; ses paysages sont le témoin des usages passés, mais aussi des inondations.

a) Usages historiques : la Garonne lieu de travail puis de loisirs

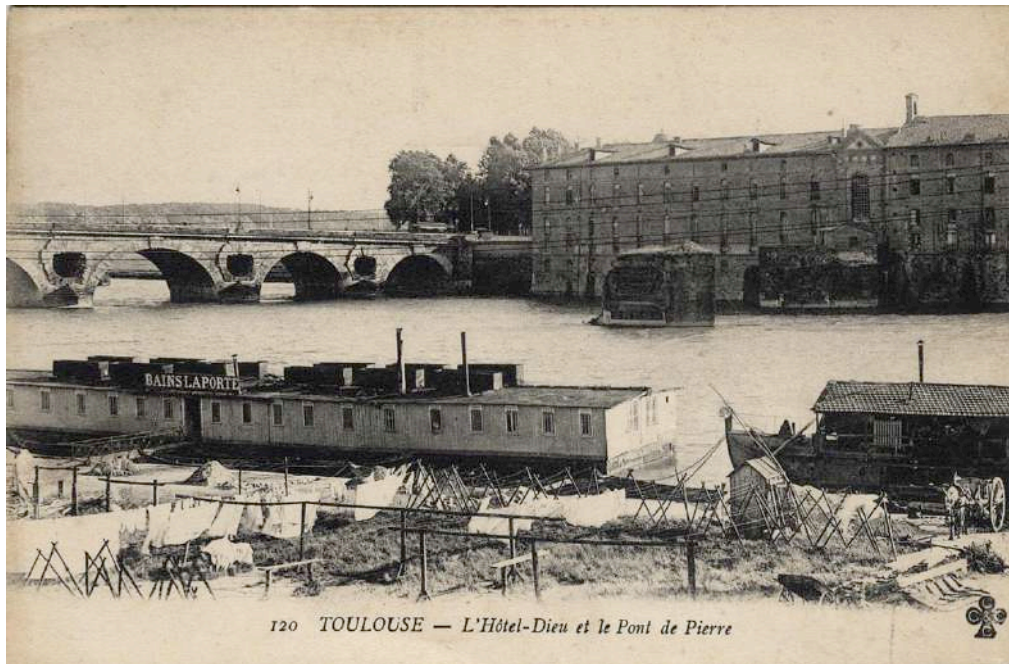
Meuniers, forgerons, pêcheurs de poisson, de sable, bateliers, tanneurs, bouchers, lavandières... Depuis longtemps, les usages liés à la Garonne sont multiples, et sous l'ancien régime, la Garonne était d'abord un lieu de travail. Les berges constituaient une véritable zone « artisanale » pleine de vie. Aujourd'hui, il existe encore dans le paysage fluvial urbain toulousain des traces de ces usages : ports Saint Pierre, de la Daurade et de Saint Cyprien, quais de transbordements du centre ville de la rive droite, ou encore écluse Saint Michel.



Les pêcheurs de sable - Port de la Daurade en 1905 (source AM)

Ainsi, la Garonne a été jusqu'au XIX^{ème} siècle un **axe de navigation** qui a fait la prospérité de la vallée garonnaise, ce qui se traduit par la présence de nombreux ports dans la ville. Le fleuve a toujours fait l'objet d'une **exploitation de ses ressources naturelles** (énergie hydraulique, matériaux, pêche...), et les **lavandières** et les bateaux lavoirs occupent les quais jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Aussi, la Garonne est une ressource indispensable pour les toulousains notamment parce qu'elle permet l'alimentation en eau potable de la ville. On boit, on se lave et on lave son linge dans l'eau de la Garonne, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de salubrité. Elle évacue également le sang qui coule des **abattoirs** de l'île de Tounis et les liquides malodorants des **tanneries, teintureries et amidonneries** alors nombreuses autour de la Garonnette.



Port de la Daurade en 1916 (source AM)

Mais la Garonne est également un lieu où se développent des loisirs. À la belle époque, la prairie des Filtres accueille de nombreuses manifestations populaires, et le cours Dillon devint rapidement un lieu de promenade à la mode et un endroit de distractions accueillant diverses manifestations commerciales et ludiques.

Le bassin de l'Embouchure est devenu en 1907 le point de départ de promenades en bateaux-mouches, qui connurent un grand succès. L'île du Ramier accueillit quant à elle le Théâtre de la Nature, créé en 1907. Des terrasses dominant la Garonne ont été installées, offrant un cadre agréable aux promeneurs et un lieu propice aux loisirs (dancing, restaurant, embarquement pour des promenades au fil de l'eau).

Enfin, la Garonne a été le lieu de **nombreuses pratiques sportives** (natation, régates, water-polo, tennis, pelote basque, canoë, boules, culture physique et jeux divers).

Une activité florissante a donc lieu autour du fleuve jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Mais si la Garonne se retrouve mise à l'écart de la vie économique, de nouvelles formes d'activité humaine vont se développer par la suite (cf Diagnostic du site classé, partie 4-).

b) Les inondations

La relation entre l'homme et le fleuve s'apparente à un combat, qui a nourri de nombreux récits appartenant à la culture locale. La Garonne, à Toulouse, a connu deux grandes crues, dont la première en 1437. Elle submergea l'île de Tounis et la moitié de Saint-Cyprien en rompant tous les ponts, ce qui symboliquement a dû avoir un impact très fort dans la mémoire collective.

L'aiguat (terme languedocien signifiant inondation, parfois orthographié *ayguat*) a toujours été perçu comme un fléau par les toulousains car il peut provoquer de multiples désagréments. Une crue provoque des érosions de berge, détruit les ponts, les chaussées, les maisons et peut parfois être meurtrière. Les chroniques ont gardé en mémoire de nombreuses inondations catastrophiques. L'histoire de la construction des ponts permet de voir en filigrane l'histoire

des crues et inondations. Le pont romain et les nombreux ponts en bois médiévaux ont été emportés, reconstruits, détruits à nouveau. Par exemple le pont « viel » a été reconstruit cinq fois entre 1258 et 1414, le pont de la Daurade a été reconstruit à quatre reprises entre 1258 et 1414. Tous ces témoignages de construction, destruction et reconstruction nous montrent une société encore très soumise aux caprices du fleuve garonnais. Durant la même période, la construction de chaussées vient barrer le cours du fleuve. Elles sont liées au fonctionnement des moulins à eau dont le rôle économique a été très important pour la ville de Toulouse. Là aussi, l'histoire de la construction des chaussées des moulins toulousains est fortement liée à la fréquence des inondations qui détruisent régulièrement les ouvrages. Durant le Moyen Age, trois chaussées sont construites au niveau du quartier Saint Michel, dans les environs de la Daurade et du Bazacle. Cette dernière construite à la fin du XII^{ème} siècle est oblique (longueur d'environ 500 m) et s'étend de l'Hôtel Dieu jusqu'au moulin lui-même et deviendra perpendiculaire au fleuve quelques siècles plus tard.

La thématique des crues et des inondations de la Garonne, et en particulier à Toulouse, a fait l'objet de nombreuses publications. Malgré tous ces travaux, il est difficile de classer et de comparer les crues entre elles. Quand bien même les hauteurs d'eau sont conservées, elles ne sont mesurées qu'à partir du XIX^{ème} siècle et fiables à partir de 1880. Avant ces dates, les indications de hauteur d'eau sont évoquées en fonction des « lunes » d'ouverture des piles du pont neuf, atteintes ou pas. Les indications sont donc majoritairement descriptives par rapport aux dégâts et aux dommages causés. Certaines inondations ont fait l'objet de nombreuses publications monographiques comme celles de 1875, qui sert d'inondation de référence aujourd'hui. En effet, de nombreux documents relatent la **crue catastrophique** du 23 au 24 juin **1875** qui a marqué l'histoire de Toulouse. La hauteur d'eau a été estimée à 8,32 mètres à l'échelle du Pont Neuf. Elle correspond au niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) et constitue la crue de référence en matière de politique de prévention du risque inondation. Cette crue, particulièrement dévastatrice, détruit les ponts Saint-Michel, d'Empalot et Saint-Pierre, ainsi qu'une grande partie des habitations du quartier Saint-Cyprien. Seul le Pont Neuf a résisté à cette crue dévastatrice.

Depuis 1875, d'autres inondations se sont produites à Toulouse, notamment la crue du 3 février 1952 qui atteint la hauteur de 4,57 mètres à l'échelle du Pont Neuf. Cette crue correspond à la crue dite « trentennale »⁶. Elle déclencha la construction par l'Etat des digues de protection de Toulouse.

3- Valeur contemporaine

a) De nouveaux usages : la fréquentation des berges de la Garonne aujourd'hui

Aujourd'hui, à Toulouse, la Garonne et ses berges sont le lieu d'usages très divers, parfois conflictuels : sports, loisirs et culture, déplacements modes doux, navigation de tourisme, production d'eau potable, hydroélectricité, agriculture et maraîchage (dont jardins familiaux), activités industrielles, habitat précaire.

En centre-ville, de nombreux aménagements permettent facilement de se retrouver à fleur d'eau : les quais bas en rive droite (Saint Pierre, La Daurade, Tounis) sont très appréciés des toulousains aux beaux jours (le fleuve apporte une fraîcheur salvatrice au cœur de l'été). Quelques bateaux de promenade et bateaux restaurant sont également présents. Rive gauche, le rapport au fleuve est moins évident. La Prairie des Filles offre un vaste espace public largement ouvert sur le fleuve, propice aux grandes manifestations populaires. L'imposante façade de l'Hôtel-Dieu, les pieds dans l'eau, marque une opposition avec la séquence précédente. La transformation des anciens abattoirs en Musée d'art contemporain, la création du jardin Raymond VI et de la passerelle vers Port Viguerie, marquent la volonté de la ville de reconquérir des espaces publics en lien direct avec son fleuve.

D'autre part, la Garonne, sur sa séquence urbaine centrale, est jalonnée de plusieurs équipements culturels : l'Auditorium de Saint-Pierre des Cuisines, l'École des Beaux-Arts, et l'Espace EDF Bazacle en rive droite⁷ ; la Galerie du Château d'eau, le Musée des Abattoirs et son belvédère sur le fleuve, l'hôpital de la Grave - site patrimonial propice à accueillir un grand équipement culturel - en rive gauche.

Liés à la forte population étudiante, les lieux de nuit sont essentiellement localisés dans le centre historique, notamment autour de la place Saint-Pierre. Les conflits d'usages liés au bon voisinage se cristallisent dans ce secteur, et il s'agit donc de veiller au développement de ces activités dans des secteurs appropriés. Enfin, l'insécurité et les dérapages ne doivent pas prendre le pas sur cette image positive de la vie nocturne toulousaine. Les berges doivent à

⁶ 1 risque sur 30 par an de connaître une crue équivalente ou supérieure.

⁷ C'est en 1989 que ce lieu chargé d'histoire, a été ouvert au public. EDF a décidé d'en faire un espace de pédagogie et de culture : l'usine accueille des manifestations temporaires d'art contemporain et de photographie.

toute heure être des lieux sûrs car cela conditionne leur réappropriation et la réussite du renversement d'image de la Garonne.

Situées au sein même du centre-ville, mais insulaires et inondables, **les îles du Ramier** occupent une place à part. De nombreux équipements sportifs y prennent place, dont la plupart des centres toulousains dédiés aux pratiques en lien avec l'eau : aviron, kayak, pêche, ... Des équipements privés et publics s'y juxtaposent : parc des expositions, boîtes de nuit, restaurants, mais aussi résidence universitaire, restaurant social, ou encore déchetterie... qui n'accueillent pas les mêmes publics, et génèrent tous des fréquentations sources potentielles de nuisances sonores. Au Sud, l'îlot des Moulins, espace vert public en partie réaménagé, ne connaît pas la fréquentation escomptée : l'espace est isolé, des populations plus ou moins marginales s'y retrouvent.

On observe donc aujourd'hui un ensemble multiforme de pratiques à la fois champêtres et urbaines, ludiques et culturelles, sportives et contemplatives, avec toujours cette formidable variante saisonnière d'un fleuve aux multiples caractères qui en transforme non seulement le paysage mais les pratiques elles-mêmes.



Promenade Henri Martin aujourd'hui (source : SMEAG ©Didier Taillefer)



Festival Manifesto en 2011 sur le Port Viguerie (source : SMEAG ©Didier Taillefer)

b) Une biodiversité remarquable engendrée par la Garonne, corridor écologique

La biodiversité de la Garonne se caractérise à la fois par une flore et une faune diversifiée et par la présence d'espèces remarquables (statut de protection ou d'intérêt par leur caractère de rareté en contexte urbain ou au regard de leurs aires classiques de répartition). Toulouse est donc riche de la présence de la nature en ville et de ses nombreux habitats naturels. Mais cette richesse est fragile, et sa reconnaissance récente. Elle doit faire l'objet d'une attention particulière quant à sa préservation et valorisation sur le long terme, à travers sa prise en compte dans la planification urbaine et dans les activités des habitants.

La zone de contact entre la Garonne et la terre est constituée de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues : saules, aulnes et peupliers en bordure, frênes, érables et ormes en hauteur, chênes pédonculés sur le haut des berges constituent le cortège arboré de cette ripisylve. Celles-ci ont un rôle primordial pour le fonctionnement du fleuve : elles permettent le maintien des berges par le chevelu racinaire, l'épuration partielle des eaux, et freinent le courant lors des crues. Aussi, véritable interface entre milieux terrestres et milieux aquatiques, la ripisylve facilite la circulation des espèces.

Grand Parc Garonne Etat initial écologique 2012

Avifaune et enjeux écologiques

Points d'observation d'oiseaux nicheurs

- Bg** Biloreau gris, Assez Commun, DO, PN
- Cb** Chevalier guillette, Très Rare, DZ, PN
- FP** Faucon pèlerin, Rare, DZ, DO, PN
- MP** Martin-pêcheur d'Europe, Assez Commun, DO, PN
- MP** Martinet pâle, Très Rare, DZ, PN
- Mf** Moineau friquet, Commun, NT, PN
- SP** Sterne pierregarin, Rare, DZ, DO, PN

Sites de nidification

- Martinet pâle

Territoires de nidification



Points d'observation d'oiseaux migrateurs/hivernant

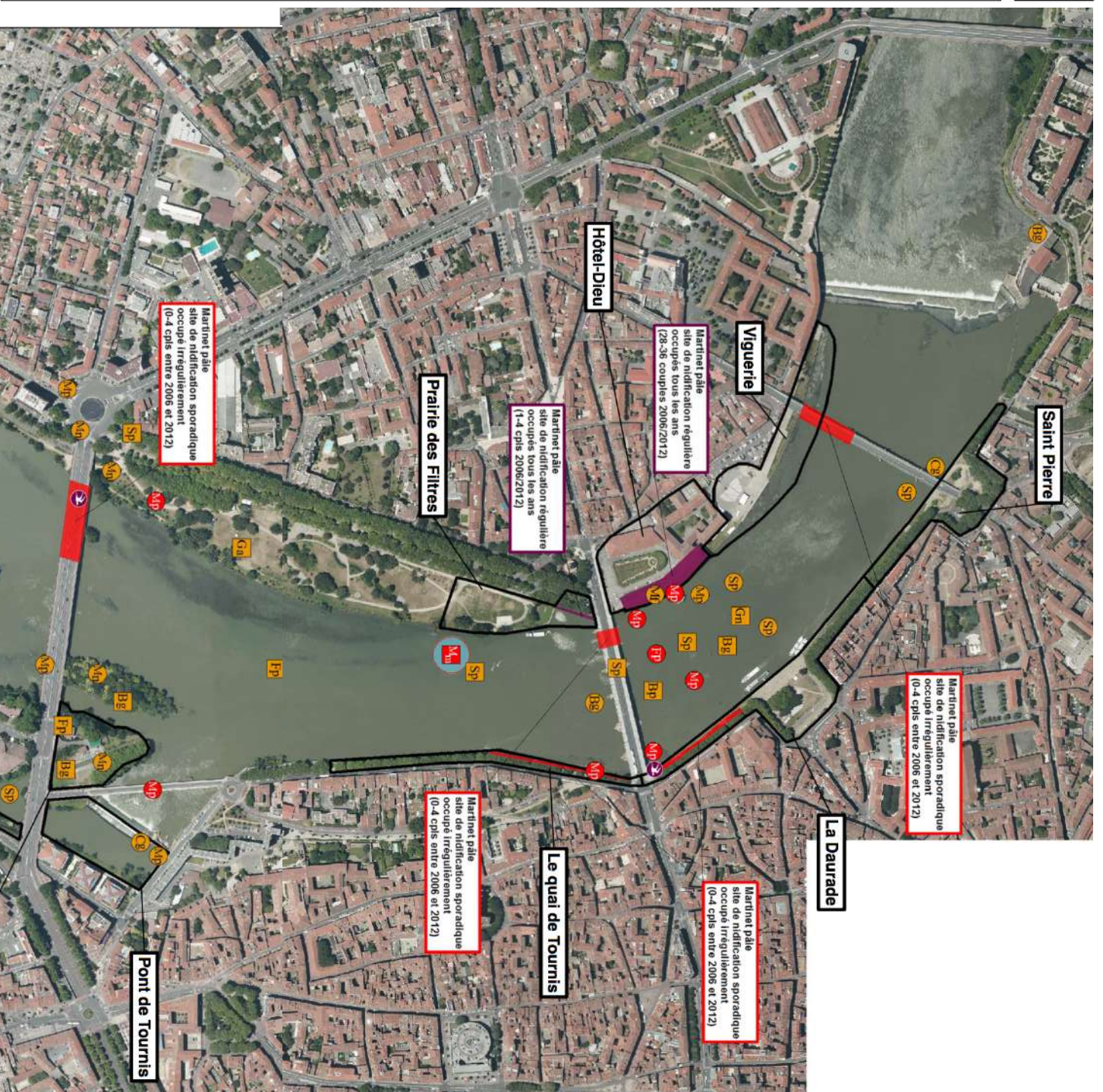
- Bp** Balbuzard pêcheur, Rare, (DZ), DO, PN
- Bg** Biloreau gris, Assez Rare - Très Rare, DZ, DO, PN
- FP** Faucon pèlerin, Assez Rare, DO, PN
- Gn** Guilfette noire, Très Rare, DZ, DO, PN
- SP** Sterne pierregarin, Rare, DZ, DO, PN
- Mt** Mouette mélanocéphale (doriotir)
Très Rare, DZ, DO, PN

Autres limites

- Sites d'études








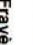
Sources : Biotopie, MNP/BazNat, Ecosphère 2012
CU-GrandToulouse








Grand Parc Garonne Etat initial écologique 2012

Données piscicoles et enjeux écologiques

Observation de poissons patrimoniaux

-  Grande Alose
-  Indétournée, DZ, VU, DH, PN
-  Lamproie de Planer
-  DH, PN
-  Toxicostome
-  Assez Rare à Rare, DZ, NT, DH

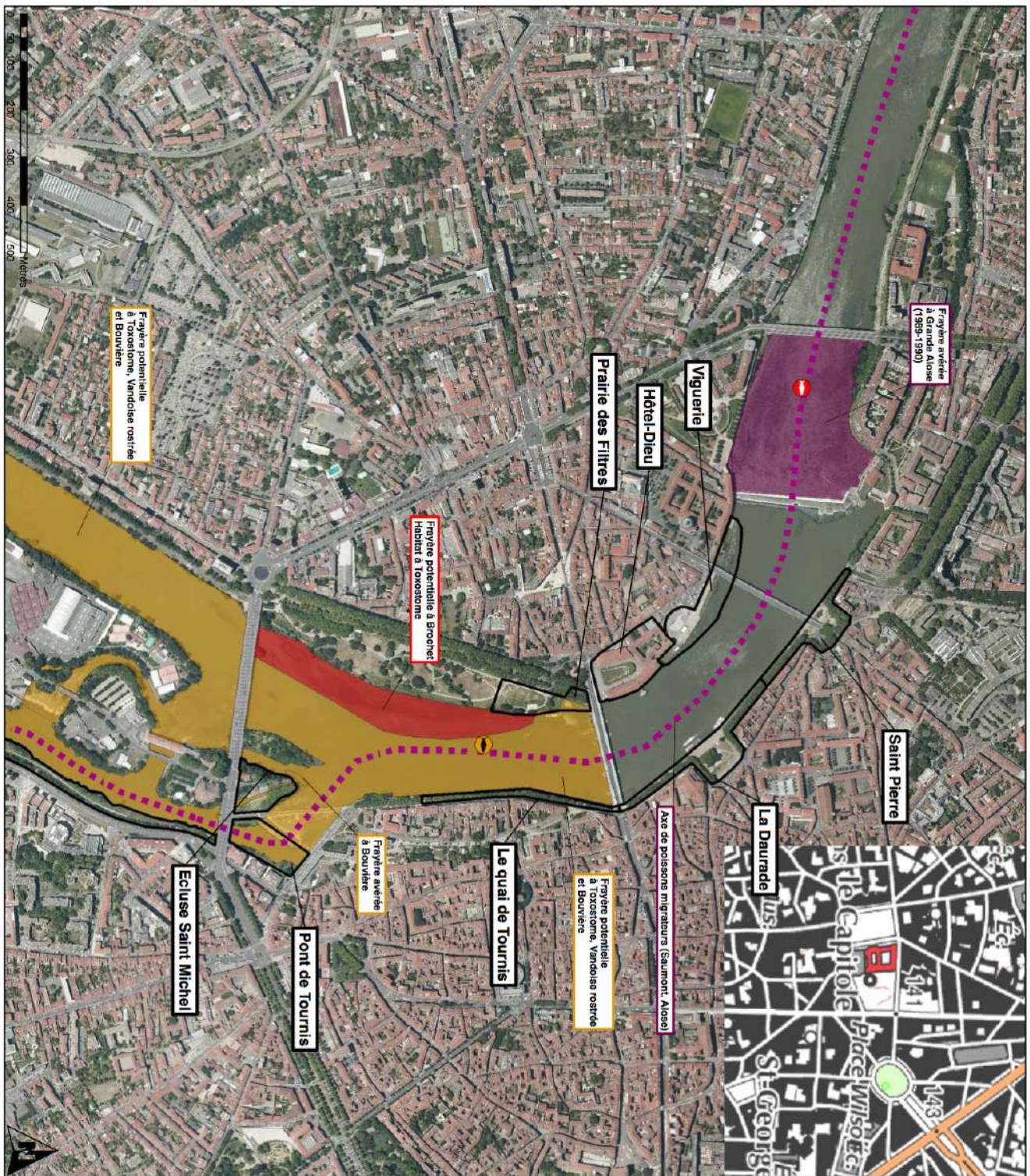
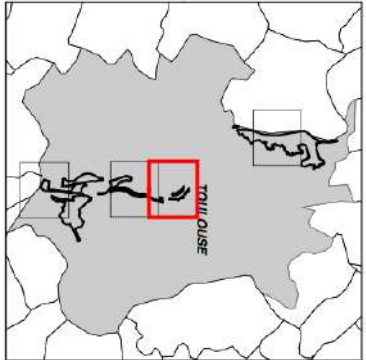
Frayères potentielles ou avérées

-  Axe de déplacement de poissons migrateurs (Saumont, Grande Alose)
-  Enjeu très fort
-  Enjeu fort
-  Enjeu assez fort
-  Frayères "artificielles" à Brochiet

Autres limites

-  Sites d'études

Sources : Berozo, MRP/BazVal, Ecophiera 2012
CU Grand Toulouse



Grand Parc Garonne Etat Initial écologique 2012

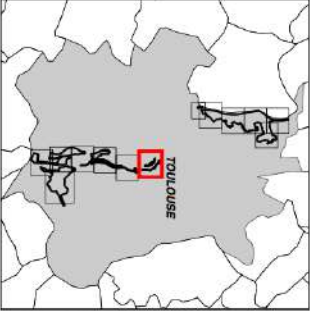
Flore patrimoniale et enjeux écologiques

- Très fort
- Fort
- Assez fort
- Moyen
- Laiteron délicat, Rare
- Orme lisse, Rare, DZ, LRR
- Cagoulin de Montpellier, Assez Rare, LRR
- Epave des marais, Assez Rare, DZ
- Grande naine, Assez Rare
- Putanot pacifique, Assez Rare, DZ
- Vallisère en spirale, Assez Rare
- Endémisme majeur, Assez Rare, DZ

Habitats remarquables et enjeux écologiques

- The brt
- Fort
- Assez brt
- Moyen

- Autres limites**
- Sites d'études
- Sources : Bédry, MAF(Banck), DREAU, OC-Centre/Océan, Ecoparis 2012



III- LES INTENTIONS STRATEGIQUES ET ORIENTATIONS DE TRAITEMENT SPATIAL

Toute intervention humaine dans un site classé nécessite de respecter sa nature et ses caractéristiques afin de ne pas le modifier de manière notable. Sur ce principe, tout aménagement (d'espaces publics, de signalétique, d'information...) ou toute construction (extension, réhabilitation,...) devra respecter l'identité du site. Compte tenu des valeurs du site, les axes stratégiques d'un projet d'aménagement pour la Garonne sont donc les suivants⁸ :

- Composer avec la mémoire des lieux et des usages
- Conforter un espace de nature en milieu urbain et préserver la fonction de corridor écologique
- Reconnaître le paysage fluvial des deux rives, préserver les perspectives
- Retrouver le lien ville-fleuve
- Se réapproprier le fleuve et ses berges par des usages diversifiés, adaptés, et coordonnés
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti.

1- Composer avec la mémoire des lieux et des usages

Espace identitaire, le fleuve constitue un élément de mémoire du lieu, un bien transmis, qu'il est question aujourd'hui à la fois de révéler, de rendre accessible et utilisable pour le plus grand nombre. Il s'agit de lui inventer un nouveau destin, de nouveaux usages, afin de le mettre en accord avec les aspirations et nécessités d'aujourd'hui. Ainsi, tout projet, même comportant des éléments contemporains, devra composer avec la mémoire des lieux et des usages, afin de transmettre leur histoire, et que celle-ci soit lisible.

Stratégie :

- **Évoquer la mémoire** (inondations, économie, usages) **à travers les choix urbains et techniques et leurs localisations** : valoriser les éléments mémoriels.

- Rappeler la place majeure de l'histoire des inondations dans la mémoire de la ville au travers des aménagements à venir, en portant par exemple à connaissance les repères de crues et en assurant leur pérennité. Ainsi, un itinéraire « Découverte des repères de crues » existe et mériterait d'être mieux connu et relié aux autres itinéraires de découverte de la Garonne.

En effet, si la ville doit beaucoup à son fleuve, elle lui a aussi payé un lourd tribut au fil du temps. Par exemple une réflexion sur la mise en valeur de la Garonnette, mais aussi des vestiges du pont vieux devant la Prairie des Filtres pourrait être menée. De même, l'histoire du faubourg Saint-Cyprien, implanté en zone inondable sur la rive gauche et qui a fait face, au cours de l'histoire, à l'invasissement fréquent des eaux de la Garonne, ne doit pas être oubliée. Le quartier s'organise d'ailleurs autour de l'église Saint-Nicolas, patron des marinières.

- Révéler le « petit patrimoine » à travers les aménagements à venir, comme la source de la Daurade et le système de galeries filtrantes de l'eau du fleuve à la Prairie des Filtres, utilisée pour alimenter les fontaines de Toulouse depuis le Château d'eau.

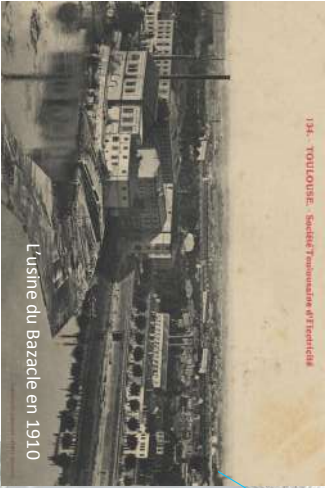
- **Développer des outils pour raconter le fleuve et transmettre la mémoire des lieux** :

- Mettre en place un **observatoire photographique des paysages de Garonne**, qui pourrait être un outil de concertation, de valorisation. Des séries photographiques et cartographiques permettent de suivre les transformations des paysages fluviaux à travers le temps et évaluer les effets des politiques publiques. Un tel observatoire pourrait être porté par Toulouse Métropole, qui en assurerait le suivi. La DREAL Midi-Pyrénées, en collaboration avec le laboratoire Géode de l'université de Toulouse Le Mirail met à disposition la plate-forme technique et propose d'accompagner l'initialisation de l'observatoire. L'observatoire deviendrait alors pour la collectivité un outil de partage de la connaissance et de concertation avec les populations, une aide à la décision pour protéger, valoriser ou réhabiliter le paysage fluvial à travers la mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable de la Garonne et de ses paysages, un outil d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre.

- Mener un **programme pédagogique**, de médiation, afin de réfléchir à la question suivante : comment transmettre cette mémoire ? Cela pourra être subliminal (évoquant d'un fait ou d'un usage historique dans le choix d'un aménagement), textuel, ou ponctuel (à travers l'organisation d'événements).

⁸ L'ordre de présentation des intentions ne reflète pas une hiérarchisation des priorités.

134 - TOULOUSE - Société Toulousaine et Française



L'usine du Bazacle en 1910

Usages historiques

Usine hydroélectrique du Bazacle

Port St Pierre

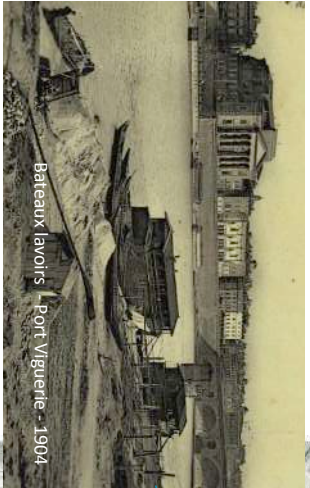
Port de la Daurade

Port Viguerie

Quai de Tounis

Prairie des Filtres

Sources : Archives Municipales et Fond Trutat MHNT



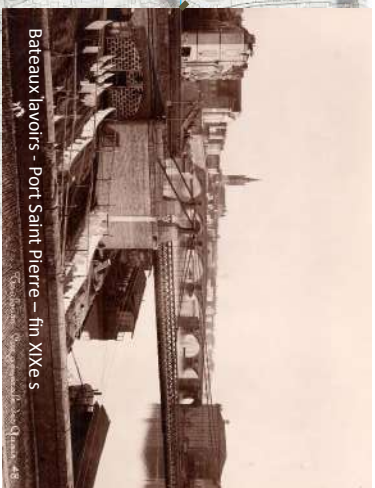
Bateaux lavoirs - Port Viguerie - 1904



Bateaux lavoirs - Quai de Tounis - fin XIXe s



Bassin de stationnement à la Prairie des Filtres - Début XXe s



Bateaux lavoirs - Port Saint Pierre - fin XIXe s



Grue - Promenade Henri Martin - non datée



















Pêcheurs de sable - Port de la Daurade en 1905

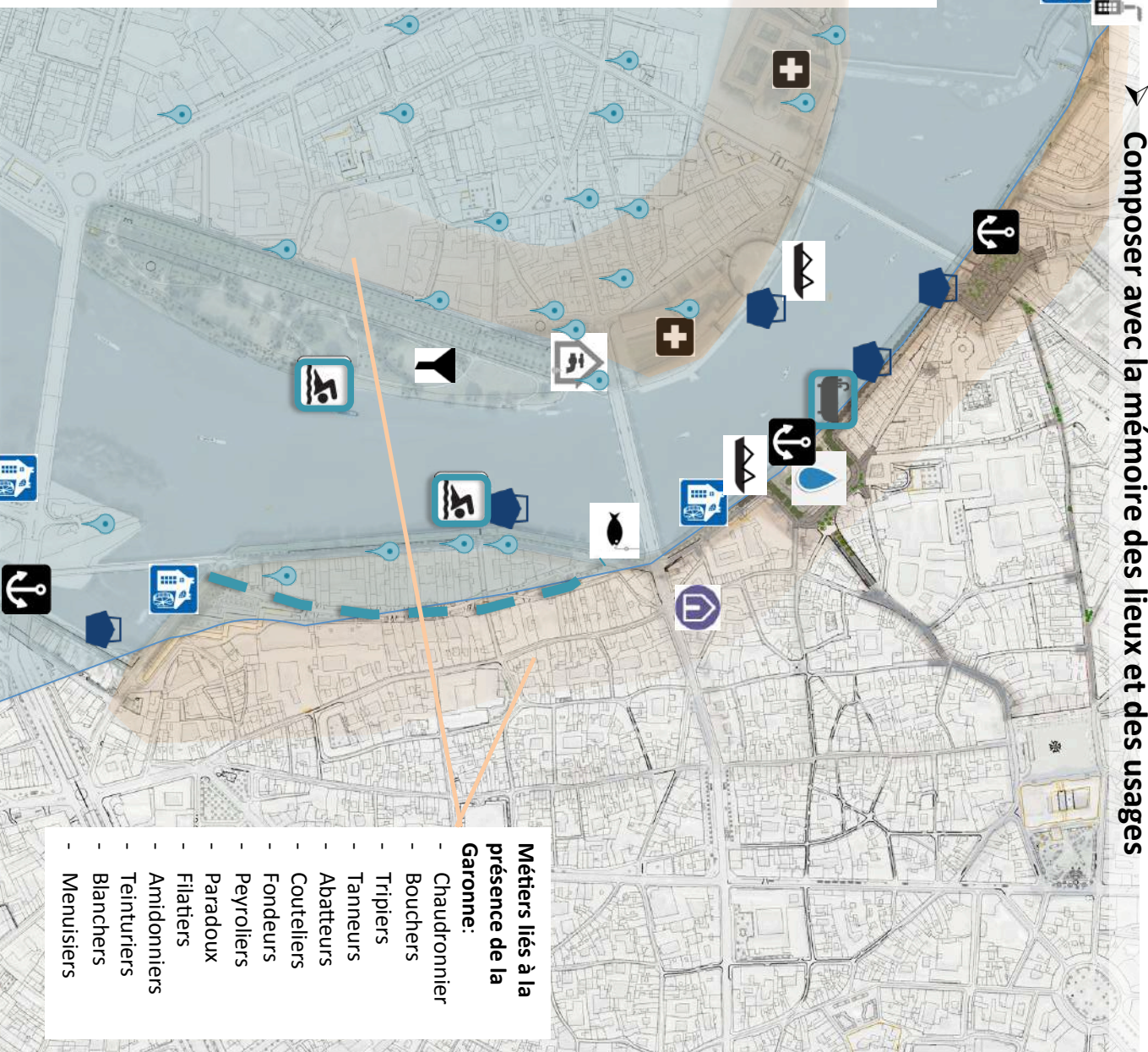


Bains - Port de la Daurade en 1870

➤ Composer avec la mémoire des lieux et des usages

FAIRE REFERENCE AUX USAGES HISTORIQUES :
Évoquer la mémoire à travers les choix urbains et techniques et leurs localisations

-  Port historique
-  Moulin / Usine hydro-électrique
-  Bateaux lavoirs
-  Pêcheur de sable
-  Halle aux poissons, pêche
-  Hôpitaux
-  Maison de marchands (pastel)
-  Manufacture de tabac
-  Château d'eau
-  Bains
-  Piscine
-  Système de filtres pour l'eau de la Garonne
-  Source de la Daurade
-  Crue historique 1875
-  Repères de crue (1875)
-  Garonne



Métiers liés à la présence de la Garonne:

- Chaudronnier
- Bouchers
- Tripiers
- Tanneurs
- Abatteurs
- Couteliers
- Fondeurs
- Peyrolliers
- Paradoux
- Filatters
- Amidonniers
- Teinturiers
- Blanchers
- Menuisiers

2- Préserver la fonction de corridor écologique et conforter un espace de nature en milieu urbain

Les questions environnementales font partie intégrante des paramètres de conception des projets au même titre que les éléments urbains, patrimoniaux, techniques, etc. Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation). Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de séquence « éviter, réduire, compenser » : dans la conception et la mise en œuvre de chaque projet, le maître d'ouvrage devra définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets d'autant plus que l'absence de faisabilité de la compensation peut, dans certains cas, mettre en cause le projet.

Ainsi, préalablement à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement, les autorisations réglementaires nécessaires seront notamment :

- La **déclaration préalable** au titre du Code de l'urbanisme articles R421-25, 425-17, ou **permis d'aménager** au titre du Code de l'urbanisme article R421-14,
- La demande au cas par cas pour **l'étude d'impact** (rubrique 10-g à l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement)
- La notice d'évaluation d'incidence **Natura 2000** article L414-4 du code de l'environnement
- L'avis du **Conseil de Gestion des Biotopes**
- et si nécessaire, la dossier de dérogation vis à vis des **espèces protégées** au titre des articles L411-1, L411-2 et R411-6 du Code de l'environnement.

Stratégie :

- Gérer durablement les milieux et les ressources naturelles de manière à **conserver les richesses écologiques exceptionnelles**.

- Préserver les habitats naturels du Martinet pâle, les frayères à poissons, la flore aquatique (potamot, laiteron délicat, renoncule en pinceau...).

- Ne pas porter atteinte à l'Ilot St Michel, « sanctuarisé » (APPB oiseaux).

- Renforcer les corridors écologiques par des plantations complémentaires dans les espaces « jardins » (essences traditionnelles de la ripisylve).

- Etablir des chartes de bonne conduite avec les associations sportives, en s'appuyant sur le rôle de la préfecture pour interdire certaines pratiques lors des périodes écologiques sensibles pour certaines espèces.

- **Suivre l'évolution des populations floristiques et faunistiques.**

Une synthèse des inventaires doit être réalisée, complétée par de nouveaux inventaires systématiques, afin de suivre l'évolution des populations floristiques et faunistiques. L'impact de certaines activités anthropiques sur les milieux naturels doit être analysé.

- Choisir les nouvelles plantations au sein des **espèces traditionnelles de la ripisylve de Garonne**, pour marquer la proximité de l'eau et limiter le développement des plantes invasives. Privilégier l'emploi d'essences végétales locales et historiquement présentes sur le site.

Aussi, des fruitiers comestibles (noisetier, sureau, prunelier...), présents fréquemment en ripisylve de Garonne pour la strate arbustive, pourraient compléter la palette végétale sur les berges à Toulouse, comme à la Prairie des Filtrés.

Les compléments de plantations se feront sur les quais hauts et les ports, mais pas sur les quais bas, afin de respecter la mémoire du site.

- Poursuivre une **gestion différenciée des espaces verts** et un entretien compatible avec les cycles de croissance des végétaux.

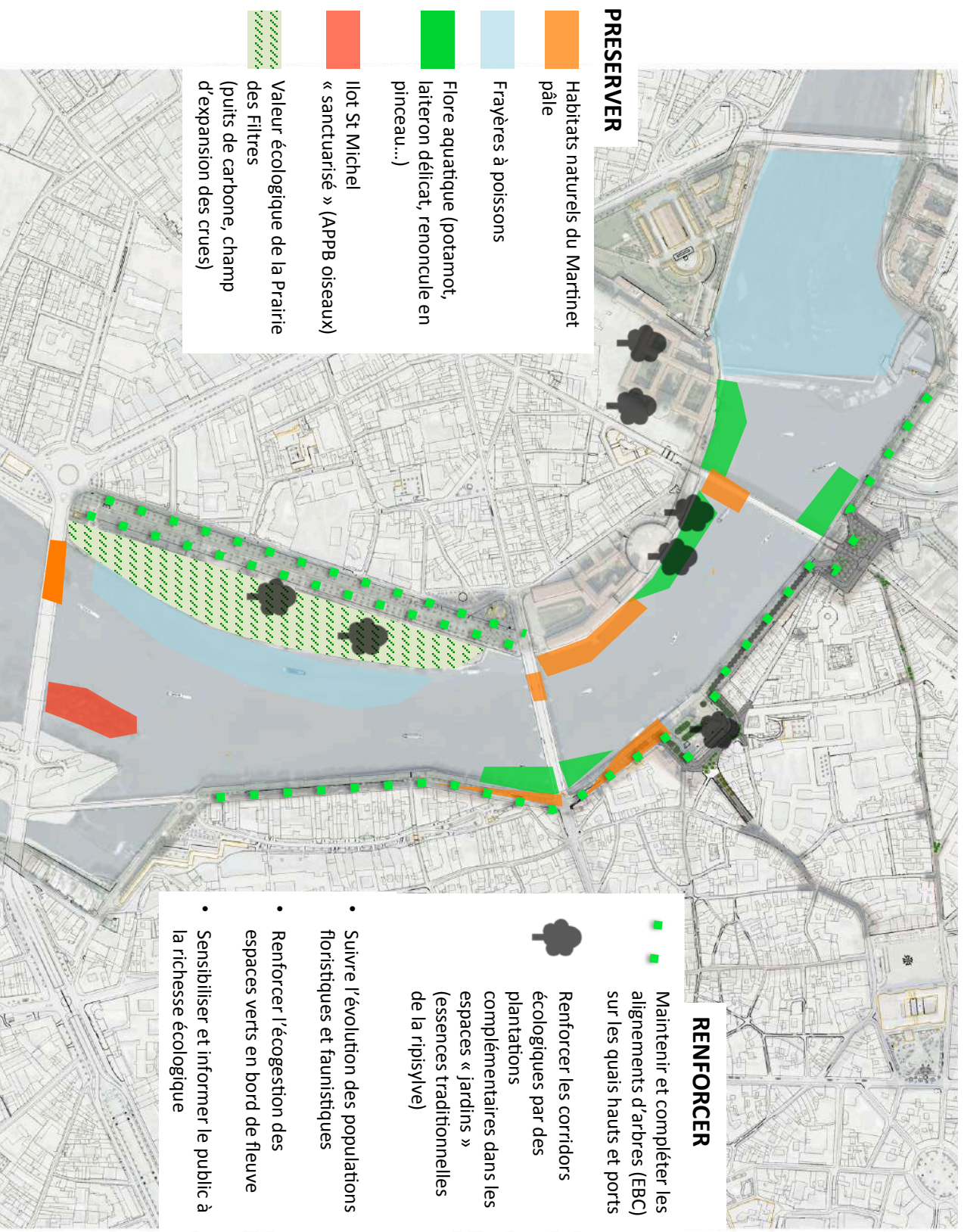
Il s'agit de poursuivre la gestion économe et optimale des ressources en eau, par la sélection des essences de plantes moins consommatrices d'eau et l'adaptation météorologique de l'arrosage. La protection biologique intégrée pour tendre vers le « zéro phyto » doit être également généralisée (réduction des apports d'engrais, réduction de consommation de produits fossiles, limitation des tontes, utilisation de compost).

- Faire connaître et **sensibiliser au développement de la biodiversité.**

Nombre d'espaces écologiques sont en effet de grande qualité et restent malgré tout connus uniquement de spécialistes. Ainsi par exemple, on peut observer une grande diversité d'arbres et arbustes, ainsi que des plantes comestibles, en amont du centre ville, rive gauche, entre le pont du Stadium et le pont de la Rocade. Ces espaces peuvent être valorisés de façon respectueuse, par des itinéraires d'interprétation (par exemple sur l'île du Ramier).

La sensibilisation et l'information seront poursuivies (organisation de promenades culturelles, édition de guides de découverte, campagnes citoyennes de nettoyage des berges, mise en place d'animations lors d'une action d'entretien, organisation d'animations scolaires, etc.). Des sentiers pourront être créés pour faire découvrir les richesses biologiques du site.

➤ **Préserver la fonction de corridor écologique et conforter un espace de nature en milieu urbain**



3- Reconnaître le paysage fluvial des deux rives, préserver les perspectives

La Garonne offre les plus belles perspectives sur Toulouse, aussi bien de jour que de nuit. Les grands patrimoines bâtis (cf Diagnostic partie 3-b) marquent ces perspectives et portent l'identité et la mémoire de ce territoire : quais et bâtiments attenants, ports, moulins, ponts... Leur conservation et leur mise en valeur sont indispensables à la compréhension du site classé, à sa qualité patrimoniale et paysagère, de même que la reconquête des vues vers ces points forts du site classé.

Stratégie :

- **Préserver le panorama urbain, ne pas masquer les vues et les perspectives. Entretien de la végétation** tout en respectant les principes d'une gestion différenciée.

Il s'agit aujourd'hui de préserver la qualité des vues qui permettent de découvrir le patrimoine fluvial, et notamment les perspectives sur les façades remarquables et les bâtiments hospitaliers et religieux qui composent le paysage patrimonial des deux rives. La qualité de ces perspectives dépend de l'usage des espaces situés dans les champs de vision, et la taille des arbres est à étudier au cas par cas afin de préserver ou retrouver des vues.

- **Valoriser les traversées de Garonne**, qui permettent d'avoir des points de vue sur les deux rives et d'appréhender le paysage fluvial dans son ensemble.
- **Aménager de nouveaux cheminements « à fleur d'eau » ou « en belvédère »** afin de retrouver ou découvrir des points de vue sur le paysage fluvial : prolongation du quai Saint Pierre vers le Bazacle, continuité vers le quai de la Chaussée à aménager, belvédère en haut du mur digue de Port Viguerie à aménager.
- Travailler les aménagements urbains dans le **respect de la spécificité des lieux** (rive droite, rive gauche) tout en proposant une **unité** qui transmet l'identité fluviale.

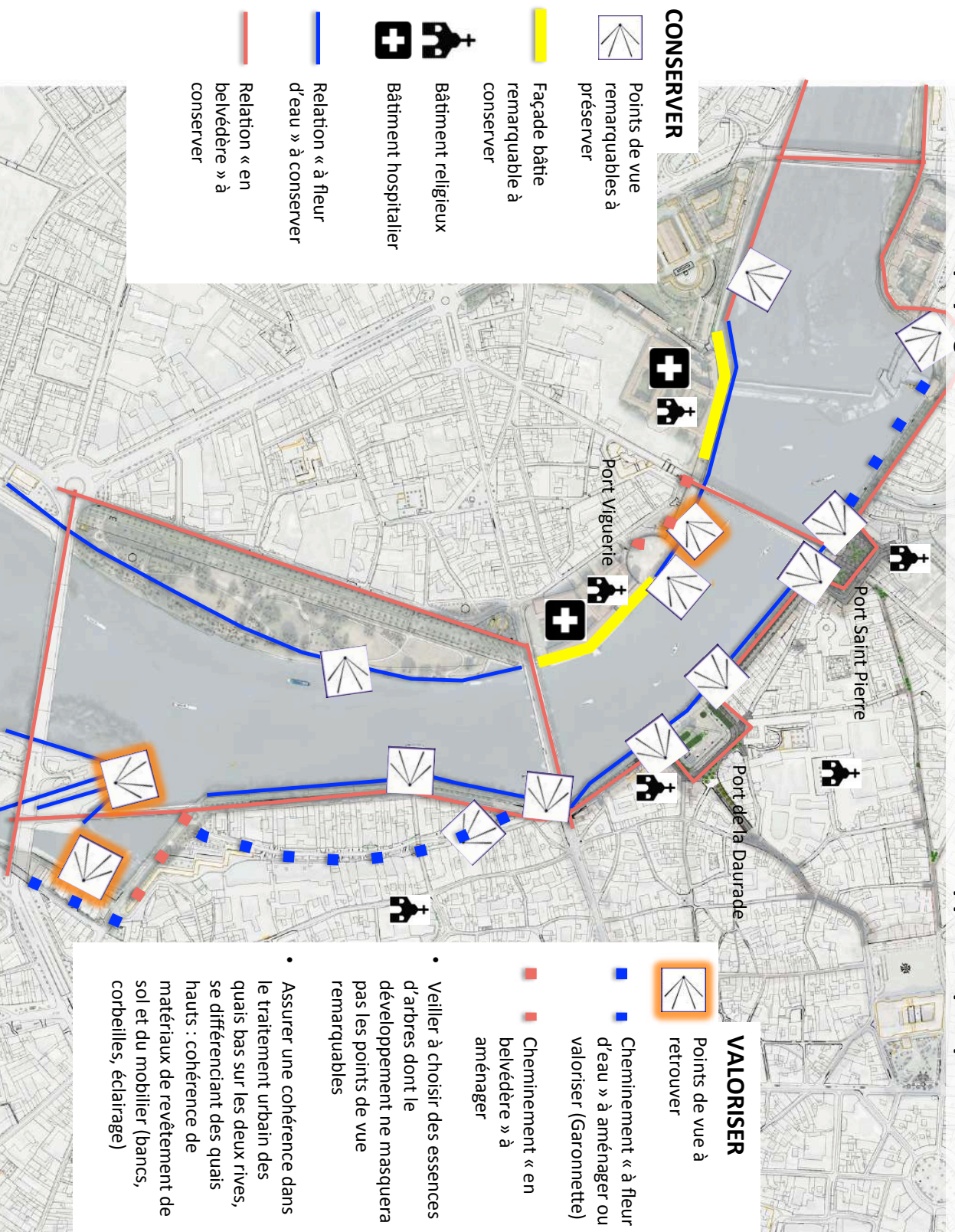
En suivant la morphologie du fleuve, il s'agit de favoriser les accès au plus près de l'eau en rive gauche (la plus basse), et de favoriser les points de vue panoramiques hauts en rive droite (la plus haute). Une cohérence de traitement (matériaux, mobilier) doit être appliquée sur les deux rives.

- **Créer des itinéraires de découverte**, sur les berges, vers le centre ville, et sur l'eau.

La restitution du patrimoine identitaire du site est l'occasion de créer un réseau d'itinéraires de découverte rayonnants depuis la Garonne vers le centre ville, via la mise en place d'un balisage et d'un mobilier en forte référence au patrimoine identitaire. Certains patrimoines sont visibles de toutes parts (comme le dôme de La Grave). D'autres ne se perçoivent qu'en vision rapprochée, à partir de l'itinéraire qui les longe.

Des promenades sur l'eau sont également à développer pour découvrir le paysage fluvial des deux rives à partir de nouveaux points de vue.

➤ Reconnaître le paysage fluvial des deux rives, conserver et développer les perspectives



4- Retrouver le lien ville-fleuve

Les liens entre ville et fleuve sont complexes. La métaphore du miroir⁹, lorsqu'il s'agit d'évoquer ces deux entités, atteste de leur étroite coexistence et témoigne du fait que le fleuve est en mesure de nous raconter, à sa manière, la ville. On peut le considérer comme un analyseur social des transformations de la société.

La transformation des berges en lieux urbains pourrait être considérée comme une étape de plus dans l'histoire des rapports complexes qu'a entretenus Toulouse avec la Garonne (rapports marqués par des périodes de forte symbiose, d'ignorance, ou des moments de simple coexistence in situ). Mais la redécouverte de l'espace fluvial, associée à des aménagements de qualité et à une redéfinition des espaces, est une occasion pour recentrer la ville sur son cœur historique et y ramener les fonctions traditionnelles d'échange et d'animation qu'il a toujours eues. Le fleuve est aujourd'hui convoqué au titre d'espace naturel, d'espace public, de site festif et récréatif.

Stratégie :

- **Améliorer la relation de la ville avec le fleuve** en donnant une signification spécifique aux rues qui connectent celui-ci avec le centre.

Il s'agit notamment de mettre en scène un lien avec la ville grâce au choix des essences végétales et du mobilier urbain.

- **Requalifier des accès** et renforcer les liaisons et promenades piétonnes et cyclables.

Ainsi par exemple, l'ancien tracé de la Garonnette doit être requalifié, et son débouché sur le fleuve mis en valeur. De même l'accès au Port Viguerie (rue Viguerie) doit être réaménagé.

- **Requalifier ou créer des espaces publics multi-usages** en bord de Garonne.
- Développer une **signalétique adaptée**.

- Mettre en place une signalisation et une micro signalétique d'intérêt culturel, touristique et économique, de manière concertée avec les élus et les acteurs touristiques (définir une charte),
- Faire appliquer la réglementation sur l'affichage publicitaire de manière coordonnée sur le site. Sensibiliser les élus à cette réglementation,
- Encourager des projets d'entrée de site et d'enseignes qualitatifs et intégrés au paysage.

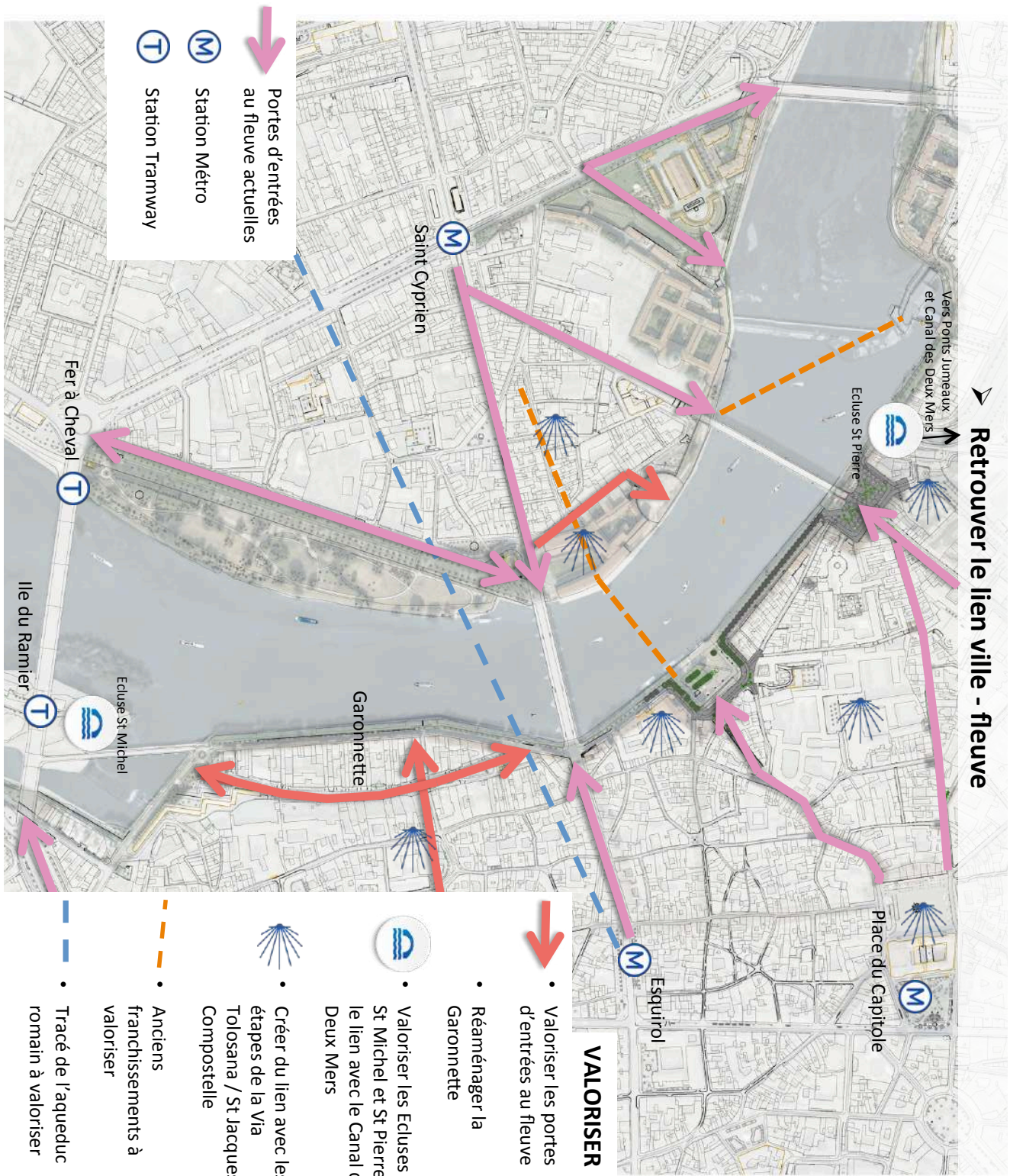
- **Transmettre la mémoire des anciens franchissements et du tracé de l'aqueduc romain.**

Cela peut se faire par une signalétique, un aménagement spécifique (revêtement de sol différent pour la Grande rue Saint Nicolas par exemple), ou une installation artistique - éphémère ou pérenne.

- **Créer du lien avec d'autres démarches de valorisation de sites emblématiques :**

- Valoriser les écluses Saint-Michel et Saint-Pierre, et le lien avec le Canal des Deux Mers,
- Créer du lien avec les étapes de la Via Tolosana / Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (la Garonne a joué un rôle important dans la vie des pèlerins).

⁹ Bethemont J., « La société au miroir du fleuve » in *Le fleuve et ses métamorphoses*, Actes du colloque international (13, 14, 15 mai 1992), 1993, Didier Erudition



Retrouver le lien ville - fleuve

Vers Ports Junéaux et Canal des Deux Mers

Ecluse St Pierre

Place du Capitole

Esquirol

Garonnette

Ecluse St Michel

Ile du Ramier

Fer à Cheval

Saint Cyprien

Portes d'entrées au fleuve actuelles

Station Métro

Station Tramway

VALORISER

- Valoriser les portes d'entrées au fleuve
- Réaménager la Garonnette
- Valoriser les Ecluses St Michel et St Pierre et le lien avec le Canal des Deux Mers
- Créer du lien avec les étapes de la Via Tolosana / St Jacques de Compostelle
- Anciens franchissements à valoriser
- Tracé de l'aqueduc romain à valoriser

5- Se réappropriier le fleuve et ses berges par des usages diversifiés, adaptés et coordonnés

Les berges de la Garonne ont toujours offert de multiples usages (cf Diagnostic partie 4) ; il s'agit aujourd'hui que tous les publics se réapproprient ces espaces, à travers de nouveaux usages, en lien avec l'histoire : découverte du patrimoine culturel et bâti, ou d'interventions créatives contemporaines, balades familiales ou sportives sur de nouveaux itinéraires « modes doux » accessibles à tous, observation de la nature en amont et en aval du fleuve, pratiques sportives et ludiques,... Le partage des valeurs de ce site passe par différentes actions :

Stratégie :

- **Favoriser une appropriation par tous des paysages de Garonne** : affirmer ce site emblématique en tant qu'espace public d'accès libre et ouvert à tous.

Les fonctions et les usages des berges de la Garonne peuvent être très différents : lieux de rencontres, espaces verts et naturels, espaces de représentation. Ces espaces constituent des lieux d'échanges et sont facteurs de lien social. Ils doivent être conçus pour permettre l'accessibilité du plus grand nombre et le confort de tous les usagers. Pour ce faire, tout projet d'aménagement doit prévoir d'améliorer l'accessibilité et d'éviter les barrières architecturales telles que les marches et escaliers.

Aussi, la question du stationnement et de la piétonisation est également à prendre en compte : l'omniprésence de la voiture dans le centre ville, incluant les espaces des berges de Garonne, joue négativement sur la perception des espaces. Reconquérir des espaces à l'usage des piétons en des lieux aujourd'hui dévolus à la voiture (descente du quai de Tounis, place Lange) semble une condition de la réappropriation des espaces des berges.

- Etablir de **nouvelles continuités modes doux**.

Les cheminements doux existants, lorsqu'ils sont directs et rapides, sont utilisés pour des déplacements pendulaires type domicile/travail - c'est ce que l'on constate le long du Canal des Deux Mers, où les sportifs cohabitent avec des travailleurs rentrant chez eux à vélo. Ces usages hors loisirs sont à prendre en compte et à encourager car ils participent à décongestionner la ville aux heures de pointe, et ils sont utilisés tout au long de l'année. La réappropriation des berges par les habitants de la métropole toulousaine permettra de changer les usages sur ces espaces. Plus symboliquement, une continuité Nord-Sud et des traversées Est-Ouest participeraient à davantage de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire irrigué par la Garonne. Un réseau cyclable continu contribuerait à la cohérence du réseau de transport à l'échelle de la métropole.

- **Développer des usages en rapport avec l'histoire et la géographie de chaque site**.

Il s'agit notamment de développer les échanges entre les ports, pour redonner de la vie au fleuve et de **prendre en compte la saisonnalité de la Garonne**, dans le cadre de la valorisation des berges par de nouveaux usages.

La période estivale (étiage de la Garonne) permet en effet, au regard du Plan de Prévention du Risque d'Inondation, d'installer dans le lit du fleuve des éléments flottants éphémères, comme des terrasses flottantes proposant un service de bar ou de restauration. Le quai de Tounis ayant historiquement accueilli une piscine flottante ou des bateaux lavoirs, se prête particulièrement bien à l'amarrage d'un tel équipement. Une attention toute particulière devra être apportée par la maîtrise d'ouvrage à la qualité d'ensemble de cet équipement saisonnier.

Aussi, la mise en place d'une piscine flottante saisonnière, comme cela a été entrepris avec succès dans des villes comme Zurich, Copenhague ou Genève¹⁰, pourrait accompagner l'aménagement du site pendant les mois d'été, en référence aux piscines présentes sur le plan d'eau de la Garonne au début du XXème siècle. Cela permettrait d'attirer davantage les habitants vers leur fleuve et de réorienter le flux de promeneurs en rive gauche.

- **Redynamiser l'activité de la batellerie, encourager la navigation et les activités économiques liées au fleuve**.

La Garonne ne doit pas seulement être un espace de loisirs et de consommation, mais aussi un lieu de vie et d'activité économique. Aujourd'hui, on n'observe pas de véritable économie en prise directe avec le fleuve et ses espaces à Toulouse : elle est donc à imaginer, à créer et à soutenir, dans le respect des enjeux déjà cités, en s'appuyant sur les

¹⁰ Le projet d'implantation d'une piscine flottante avait déjà été proposé en 1974 par le Comité de Défense des Berges de la Garonne, près du Port Saint Pierre ou au pied du quai Lombard.

différents aménagements envisageables. La production d'énergies renouvelables, la navigation de tourisme, l'artisanat et les services (cafés, restaurants, guinguettes, kiosques...), le développement de l'offre culturelle autour de la Garonne, pourraient participer d'une économie durable du fleuve et de son attractivité – économie qui devrait être respectueuse de la qualité des milieux et de la pérennité des ressources naturelles, améliorer le cadre de vie des habitants, être socialement équitable et accessible, et source de nouveaux emplois.

- **Réinventer des liens entre le fleuve et les habitants** : offrir aux usagers des **espaces de détente et de loisirs de qualité** et consolider une **offre culturelle et événementielle** qui pourrait dévoiler l'histoire et la mémoire du site.

Face à une dynamique territoriale très forte, et compte tenu du risque d'inondation, les territoires de la Garonne ne peuvent pas jouer le rôle d'accueil de nouvelles activités ou de nouveaux logements sauf de façon marginale. Le seul développement possible de ces espaces du fleuve est lié au cadre de vie et à l'art de vivre toulousain, le développement des loisirs au sens large ; offrir des espaces liés au temps libre, synonymes de qualité de vie pour la population existante et les nouveaux arrivants qui viennent en premier lieu pour des raisons professionnelles.

Une programmation culturelle pourrait être établie tout au long de l'année sur les berges, en référence aux nombreuses manifestations organisées autrefois : cérémonie de la baignade de la Croix (organisée de 1490 jusqu'à la Révolution, devenue la fête des pêcheurs), cérémonie de Monsieur Carnaval brûlé au milieu de la Garonne sur le vestige de l'aqueduc antique jusqu'en 1949, jeux et spectacles sur le Pont Neuf, fêtes sur le Cours Dillon et la Prairie des Filtres, mais aussi chaque année sur le plan d'eau de la Garonne, dans la seconde moitié du XVIIIème siècle (courses de bateaux, jeux de bagues...), joutes nautiques. La fonctionnalité culturelle du fleuve, qui constitue un moyen de requalifier, en les animant, certains espaces en bordure de fleuve, doit donc être confirmée pour **renforcer une identité collective d'appartenance au fleuve**.

Les acteurs de la culture évoquent un manque de lieux disponibles pour des résidences d'artistes temporaires, dans le cadre des échanges existants et de certaines manifestations. De même, Toulouse ne possède pas encore son grand rendez vous international immanquablement associé à la ville ou à son fleuve comme par exemple Bordeaux avec sa *Fête du fleuve*, ou Nantes avec sa Biennale d'Art contemporain *Estuaire*. Pourtant, certains festivals, dont une grande partie se développe sur les espaces des berges, possèdent déjà une notoriété forte qu'il est probablement possible de renforcer : Rio Loco et le Festival International d'Art de Toulouse (ex-Printemps de septembre).

- Assurer l'équilibre entre la tranquillité des habitants et les activités touristiques ou événementielles, en **maitrisant l'impact consécutif aux manifestations** et en instituant un document contractuel déterminant les règles et bonnes pratiques à mettre en œuvre pour l'organisation de manifestations (cf partie IV - Fiche thématique 6).
- **Réaliser des « portraits de paysage » de Garonne** : des œuvres artistiques pour raconter les paysages de Garonne.

Tout l'enjeu de retrouver une identité culturelle et paysagère de Garonne est de favoriser la participation, l'appropriation des habitants et usagers sur la définition des qualités paysagères de leur territoire de Garonne, pour une représentation partagée. L'intervention artistique, permanente ou éphémère, peut contribuer à la cohérence des espaces urbains, à la qualité urbaine et à l'amélioration du cadre de vie au sens large : en changeant les formes de la ville par une approche sensible et non fonctionnaliste, en positionnant des nouveaux repères urbains, en enrichissant les espaces publics et leur sens, en métamorphosant des lieux familiers, en générant des usages, en incitant à regarder son quotidien sous un jour nouveau. La réalisation de « portraits de paysage » permettrait aux habitants de s'exprimer sur leurs perceptions et leurs attentes, et ferait émerger des lieux représentatifs sur lesquels des artistes proposeront leur interprétation. La réussite du projet *Rives de Saône* à Lyon est un bon exemple. Inscrites dans le cadre d'un projet d'art public, et suite à une démarche de concertation, les interventions artistiques¹¹ révèlent les multiples facettes du fleuve. La démarche proposée déploie à ciel ouvert un parcours de créations dont chacune propose une expérience fondée sur une trilogie construite entre l'œuvre, le site et le paysage. Elles peuvent être contemplées, mais la plupart sont accessibles à tous et être ainsi expérimentées. Chacune des interventions fait écho à un environnement, à un contexte singulier, à des usages et une histoire, petite ou grande. Chacune d'entre elles fait sens et peut être appréhendée isolément. Ensemble, elles forment la trame d'un récit, d'une partition originale et sensible : le *River Movie*.

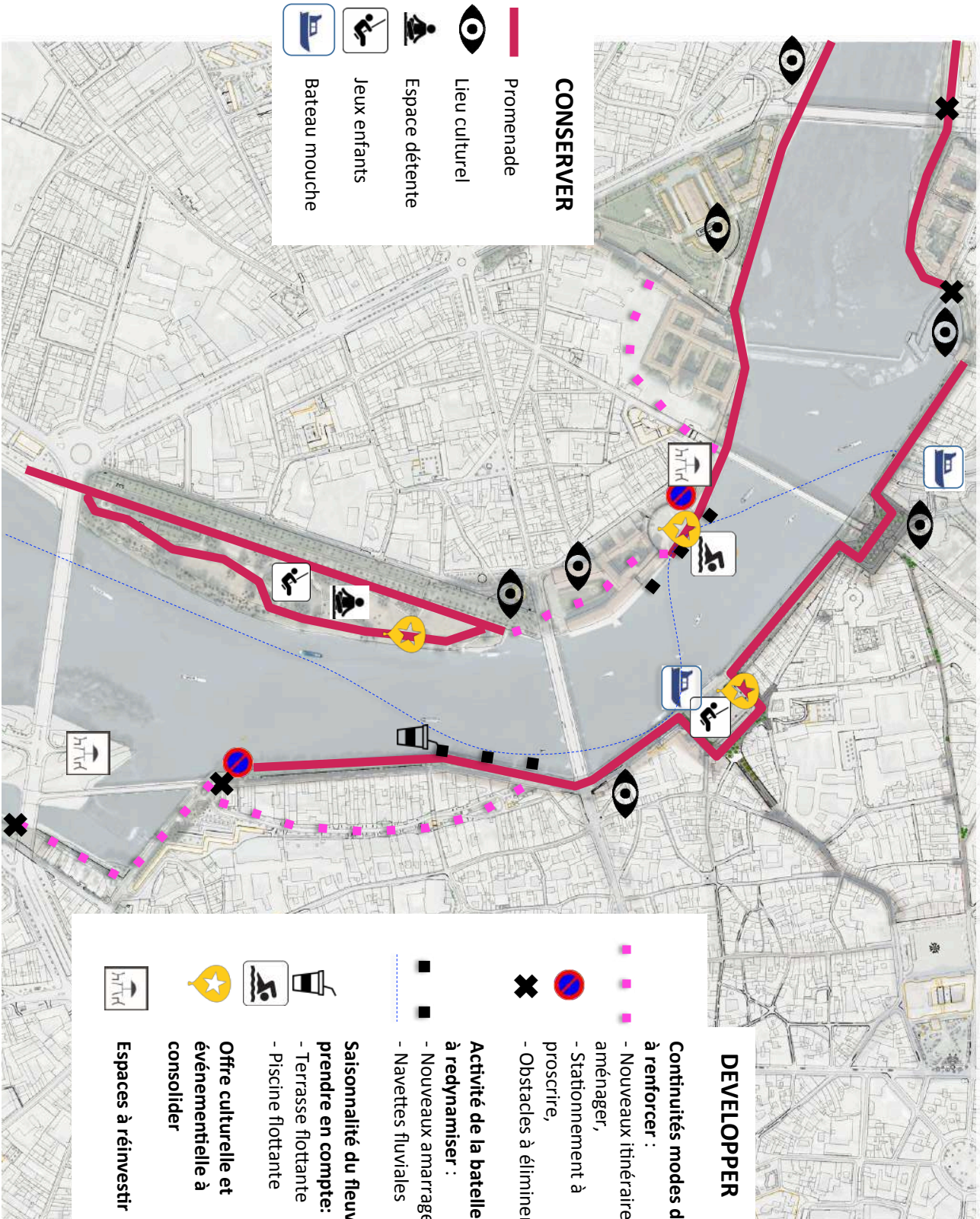
¹¹ Treize artistes contemporains d'envergure internationale ont imaginé chacun en différents points du parcours un dispositif spécifique, la plupart avec la participation des habitants. <http://www.lesrivesdesaone.com/le-projet/>

Dans le bassin de la Garonne, le Pays du Sud Toulousain a réalisé avec trois communes des portraits de paysages de l'Arize, à la confluence avec la Garonne¹². Un artiste a recueilli les perceptions des populations sur leur rivière et sa vallée (y compris des scolaires dans le cadre d'animations pédagogiques portées par le CAUE de Haute-Garonne), qu'il a retranscrites dans des œuvres plastiques et visuelles exposées lors d'une promenade artistique. Ce projet s'est accompagné de travaux pour retrouver un accès à la rivière, fortement attendu par les populations. Un livret et une exposition itinérante reprennent l'ensemble de la démarche. On peut noter également sur les bords de Garonne, la réalisation en 2013 par les communes de Quinsac et Camblanes, d'un chemin des arts « Points de vue, rivages extraordinaires »¹³, construit et animé avec les habitants.






¹² Pour plus de détails, voir le site internet : <https://portraitsdepaysages.wordpress.com>

¹³ Pour plus de détails, voir le site Internet : <http://www.quinsac33.com/Pages/Pointsdevue.aspx>






➤ **Se réappropriier le fleuve et ses berges par des usages diversifiés, adaptés et coordonnés**



CONSERVER

-  Promenade
-  Lieu culturel
-  Espace détente
-  Jeux enfants
-  Bateau mouche

DEVELOPPER

-  Continuités modes doux à renforcer :
 - Nouveaux itinéraires à aménager,
 - Stationnement à proscrire,
 - Obstacles à éliminer
-  **Activité de la batellerie à redynamiser :**
 - Nouveaux amarrages
 - Navettes fluviales
-  **Saisonnalité du fleuve à prendre en compte:**
 - Terrasse flottante
 - Piscine flottante
-  **Offre culturelle et événementielle à consolider**
-  **Espaces à réinvestir**

6- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics

La mise en valeur du patrimoine bâti passe par le réaménagement des espaces publics. L'objectif est in fine de produire un cadre de vie agréable, améliorer l'image actuelle du site grâce à des matériaux et des revêtements de sol qui respectent l'identité et la mémoire du site, et les spécificités de chaque espace.

Stratégie :

- **Respecter l'identité et la mémoire des lieux**, des éléments architecturaux remarquables (façade plongeante de l'Hôtel Dieu, géométrie d'ordonnement des quais XVIIIème siècle,...)
- **Valoriser le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics, dans l'esprit du site.**

- Privilégier l'intégration paysagère et la réversibilité des aménagements.

- Pour l'aménagement des espaces publics, privilégier l'emploi d'essences végétales locales, de matériaux locaux et de mobilier sobre, limiter la palette des matériaux. Ceux-ci doivent être résistants aux crues et faciles d'entretien.

- Organiser des points de vue pour ménager des dégagements visuels sur le patrimoine.

- **Distinguer l'aménagement des quais bas et des quais hauts :**

Pour les quais bas :

- Revêtement de sol minéral : il est préconisé d'utiliser des pierres et dalles massives en grès des Pyrénées, des galets petits, du béton désactivé en graviers roulés de Garonne teinte gris clair (couleur grès).
- Revêtements de sols végétal : la pelouse doit être renforcée avec un mélange terre / pouzzolane.
- Pas de plantation nouvelle d'arbre : les quais doivent rester un espace minéral.
- Le mobilier urbain comprend des bancs en grès massif (type linteau monobloc résistant aux crues), des corbeilles de propreté (acier thermolaqué RAL 7016), des bollards d'amarrage (en fonte couleur RAL 7016). L'éclairage se fait par une mise en lumière continue du mur de soutènement par des projecteurs en applique.

Pour les quais hauts :

- Revêtement de sol minéral : il est préconisé d'utiliser des pierres et dalles massives en porphyre. Les pistes cyclables seront en grave émulsion calcaire. Le bois et le métal pourront être utilisés ponctuellement, notamment pour le belvédère Viguerie en sommet de mur digue.
- Des plantations nouvelles d'arbres serviront à compléter les alignements sur les quais hauts.
- Le mobilier urbain comprend des bancs en métal et bois (couleur RAL 9006 gris clair), des corbeilles de propreté (acier thermolaqué RAL 9006), des appuis vélos (type anneau, en acier thermolaqué RAL 9006).

- **Développer des itinéraires de découverte du patrimoine et de l'histoire locale.**

L'aménagement de parcours avec points de contemplation du paysage est souhaitable pour la qualité du cadre de vie des habitants et l'attrait touristique du lieu (belvédères, bancs, points de vue..). Il s'agit également d'aménager de nouveaux cheminements permettant de découvrir le patrimoine. Exemples : la traversée de l'Hôtel Dieu à aménager, le parcours Garonne existant à valoriser (un itinéraire « fil bleu » pourrait être créé pour faire connaître l'histoire du pastel, depuis les berges jusqu'aux hôtels particuliers).

L'aménagement des espaces publics doit tenir compte du patrimoine historique, du plus petit au plus grand (source de la Daurade, système de filtres à la Prairie des Filtres, canaux d'adduction d'eau au Château d'eau en rive gauche, Ecluse Saint Pierre...), afin de garantir sa transmission culturelle et sa mise en valeur.

- **Initier un projet d'aménagement pour l'Hôpital de La Grave et désenclaver le site.**

- Restaurer le bâti historique
- Développer un projet de reconversion du site (vocation culturelle)
- Réintégrer le site dans le tissu urbain du quartier Saint Cyprien, créer des continuités piétonnes.

- Promouvoir l'installation d'**équipements flottants saisonniers**.

Il s'agit de prendre en compte la saisonnalité du fleuve et de retrouver des usages anciens, en aménageant des équipements flottants éphémères, tels des terrasses ou piscines flottantes sur la Garonne, tout en respectant les sensibilités écologiques du fleuve et des berges (flore aquatique, frayères à poissons...).

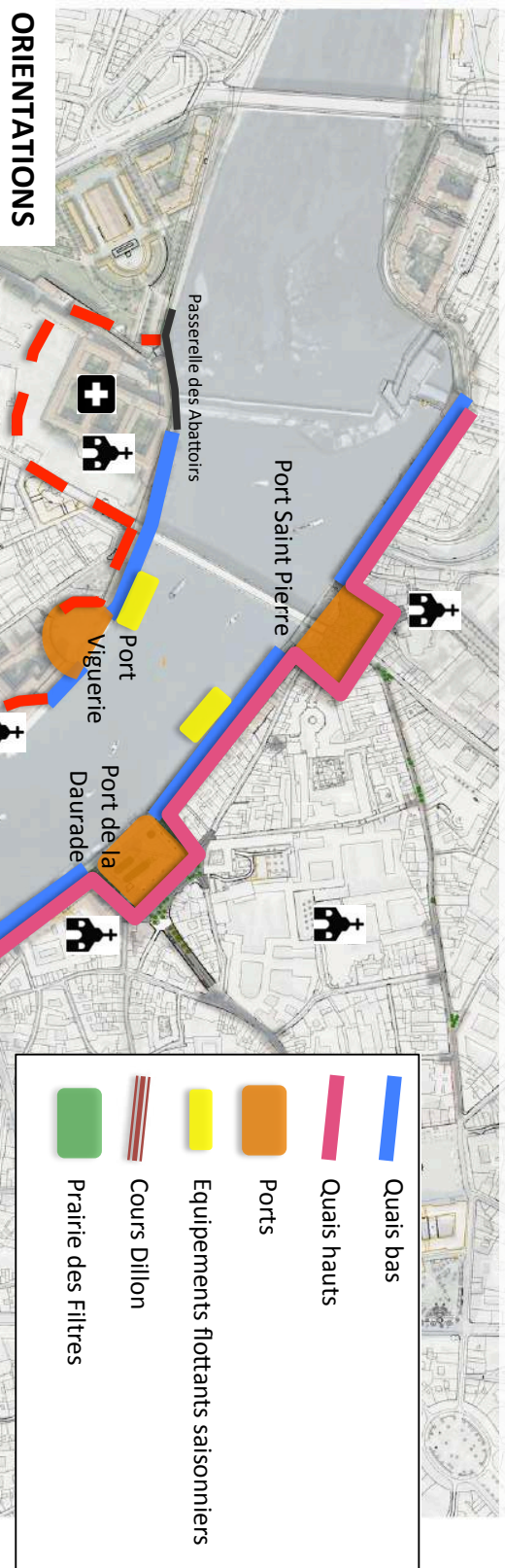
- Mettre en place une **signalétique unique et ponctuelle** d'impact limité, pour véhiculer l'information nécessaire à la reconnaissance du site et à la protection des patrimoines (écologique, paysager, patrimonial).
- Contrôler le **respect des règles d'interdiction de la publicité** en site classé et encourager une culture civique pour minimiser le besoin de placer des éléments de barrière et de protection lors de l'organisation de manifestations.

Les 5 cartes suivantes déclinent les orientations et préconisations d'aménagement propres à chaque espace du site :

- Quais bas
- Ports
- Equipements flottants saisonniers
- Quais hauts
- Cours Dillon et Prairie des Filtres

Une première carte de synthèse présente les différents espaces.

➤ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics

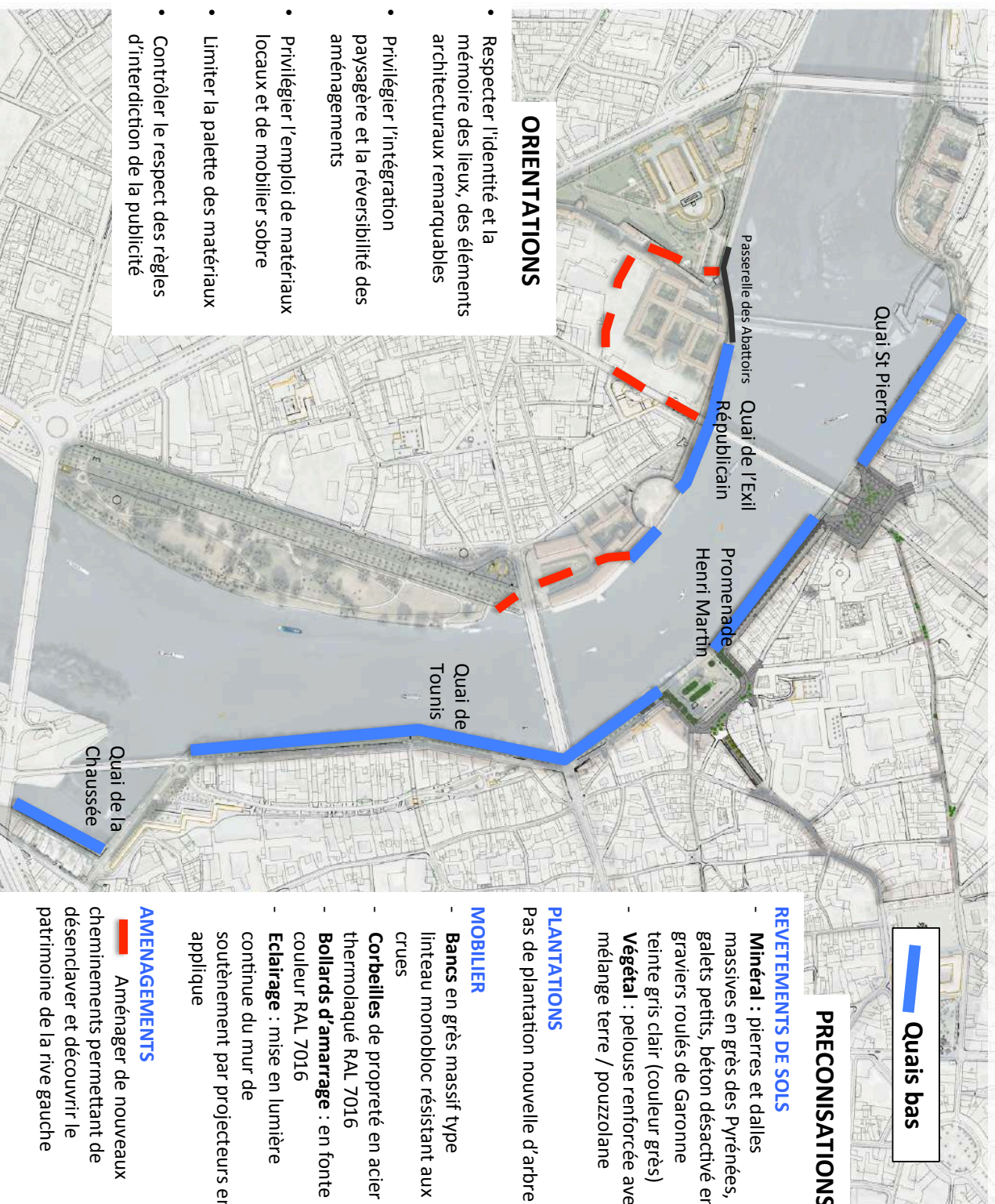


ORIENTATIONS

- Respecter l'identité et la mémoire des lieux, des éléments architecturaux remarquables
- Privilégier l'intégration paysagère et la réversibilité des aménagements
- Privilégier l'emploi d'essences végétales locales, de matériaux locaux et de mobilier sobre
- Limiter la palette des matériaux et des essences végétales
- Organiser des points de vue pour ménager des dégagements visuels sur le patrimoine
- Evoquer les usages anciens du fleuve
- Contrôler le respect des règles d'interdiction de la publicité



➤ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics (1)



Quais bas

PRECONISATIONS

REVETEMENTS DE SOLS

- **Minéral** : pierres et dalles massives en grès des Pyrénées, galets petits, béton désactivé en graviers roulés de Garonne teinte gris clair (couleur grès)
- **Végétal** : pelouse renforcée avec mélange terre / pouzzolane

PLANTATIONS

Pas de plantation nouvelle d'arbre

MOBILIER

- **Bancs** en grès massif type linteau monobloc résistant aux crues
- **Corbeilles** de propreté en acier thermolaqué RAL 7016
- **Bollards d'amarrage** : en fonte couleur RAL 7016
- **Eclairage** : mise en lumière continue du mur de soutènement par projecteurs en applique

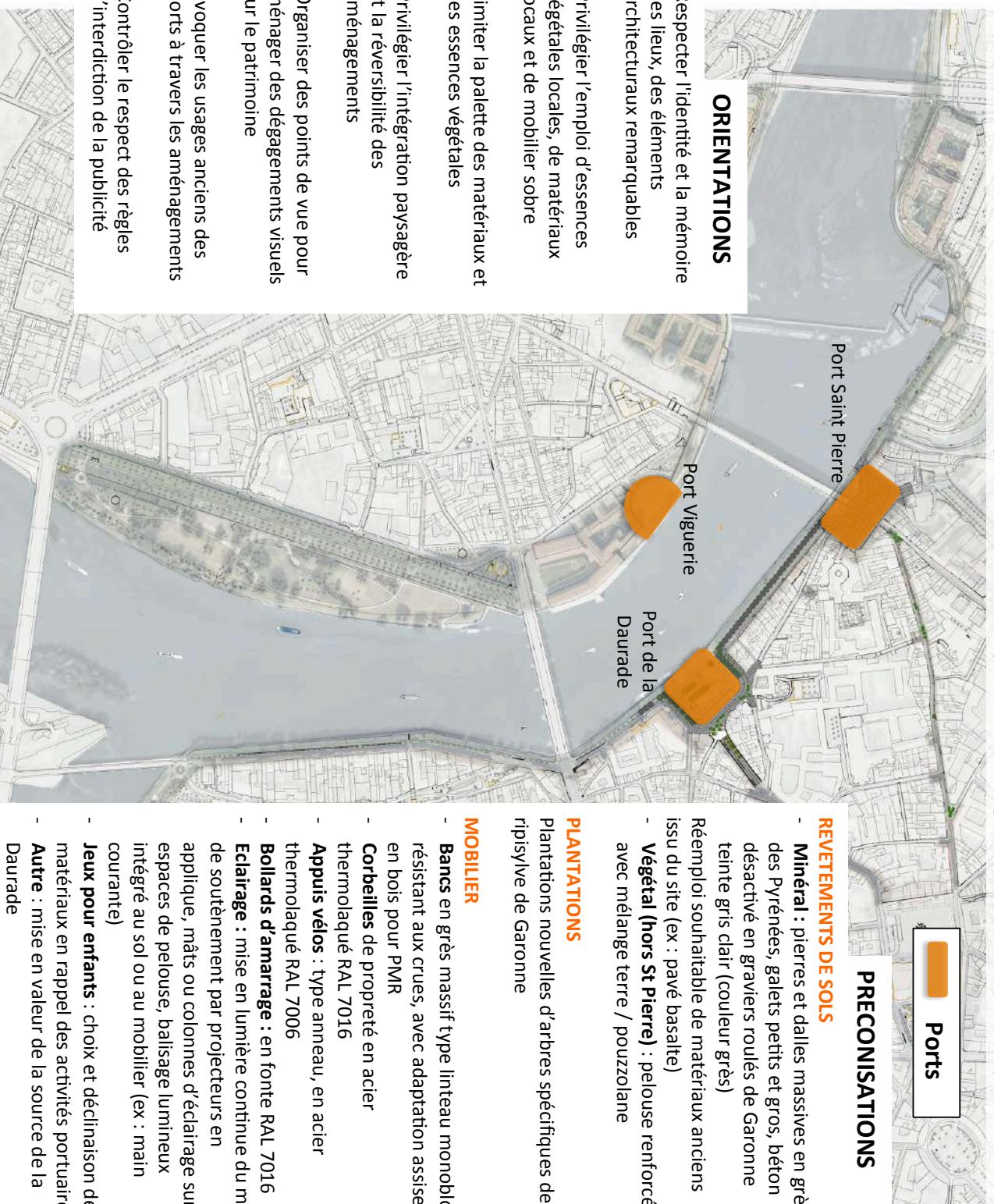
AMENAGEMENTS

- Aménager de nouveaux cheminements permettant de désenclaver et découvrir le patrimoine de la rive gauche

ORIENTATIONS

- Respecter l'identité et la mémoire des lieux, des éléments architecturaux remarquables
- Privilégier l'intégration paysagère et la réversibilité des aménagements
- Privilégier l'emploi de matériaux locaux et de mobilier sobre
- Limiter la palette des matériaux
- Contrôler le respect des règles d'interdiction de la publicité

➤ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics (2)



ORIENTATIONS

- Respecter l'identité et la mémoire des lieux, des éléments architecturaux remarquables
- Privilégier l'emploi d'essences végétales locales, de matériaux locaux et de mobilier sobre
- Limiter la palette des matériaux et des essences végétales
- Privilégier l'intégration paysagère et la réversibilité des aménagements
- Organiser des points de vue pour ménager des dégagements visuels sur le patrimoine
- Evoquer les usages anciens des ports à travers les aménagements
- Contrôler le respect des règles d'interdiction de la publicité

Ports

PRECONISATIONS

REVETEMENTS DE SOLS

- **Minéral** : pierres et dalles massives en grès des Pyrénées, galets petits et gros, béton désactivé en graviers roulés de Garonne teinte gris clair (couleur grès)
- Réemploi souhaitable de matériaux anciens issu du site (ex : pavé basalte)
- **Végétal (hors St Pierre)** : pelouse renforcée avec mélange terre / pouzzolane


PLANTATIONS

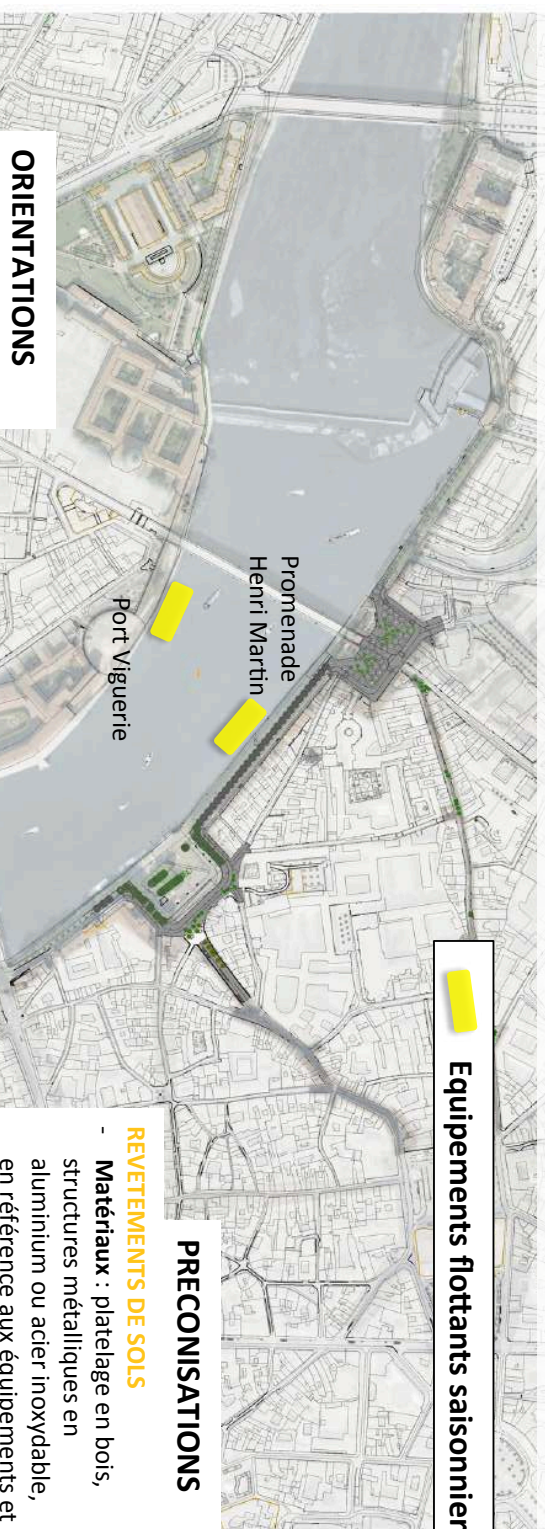
Plantations nouvelles d'arbres spécifiques de la ripisylve de Garonne

MOBILIER

- **Bancs** en grès massif type linteau monobloc résistant aux crues, avec adaptation assise en bois pour PMR
- **Corbeilles** de propreté en acier thermolaqué RAL 7016
- **Appuis vélos** : type anneau, en acier thermolaqué RAL 7006
- **Bollards d'amarrage** : en fonte RAL 7016
- **Eclairage** : mise en lumière continue du mur de soutènement par projecteurs en applique, mâts ou colonnes d'éclairage sur espaces de pelouse, balisage lumineux intégré au sol ou au mobilier (ex : main courante)
- **Jeux pour enfants** : choix et déclinaison de matériaux en rappel des activités portuaires
- **Autre** : mise en valeur de la source de la Daurade

➤ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics (3)

 Equipements flottants saisonniers



ORIENTATIONS

- Respecter l'identité et la mémoire des lieux, des éléments architecturaux remarquables
- Evoquer les usages anciens du fleuve
- Privilégier l'emploi de mobilier sobre et limiter la palette des matériaux
- Privilégier l'intégration paysagère et la réversibilité des aménagements
- Respecter les sensibilités écologiques du fleuve et des berges
- Contrôler le respect des règles d'interdiction de la publicité

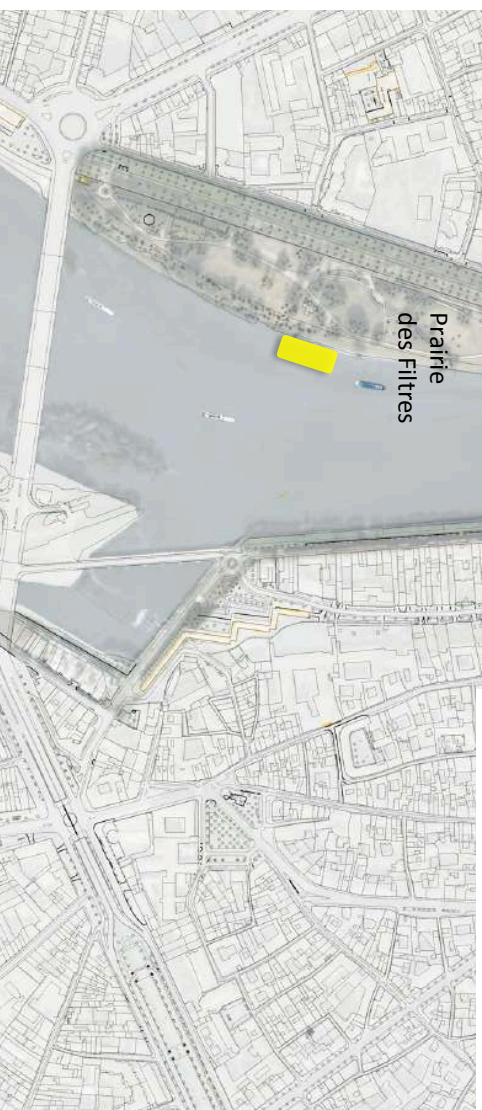
PRECONISATIONS

REVETEMENTS DE SOLS

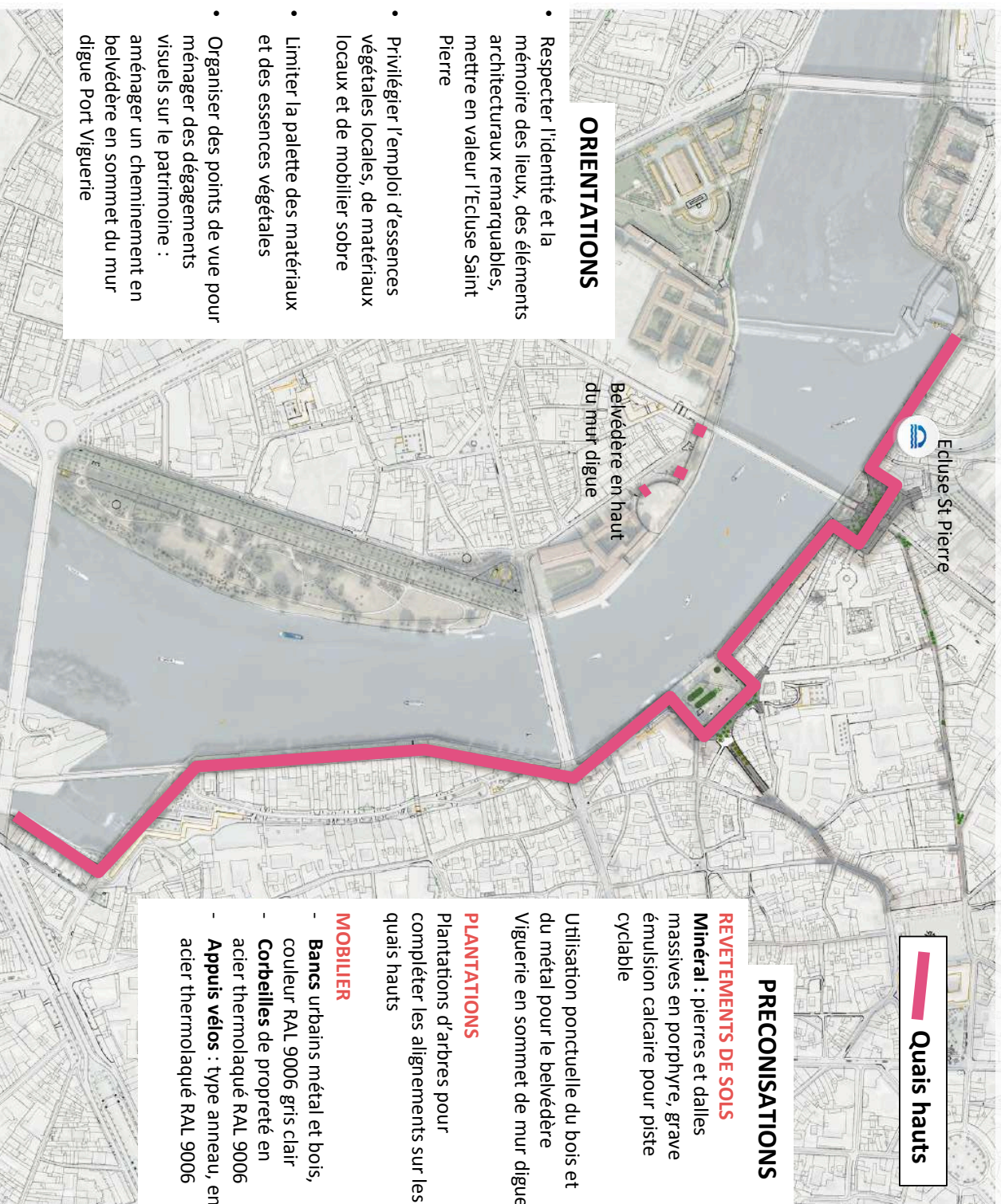
- **Matériaux** : platelage en bois, structures métalliques en aluminium ou acier inoxydable, en référence aux équipements et activités fluviales historiques

MOBILIER

- **Eclairage** : mise en lumière nocturne des équipements flottants et du quai



➤ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics (4)



Quais hauts

PRECONISATIONS

REVETEMENTS DE SOLS

Minéral : pierres et dalles massives en porphyre, grave émulsion calcaire pour piste cyclable

Utilisation ponctuelle du bois et du métal pour le belvédère
Viguerie en sommet de mur digue

PLANTATIONS

Plantations d'arbres pour compléter les alignements sur les quais hauts

MOBILIER

- Bancs urbains métal et bois, couleur RAL 9006 gris clair
- Corbeilles de propreté en acier thermolaqué RAL 9006
- Appuis vélos : type anneau, en acier thermolaqué RAL 9006

ORIENTATIONS

- Respecter l'identité et la mémoire des lieux, des éléments architecturaux remarquables, mettre en valeur l'Ecluse Saint Pierre
- Privilégier l'emploi d'essences végétales locales, de matériaux locaux et de mobilier sobre
- Limiter la palette des matériaux et des essences végétales
- Organiser des points de vue pour ménager des dégagements visuels sur le patrimoine : aménager un cheminement en belvédère en sommet du mur digue Port Viguerie

➤ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti par l'aménagement des espaces publics (5)



ORIENTATIONS

- Respecter l'identité et la mémoire des lieux
- Privilégier l'emploi d'essences végétales locales, de matériaux locaux et de mobilier sobre
- Limiter la palette des matériaux et des essences végétales
- Privilégier l'intégration paysagère et la réversibilité des aménagements

PRECONISATIONS

Cours Dillon

- Suppression de la gare de bus
- Réduction de l'emprise du stationnement au profit d'un espace de promenade ombragée

REVETEMENTS DE SOLS

Matériaux : grès et sable stabilisé / filérisé couleur ocre

PLANTATIONS

Conserver et compléter les alignements d'arbres

Prairie des Filtres

- Conservation d'un espace de nature en cœur de ville
- Possibilité de plantations d'arbres complémentaires appartenant à la palette végétale de la ripisylve
- Cheminements en béton désactivé et/ou grave émulsion calcaire

IV- PRECONISATIONS TECHNIQUES

Les fiches présentées ci-après ont pour objectif de guider et encadrer la conception de tout aménagement à venir au sein du périmètre du site classé du plan d'eau de la Garonne. Elles ne revêtent pas un caractère exhaustif.

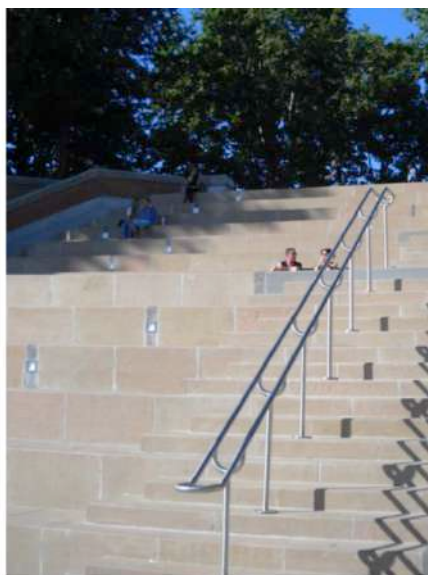
Fiche thématique 1 – MATERIAUX et REVETEMENTS de SOLS

Le sol est l'élément le plus visible de l'espace public. De même que les façades, il intervient de façon fondamentale dans la configuration de l'image urbaine du lieu. Il contribue non seulement à générer l'image caractéristique du lieu mais il oriente l'usage de l'espace. Par conséquent, le choix des matériaux et des revêtements de sols acquiert une grande importance.

L'intégration paysagère est essentielle. Aussi, l'emploi de matériaux locaux et présents historiquement sur le site est privilégié : galets, pierres et dalles massives en grès des Pyrénées pour les quais bas et les ports. Pour les quais hauts, est préconisé l'emploi de pierres et dalles massives en porphyre, et de grave émulsion calcaire pour les pistes cyclables.

Le bois et le métal pourront être utilisés ponctuellement pour le belvédère Viguerie en sommet du mur digue.

> Matériaux préconisés :



Dalles grès



Galets petits



Galets grands



Béton désactivé en graviers roulés de Garonne teinte gris clair (couleur grès)

Fiche thématique 2 - MOBILIER URBAIN, JEUX d'ENFANTS

L'intégration paysagère est une condition essentielle. Le type de mobilier urbain doit être limité, et un règlement précis doit être établi pour son implantation. Il doit être simple et robuste (résistant aux crues).

Pour toute installation éphémère prévue, un cahier des charges des usages et du mobilier reprenant les principes figurant sur la fiche 6 est obligatoire.

Les jeux d'enfants choisis rappelleront les chantiers et l'activité portuaire présente jusqu'au milieu du XXème siècle sur le site (cf Diagnostic partie 4).

> Mobilier urbain préconisé (images de référence) :



Banc en grès massif
type linteau monobloc résistant aux crues



Banc avec dossier en grès et bois adapté PMR
type linteau monobloc résistant aux crues



Corbeille de propreté
en acier thermolaqué RAL 7016



Fontaine en fonte d'acier RAL 7016



Appui vélo simple type anneau,
en acier thermolaqué RAL 7006



Borne RAL 7016



Conteneur enterré



Ascenseur PMR en verre



Borne électrique escamotable



Exemple bateau pour aire de jeux d'enfants

Fiche thématique 3 – ECLAIRAGE

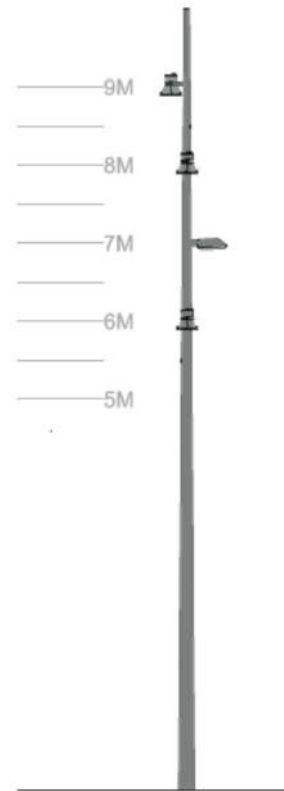
L'objectif est de produire un cadre de vie agréable, et d'améliorer l'image actuelle du site grâce à un éclairage qui respecte l'identité et la mémoire du site.

L'intégration paysagère est une condition essentielle. Le type d'éclairage doit être limité, et un règlement précis doit être établi pour son implantation.

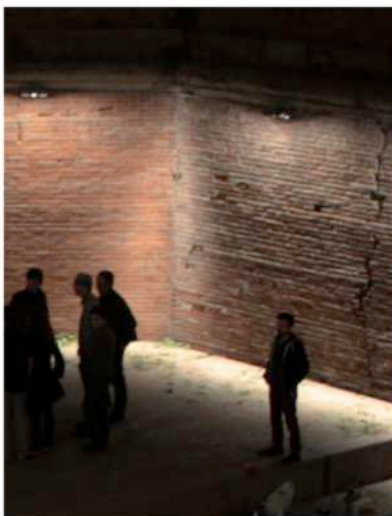
> Eclairage préconisé (images de référence) :



Colonne d'éclairage à modules



Mât acier multifonctionnel



Mise en lumière continue du mur de soutènement par projecteurs en applique

Fiche thématique 4 - EQUIPEMENTS FLOTTANTS et D'AMARRAGE

La redynamisation de l'activité de la batellerie et l'installation d'équipements flottants saisonniers nécessite l'installation de nouveaux bollards sur les quais.

Les matériaux utilisés pour les équipements flottants sont des platelages en bois et des structures métalliques en aluminium ou acier inoxydable, en référence aux équipements et activités fluviales historiques.

> Equipement préconisé (image de référence) :



Bollard d'amarrage en fonte couleur RAL 7016

Fiche thématique 5 – PLANTATIONS et ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER

Les arbres participent à définir le paysage dans lequel ils sont implantés. Ils contribuent à former des ambiances, des caractéristiques paysagères, traduisent des modes de vie, signifient les lieux publics. Ce sont des êtres vivants, trop souvent considérés comme du simple mobilier urbain dans de nombreux projets.

L'emploi d'essences végétales locales et historiquement présentes sur le site est privilégié (ripisylve), et les richesses écologiques du site sont préservées grâce à une gestion différenciée des espaces verts.

Le panorama urbain et les perspectives doivent être préservés. Les quais bas ne sont pas plantés.

Les pelouses seront renforcées (avec un mélange terre / pouzzolane), et l'utilisation de pavés joints gazon est recommandée pour les espaces de cheminement sur les pelouses.

> Plantations préconisées (images de référence) :

Espèces appartenant à la ripisylve de Garonne (voir schéma page suivante) :



Saule blanc



Aulne glutineux



Peuplier noir

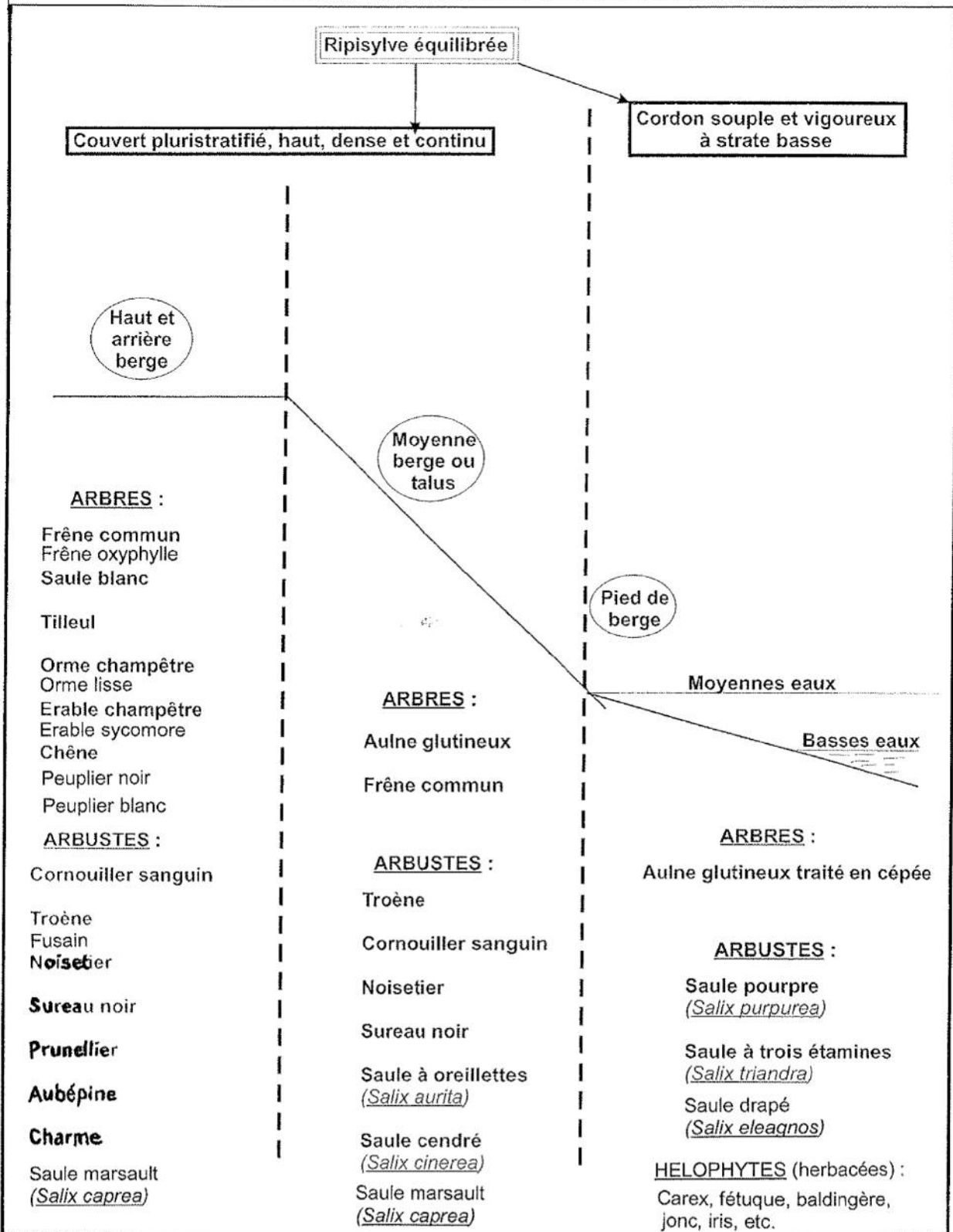


Orme lisse



Pavés joints gazon

CORTEGE D'ESPECES VEGETALES A FAVORISER EN GARONNE, POUR LIMITER L'IMPLANTATION D'ESPECES ENVAHISSANTES
(à utiliser avec discernement – ex. : saule drapé sur alluvions, peuplier en retrait de berges)



A EVITER : Résineux, Peuplier hybride, Robinier faux accacia, Ailante, Buddleia, Erable negundo, Renouée du Japon, Raisin d'Amérique, Balsamine de l'Himalaya, Jussie, Canne de Provence, Bambou

(source : SMEAG)

Fiche thématique 6 – GESTION DES USAGES ET DES MANIFESTATIONS

Le site classé du plan d'eau et des berges de la Garonne présente un cadre exceptionnel pour le déroulement de manifestations. Cependant, compte tenu de la spécificité paysagère et patrimoniale du lieu, les usages et manifestations organisés sur le site doivent répondre à de nombreuses exigences. Ils doivent notamment être en adéquation avec la double vocation du site : jardin et port, et respecter son identité historique.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- affirmer ce site emblématique en tant qu'espace public d'accès libre et ouvert à tous- protéger la valeur patrimoniale et la biodiversité des espaces en développant un mode de gestion exemplaire- offrir aux usagers des espaces de détente et de loisirs de qualité- assurer l'équilibre entre la tranquillité des habitants et les activités touristiques ou événementielles, en maîtrisant l'impact consécutif aux manifestations- s'inscrire dans une démarche d'information et de prévention.
Mise en œuvre	<p>Tout organisateur de manifestation sur le site classé du plan d'eau de la Garonne devra respecter des obligations. Les prescriptions listées ci-dessous seront reprises par le Service <i>Fêtes et Cérémonies</i> de la Ville de la Toulouse, et seront contresignées de manière contractuelle par l'organisateur. Ainsi, toute acceptation de manifestation sur le site sera subordonnée à la signature de ces engagements par l'organisateur, précédée de la mention « lu et approuvé ».</p> <p>Ce document rappellera les règles et bonnes pratiques qui doivent être mises en œuvre, incluant ses responsabilités en matière de respect de l'identité paysagère du site (notamment en ce qui concerne la communication et le mobilier éphémère), de réglementation et de sécurité pour le public, et de gestion des déchets, dans le cadre d'une démarche éco citoyenne globale. Il a pour but de définir les dispositions que les signataires s'engagent à prendre pour préserver le site tout en permettant le déroulement de manifestations dans un partage harmonieux de l'espace et respectueux de l'environnement. Il vise à maintenir sur le site une vie événementielle conforme aux principes du classement du site et du développement durable.</p> <p>Le non respect de ces clauses pourra entraîner la non-reconduction de la manifestation pour les éditions suivantes.</p> <p>Obligations pour l'organisation de manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les usages ne doivent pas dénaturer ni altérer la pérennité des aménagements. Les structures (tentes, chapiteaux, gradins, scènes...) doivent être installées sur les espaces minéralisés, garantissant la pérennité des espaces verts.- Des prescriptions esthétiques sur le mobilier éphémère sont à respecter (barrières, chapiteaux, parasols, chaises, colonnes de chauffage, enseignes et publicités). Le mobilier doit être de bonne qualité, réalisé dans des matériaux nobles et en harmonie esthétique avec l'environnement. Un code couleur et un code matériaux est défini pour le mobilier éphémère afin de garantir une unité et son intégration dans le site (voir mobilier de référence). Code matériaux : usage du bois, de métal type acier ou aluminium. Code couleur : gamme de couleurs limitée.- Propreté : La partie du domaine public occupée doit être maintenue en permanence dans un bon état de propreté, sous peine d'amende (Arrêté Municipal du 6 mars 2007). Dans le cas d'une activité de bar ou petite restauration, des cendriers seront mis à la disposition de la clientèle. Les aménagements ne doivent pas endommager l'état de surface de l'espace public.- Le respect de l'identité patrimoniale du site : Les panneaux publicitaires et pré-enseignes et l'« affichage sauvage » sont interdits en site classé (articles 4 et 18 de la Loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux

enseignes et pré-enseignes), sauf dérogation en application de l'article 18 de la Loi sus-mentionnée. De même, la distribution de documents à caractère de publicité commerciale est interdite dans le périmètre défini par l'Arrêté municipal du 14 décembre 2007.

La circulation et le stationnement des véhicules motorisés sont strictement interdits. Seule la circulation des véhicules de secours, de livraison des concessionnaires ou des organisateurs de manifestations peut faire l'objet de règles particulières précisées par chaque titre d'occupation.

Le nombre de barrières Vauban sera limité au strict minimum, et dans le cas où elles sont indispensables, les habiller (système à scratch).

- **Le respect de considérations écologiques :**

Pour toute activité, le tri devra être réalisé et l'évacuation des déchets se fera dans les containers enterrés présents sur le site.

Nuisances sonores : une attention toute particulière est portée à l'adéquation des projets vis-à-vis du voisinage et du respect du cadre de vie des habitants riverains.

> Mobilier éphémère préconisé (images de référence) :



Chaise extérieur



Table extérieur



Parasol



Site Classé
Patrimoine national

ANNEXE : DIAGNOSTIC DU SITE CLASSÉ DU PLAN D'EAU DE LA GARONNE À TOULOUSE



**Annexe au CAHIER D'ORIENTATION
pour la valorisation et la transmission de la mémoire du site**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

MIDI-PYRÉNÉES



Juin 2015

DIAGNOSTIC DU SITE CLASSÉ DU PLAN D'EAU DE LA GARONNE À TOULOUSE

SOMMAIRE

1- APPROCHE HISTORIQUE	6
a) La fondation de Tolosa.....	6
b) XIIème-XVIIème siècles : la ville s'organise autour de la Garonne	7
c) XVIIIème - XIXème siècles : intégrer le fleuve dans l'urbanisme et se protéger des crues	8
d) 1920-1980 : une ville tournant le dos à son fleuve.....	12
e) Depuis les années 1980 : le retour vers le fleuve.....	21
f) Zoom sur la Garonnette et l'île de Tounis, une île à part	24
2- APPROCHE GEOGRAPHIQUE : LA GARONNE, SA DYNAMIQUE FLUVIALE ET SES PAYSAGES.....	26
a) Aire d'influence et perception de la Garonne	26
b) La Garonne multi-paysages.....	26
3 - UN PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI EXTREMEMENT RICHE.....	32
a) Une biodiversité remarquable engendrée par la Garonne, corridor écologique	32
c) Un patrimoine bâti emblématique du paysage toulousain.....	34
4 - DES USAGES MULTIPLES AUTOUR DE LA GARONNE	44
a) Usages historiques : la Garonne lieu de travail puis de loisirs.....	44
b) L'île du Ramier : une histoire particulière.....	60
c) La fréquentation des berges de la Garonne aujourd'hui	63
d) La navigation sur la Garonne	67
e) Transports et déplacements : entre discontinuités et ruptures	68

LISTE DES SIGLES UTILISES

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ADHG : Archives Départementales de la Haute-Garonne

AM : Archives Municipales de Toulouse

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

AUAT : Agence d'urbanisme et d'aménagement de l'aire urbaine de Toulouse

CDBG : Comité de Défense des Berges de la Garonne

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EBC : Espaces boisés classés

MHNT : Museum d'Histoire Naturelle de Toulouse

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPRi : Plan de Prévention du Risque Inondation

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMEAG : Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

TM : Toulouse Métropole

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Le diagnostic fait le point sur les richesses patrimoniales et paysagères qui fondent le classement du site, et leurs dynamiques d'évolution. Il ne s'agit pas de figer le patrimoine et le paysage, mais d'en mesurer les enjeux afin d'agir en connaissance de cause, de mettre en évidence l'identité du site afin de la prolonger dans les aménagements futurs, de repérer ce qui pose problème afin d'y remédier.

Ce diagnostic accompagne le *Cahier d'orientation pour la valorisation et la transmission de la mémoire du site classé du plan d'eau de la Garonne à Toulouse*.

1- APPROCHE HISTORIQUE

Les relations qui se sont établies entre Toulouse et la Garonne s'inscrivent dans trois contextes urbanistiques : celui d'une ville ouverte sur la Garonne jusqu'au début du XX^{ème} siècle ; celui d'une ville tournant le dos au fleuve au cours du XX^{ème} siècle ; enfin, celui d'un retour vers le fleuve depuis les années 1980. Le fleuve, un temps déprécié par l'urbanisation, mérite reconnaissance et valorisation : il ne bénéficie pas d'une exposition et d'une appropriation justes au regard de sa place dans l'histoire de la ville et de son rôle d'artère centrale de la métropole.

a) La fondation de Tolosa

• La Garonne, zone de confluences et de convergences

La naissance et le développement de l'agglomération toulousaine, entre la confluence de la Garonne avec l'Ariège au Sud et avec l'Hers au Nord, répondent à une situation privilégiée de carrefour de voies de communication et de flux d'échanges commerciaux vers l'Océan Atlantique, la Méditerranée et les Pyrénées. La dynamique du fleuve a façonné le paysage et a conditionné les occupations humaines depuis la Préhistoire. Le cours actuel de la Garonne résulte d'une évolution depuis la fin de l'époque Tertiaire. Pendant tout le Quaternaire, le réseau hydrographique s'est inséré dans des dépôts molassiques. Cette insertion, loin d'être continue, a été entrecoupée de plusieurs périodes d'alluvionnement. En effet, pendant les périodes glaciaires, les rivières n'avaient plus capacité à évacuer les matériaux détritiques originaires des Pyrénées et des versants des vallées. Ainsi les sédiments se sont accumulés sur plusieurs mètres d'épaisseur. Les rivières divaguant à leur toit ont dessiné de nombreux chenaux (réseau hydrographique en tresse). A l'interglaciaire suivant, le développement d'une couverture végétale protectrice a redonné aux cours d'eau une dynamique plus importante. Ils ont alors pu recreuser les dépôts alluviaux antérieurs et entamer leur lit dans le substratum molassique. A la glaciation suivante, l'alluvionnement a repris le dessus. On dénombre ainsi cinq principaux épisodes d'alluvionnement qui forment cinq paliers bien marqués dans le paysage.

Les occupations humaines dans la plaine garonnaise se sont différenciées tantôt sur les rives, tantôt sur les terrasses alluviales. Si les premières correspondaient principalement à des activités économiques et marchandes, les secteurs d'habitat se sont généralement implantés en dehors des zones inondables, sur la basse terrasse.

• Les activités humaines en rive de Garonne

Les installations humaines en bordure de ce fleuve navigable se sont généralement limitées à des occupations d'ordre économique ou liées au franchissement du cours d'eau. Elles ont laissé peu de traces dans le paysage toulousain et ont été généralement recouvertes par l'endiguement récent de la Garonne. La Garonne était historiquement navigable en aval de Cazères jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Dès l'Antiquité, et jusqu'à la création des canaux et du chemin de fer, le fleuve a revêtu un rôle majeur dans les échanges entre la région toulousaine et le reste du bassin versant de la Garonne. Des aménagements ponctuels ont été réalisés pour le franchissement de certaines portions délicates : chenal aménagé ou chemin de halage. La plupart du temps, les aménagements portuaires étaient sommaires et se résumaient à de simples atterrissements (bancs de sables) sur lesquels on tirait les embarcations au sec.

Si le ou les ports antiques de l'agglomération toulousaine restent aujourd'hui mal connus, leurs mentions sont nombreuses dans les ouvrages des périodes médiévale et moderne. Le principal port médiéval de Toulouse est mentionné dès 1335 ; il se situait à Port Garaud et cohabitait avec le port Viguerie ou encore le port Saint-Pierre. En rive droite, au niveau du promontoire d'Ancely, un embarcadère a récemment été identifié. La Garonne est ainsi utilisée comme chemin d'eau pour le transport des marbres et des bois venant des Pyrénées ainsi que pour le sel, l'huile et le vin, venant des régions méditerranéennes. Le commerce et l'échange sont les bases du lien qui se tisse entre l'homme et le fleuve. La spécificité de la Garonne réside dans sa position, le lien qu'elle établit entre l'Atlantique et la Méditerranée, entre deux mondes et deux cultures, les Pyrénées et le bassin Aquitain.

Précédant la création de ponts franchissant la Garonne à l'époque antique (pont de la reine Pédauque en amont du Pont Neuf), plusieurs gués utilisés dès le Néolithique ont été recensés dans la région toulousaine. Le plus connu d'entre eux est sans doute celui du Bazacle, immédiatement en aval de la chaussée du même nom qui fut utilisé dès la protohistoire. Sa présence a, en grande partie, conditionné la fondation augustéenne de Tolosa.

• La fondation de Tolosa, à l'abri des crues de la Garonne

Les premières traces d'un habitat groupé sur les rives du fleuve remontent au Néolithique et se situent sur la basse terrasse insubmersible (sites de Cugnaux, Villeneuve-Tolosane, quartier Ancely à Toulouse et Seilh). Le site de Tolosa est un point intermédiaire entre le monde de la Méditerranée et celui de l'océan, au niveau duquel les premiers foyers

de peuplement se sont installés aux confluent de la Garonne, de l'Ariège et du Touch. Les terres alluviales qui entourent la Garonne à sa confluence avec l'Ariège, mais aussi la présence d'un gué (le Bazacle) à Toulouse, ont sans aucun doute favorisé la sédentarisation des populations, qui trouvèrent à proximité des terres agricoles fertiles et de vastes forêts. Le manque de pierre de construction a pu être compensé par l'exploitation de carrières d'argile et l'extraction de matériaux de la Garonne, caractérisant une construction traditionnelle en briques et galets.

A l'époque protohistorique, on peut mentionner, sur la rive droite, l'imposant oppidum gaulois de Vieille-Toulouse, le village artisanal et marchand du quartier Saint-Roch/Empalot ou, à la confluence du Touch et de la Garonne, l'oppidum d'Ancely en rive gauche. A l'époque gallo-romaine, au tout début de notre ère, la ville de Tolosa était implantée sur une terrasse en rive droite du fleuve. Comptant parmi les villes les plus importantes du Sud-Ouest de la Gaule, elle couvrait une superficie de 90 ha. En aval et sur la rive opposée, le site d'Ancely-Purpan était occupé par une agglomération secondaire et un sanctuaire de confluence daté du premier siècle de notre ère, avec la présence d'un temple, de thermes publics, d'un amphithéâtre et de nombreuses habitations.

La zone inondable de la rive gauche a été le lieu de l'extension médiévale des quartiers populaires et des hôpitaux comme à St Cyprien (St Joseph de La Grave, Hôtel Dieu St Jacques). Les îles de la Garonne ont aussi accueilli des activités d'artisanat insalubres, notamment des tanneries sur l'île de Tounis et la Poudrerie nationale sur l'île du Ramier.

Si les vestiges archéologiques conservés sur les berges du fleuve ont été très largement effacés par les digues édifiées entre le XVIIIème siècle et les années 1980, quelques traces fugaces se distinguent encore aujourd'hui. Il est possible en particulier d'observer dans le lit du fleuve en période de basses eaux des pieux en bois trahissant l'existence de biefs ou de quais. Les indices de sites archéologiques sont plus perceptibles lorsqu'on s'éloigne des rives du fleuve pour arriver sur la première terrasse constituant la basse plaine insubmersible.

b) XIIème-XVIIème siècles : la ville s'organise autour de la Garonne

Au XIIème siècle, deux ponts sont construits :

- le Pont Vieux¹ : il s'élançait depuis la rive droite à l'extrémité Nord de l'actuelle rue des Couteliers et aboutissait sur la rive gauche au niveau de la rue du Pont-Vieux.

- le Pont de la Daurade : établi entre l'église de la Daurade et la rue Saint-Nicolas, il est achevé en 1179.

L'hôpital Sainte-Marie, fondé par les frères de la Daurade, et l'hôpital Nouvel seront implantés à proximité des ponts pour accueillir les voyageurs et les pèlerins.

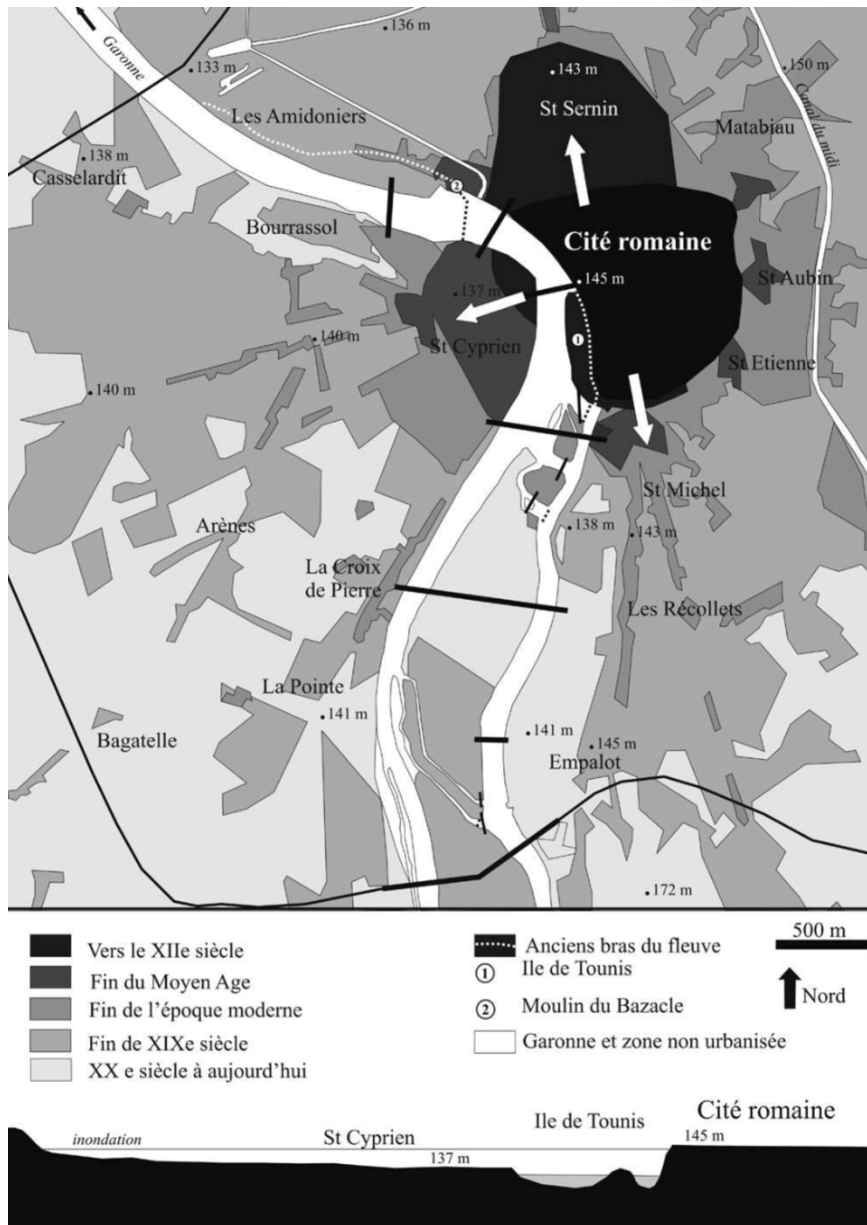
En 1182 trois chaussées sont présentes sur la Garonne, constituées de pieux de bois posés sur des fondations en maçonnerie. En amont se trouvent celles de Tounis et de la Daurade, mais la plus grande est celle du Bazacle, avec ses 600 mètres de long. A cet emplacement, s'élève un moulin fortifié, qui forme un bastion relié aux fortifications de la ville. Cet aménagement est installé pour renforcer une activité économique liée au développement agricole de la région et à la culture du blé. Ainsi, à chaque extrémité de la chaussée se sont implantés des moulins à blé : le plus important au Bazacle, le second près de l'actuel pont Saint-Michel. Le monde des artisans, dont l'activité nécessite la présence de l'eau, s'organise dans le quartier Saint Cyprien.

La relation entre l'homme et le fleuve s'apparente à un combat, qui a nourri de nombreux récits appartenant à la culture locale. La Garonne, à Toulouse, a connu deux grandes crues, dont la première en 1437. Elle submergea l'île de Tounis et la moitié de Saint-Cyprien en rompant tous les ponts, ce qui symboliquement a dû avoir un impact très fort dans la mémoire collective.

La ville vue du fleuve se présente comme dominée par trois tours : la tour de la porte du Bazacle qui ouvre vers l'Océan, la tour du pont Vieux, et le clocher de Notre Dame de la Daurade, lieu d'asile et d'accueil des voyageurs.

Le Pont Neuf fut construit entre 1544 et 1632 en amont de celui de la Daurade. Il sera doté à la fin du XVIIème siècle d'un arc triomphal. En 1681, le Canal des Deux Mers est achevé, reliant la Méditerranée à l'Atlantique. Toulouse se trouve à la jonction entre la Garonne et le Canal, ce qui lui donne une place de choix pour le commerce et les manufactures. Désormais la ville ne se développe plus autour du fleuve, comme une succession de points d'ancrage des activités qu'il génère : le fleuve va organiser, structurer la ville à partir de ses rives.

¹ Son existence a été relevée dans des textes datant de 1152.



Extension de l'urbanisation de Toulouse face à la Garonne (source : AM à partir de la comparaison de plans anciens²)

c) XVIIIème - XIXème siècles : intégrer le fleuve dans l'urbanisme et se protéger des crues

En 1747, François de Garipuy, directeur des Travaux publics des États de Languedoc est chargé par les Capitouls de réfléchir aux « embellissements » à apporter à la ville. Il engage Joseph-Marie de Saget pour réaliser un plan moderne et fiable pour y tracer les alignements, promenades et perspectives qu'il a en tête pour faire entrer Toulouse dans la compétition avec les autres grandes villes du royaume. Cela lui permet de proposer aux autorités son « Projet des embellissements à faire à la ville de Toulouse ». Retoqué par les Capitouls à cause de son montant trop élevé, le projet est repris par Louis de Mondran qui détaille précisément l'ensemble en petites tranches plus acceptables et trouve des arguments efficaces : de grands travaux bien pensés et peu coûteux pour permettre de relancer le commerce à Toulouse³. Ce « Projet pour le commerce et les embellissements de la ville de Toulouse » dessine donc, à partir du plan de Saget, un grand programme urbanistique, dont nous profitons encore aujourd'hui. Grâce à sa ténacité et à sa parfaite entente, ce trio – composé de Mondran, Garipuy et Saget – n'a cessé de faire pression pour sa réalisation, des années 1750 à 1780.

² In *Toulouse face à la Garonne : Emprise de l'urbanisation dans la plaine inondable et géohistoire des aménagements fluviaux*, P. Valette et J-M. Carozza

³ Depuis la fin du XVIème siècle et l'écroulement de l'économie pastel, le canal royal (canal du Midi) n'est pas encore parvenu à dynamiser le commerce.

En 1764, Saget (qui a pris la succession de Garipuy à la tête des Travaux publics des États de Languedoc) propose la construction d'un quai du Pont Neuf jusqu'à l'ancien pont de la Daurade. Suite à l'élection de Garipuy comme Capitoul en 1765 - qui lui a permis d'avoir une influence décisive au sein de la municipalité -, des mémoires et des plans circulent pour un projet bien plus vaste : le nouveau quai est prolongé jusqu'au Bazacle et permet l'aménagement de deux ports – à la Daurade et à Bidou (Saint-Pierre) – reliés au Canal par une nouvelle voie d'eau permettant d'éviter l'obstacle du Bazacle. Le futur canal de Brienne, reliant la Garonne au bassin de l'Embouchure, est entrepris dès 1770. La réalisation du « Plan Saget » a ainsi permis la mise en valeur et l'ordonnement du front d'eau urbain : depuis le niveau du fleuve, un quai bas est aménagé pour se promener le long de l'eau ; à l'abri des crues, un quai haut est aménagé le long d'une façade monumentale largement ouverte sur le fleuve. Les jardins des Bénédictins de la Daurade, situés sur les berges, disparaissent alors.

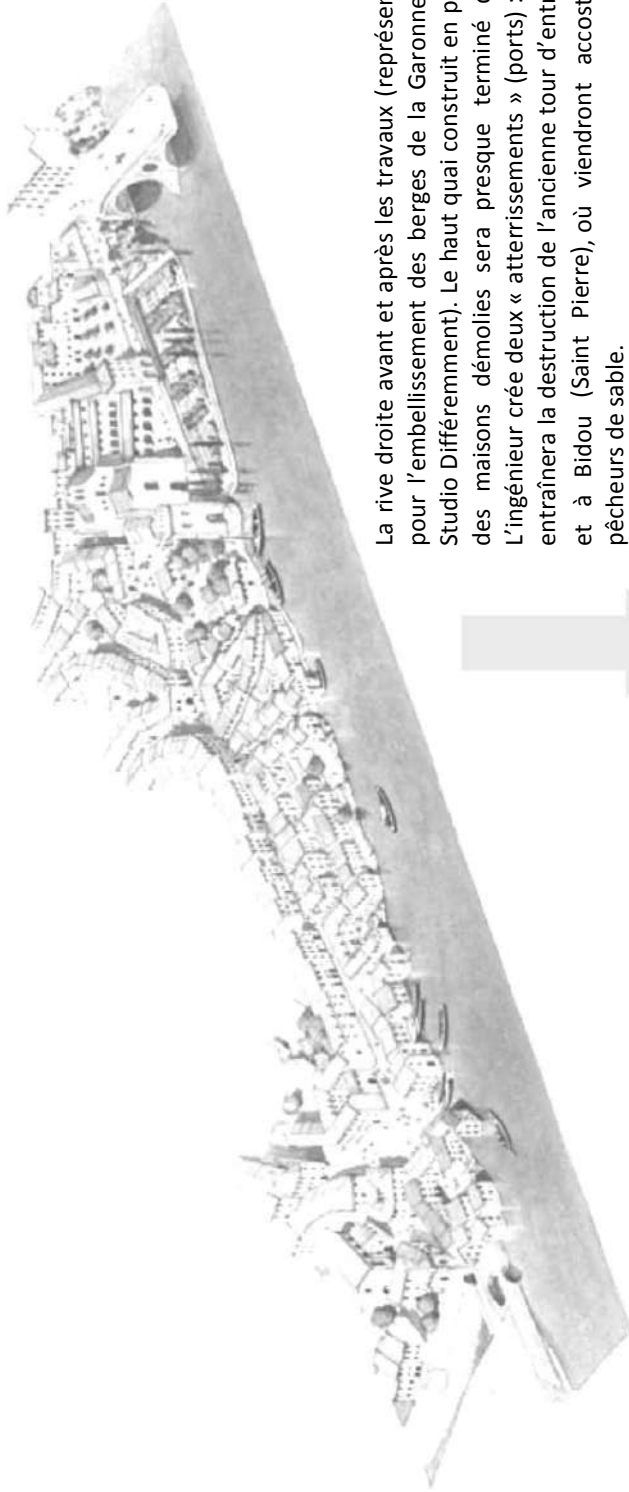
En 1772, une terrible inondation dévaste Saint-Cyprien et donne l'occasion au trio de réaliser son troisième grand-œuvre : la refonte de ce quartier, avec un nouveau quai et un mur de protection (la digue du Cours Dillon), et le percement d'une rue depuis le Pont Neuf jusqu'à l'actuelle place intérieure. Un nouvel « atterrissement » en demi-cercle est prévu pour faciliter le commerce dans ce quartier et le dédommager par là des malheurs dont il a été si souvent affligé. L'épidémie de suette (forte fièvre) de 1782 qui emporte à la fois Saget et Garipuy empêche l'achèvement des grands projets du trio : la crise financière se transforme en crise politique et sociale qui détourne pour longtemps Toulouse des grands projets d'urbanisme.

Sur la rive droite, Saget prévoyait des façades en briques recouvertes d'un enduit blanc, et que chaque immeuble soit composé de cinq niveaux : cave, rez-de-chaussée surélevé accueillant un entresol, deux étages et grenier (normes qui seront critiquées pour leur luxe). Au final, seules les arcades des rez-de-chaussée et quelques nouveaux immeubles suivront ces préconisations architecturales. De part et d'autre du canal de Brienne, le projet, moins exigeant, sera néanmoins scrupuleusement suivi (voir dessin page suivante).

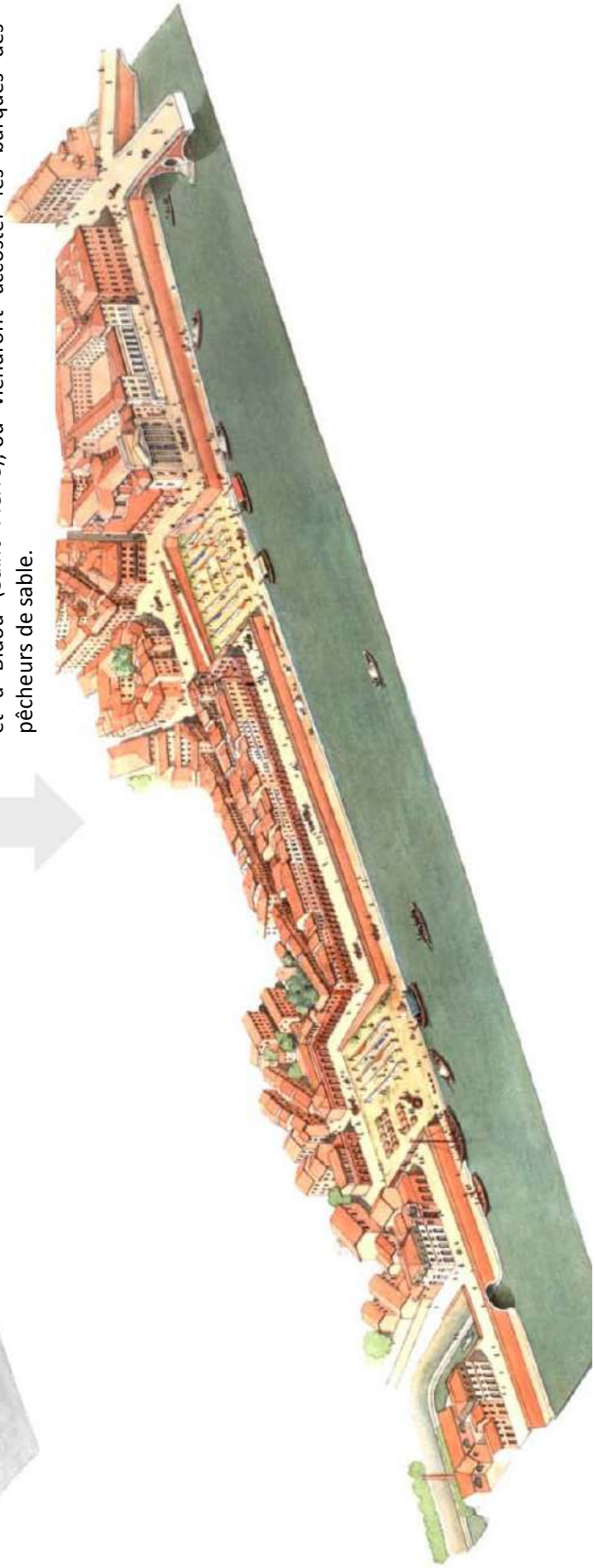
Ainsi, **au XVIII^{ème} siècle**, quelques hommes et surtout une volonté politique très forte ont structuré la ville à partir du fleuve, en dessinant ses quais et ses ports ainsi que le rez-de-chaussée des immeubles longeant le fleuve. Une unité est créée à partir d'une typologie de compositions de façades simples établie par Saget et par une unité de matériaux régionaux : briques foraines et pierre de Carcassonne. La structuration des quais des deux rives, tout en répondant à un besoin économique et technique, constitue le point de départ de la construction de la ville contemporaine. En habillant de « beau » la part sauvage de la ville que constitue son fleuve, les hommes du XVIII^{ème} siècle, ingénieurs et artistes, ont donné une impulsion décisive au développement d'une identité fondée sur un nouveau rapport au fleuve. Ainsi, comme par contagion, certains grands bâtiments sont reconstruits et agrandis. Les plus significatifs étant, sur la rive droite, l'église de la Daurade et sur la rive gauche, la façade de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, tout deux soumis au cahier des charges établi par la Province. En 1734, pour offrir aux convalescents une sortie directe sur le fleuve, une terrasse est aménagée sur la pile du Pont de la Daurade, au pied de l'Hôtel-Dieu médiéval.

Au XIX^{ème} siècle, l'aménagement des quais et des façades se poursuit des deux côtés de la Garonne, ainsi que l'amélioration de la liaison entre les deux rives avec la construction du pont Saint Michel et du pont Saint Pierre. Tous deux structurent le développement du tissu urbain. La protection de la ville contre les crues de la Garonne se renforce avec la transformation de l'architecture (l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques devient un « bâtiment digue » vers 1865), et la transformation du tissu urbain (la construction surélevée du quai de Tounis entre 1851 et 1856 transforme l'île de Tounis et son mode de vie).

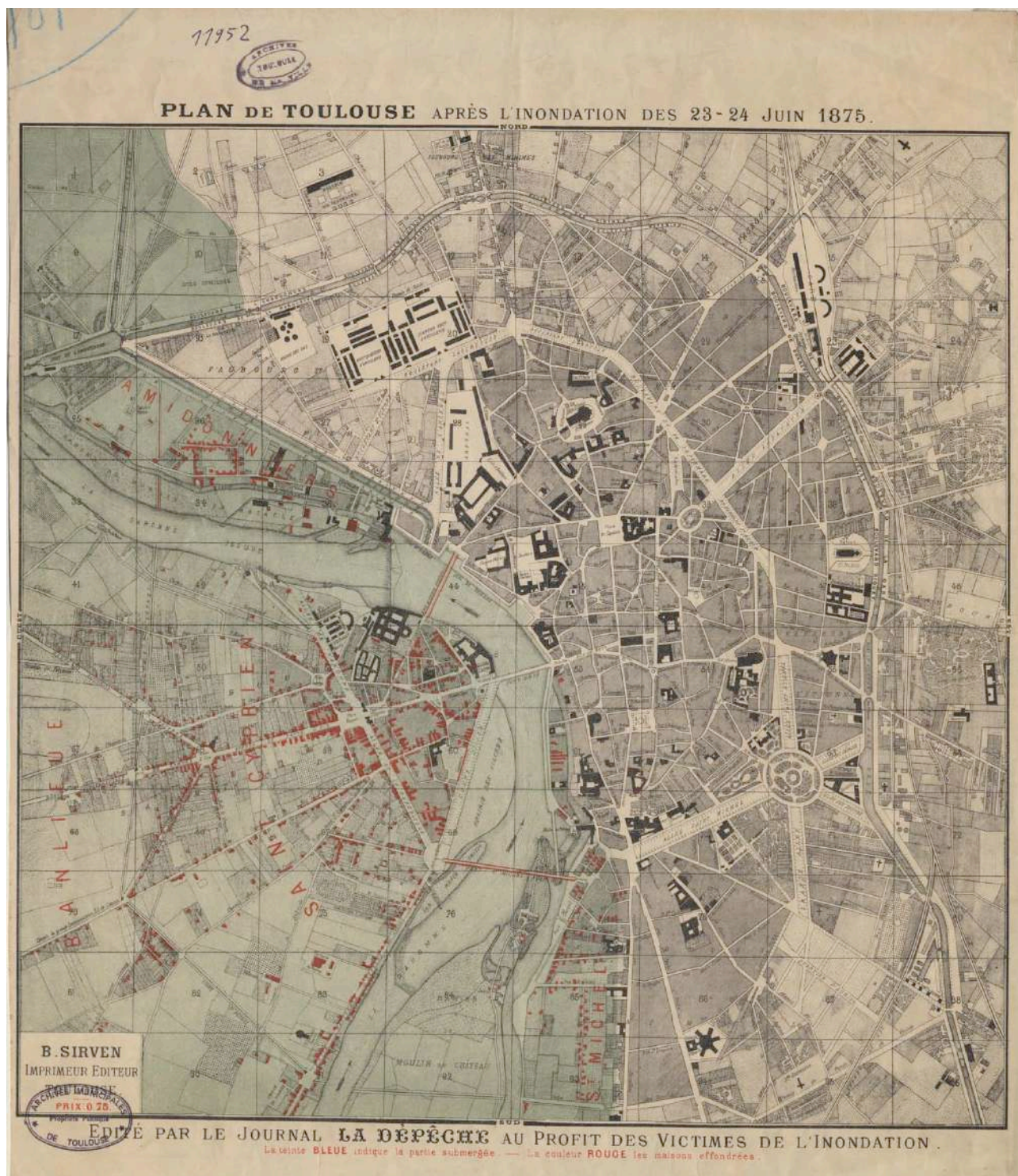
Au-delà des aménagements des rives, la ville suit le mouvement d'expansion, lié à l'ère industrielle et à l'avènement des loisirs et du tourisme dans les Hautes-Pyrénées. Le chemin de fer arrive à Toulouse en 1853. Toute la société est de près ou de loin attachée à la présence du fleuve : la société des marchands et financiers enrichis par le commerce qui, ayant fait fortune, vont participer par leurs investissements au prestige de l'architecture toulousaine et au développement de l'économie de loisirs ; la société des artisans et métiers dépendant du fleuve comme les marchands de bois, les pêcheurs de sable, les tailleurs de galets, les tanneurs et teinturiers, les lavandières... représentés par les peintres de l'école toulousaine, qui ont un rôle fondamental dans la transformation du regard sur notre environnement. La Garonne est aussi le lieu d'activités plus ludiques comme les joutes sur l'eau. Les bords du fleuve et les quais sont devenus des lieux de promenades très prisés des citadins, et en 1896, 182 platanes d'occident sont plantés sur les quais de la Daurade, de Brienne et de Saint-Pierre. Leur présence participe de cette même culture du lien avec l'ailleurs, le lointain qui nourrit la culture locale.



La rive droite avant et après les travaux (représentation du Plan Saget pour l'embellissement des berges de la Garonne – rive droite par le Studio Différemment). Le haut quai construit en partie avec les briques des maisons démolies sera presque terminé du vivant de Saget. L'ingénieur crée deux « atterrissements » (ports) : à la Daurade (ce qui entraînera la destruction de l'ancienne tour d'entrée du « vieux pont») et à Bidou (Saint Pierre), où viendront accoster les barques des pêcheurs de sable.



Mais l'histoire de Toulouse a aussi été marquée par les caprices de la Garonne, jalonnée de catastrophes humaines et matérielles. La crue la plus importante connue jusqu'à ce jour s'est produite dans la nuit du 23 au 24 juin 1875. De nombreux documents (plans, photos, gravures, récits...) relatent cette **crue catastrophique** qui a marqué l'histoire de Toulouse. La crue a provoqué la mort de 209 personnes, la destruction de 1140 maisons et des ponts Saint-Michel, d'Empalot et Saint-Pierre. Seul le Pont Neuf a résisté à cette crue dévastatrice. La hauteur d'eau a été estimée à 8,32 mètres à l'échelle du Pont Neuf. Elle correspond au niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) et constitue la crue de référence en matière de politique de prévention du risque inondation. On estime que le débit de pointe a pu atteindre 7500 m³/s. Le pont Saint-Pierre est refait à l'identique en 1877, et le pont Saint-Michel entre 1885 et 1890. Cette crue, particulièrement dévastatrice, détruit une grande partie des habitations du quartier Saint-Cyprien.



Plan de la ville de Toulouse dressé après les inondations des 23 et 24 juin 1875 : en bleu, la partie submergée et en rouge les maisons effondrées. Plan publié dans la brochure « Les inondations de 1875 dans le Sud-Ouest » éditée par la Dépêche du Midi au profit des victimes de l'inondation.



Aspect général de Toulouse au moment où la Garonne a son niveau le plus élevé
Gravure fin XIXème siècle illustrant la crue de juin 1875 (source : AM)

Le pont, dit “des Catalans”, est construit entre 1902 et 1913 au-delà du Bazacle. Il répond à la mutation du quartier lors de la construction en 1886 de l’usine électrique du Bazacle, qui remplace le vieux moulin, et celle de la Manufacture des Tabacs en 1898 qui s’accompagne de la présence d’une forte population ouvrière.

d) 1920-1980 : une ville tournant le dos à son fleuve

Au cours du XXème siècle, et plus tardivement qu’ailleurs en Europe, Toulouse a progressivement tourné le dos à son fleuve. Avec l'adduction d'eau dans tous les quartiers, le développement du transport terrestre par le rail, puis la route, l'avènement de nouvelles sources d'énergies, les liens entre la ville et son fleuve se sont rompus. Pour ne plus subir les aléas de la Garonne, celle-ci fut endiguée, ses accès limités, l'entretien des berges abandonné.



Le Port Viguerie abandonné – 1950-1970 (source ADHG)

Ribière 50 F. Conseil général de la Haute-Garonne, Archives départementales



Le Port Viguerie transformé en parking – 1973 (source ADHG)

- **Transfert en périphérie des activités et installations devenues indésirables ou incompatibles avec la vie urbaine :**

La poudrerie sur l'île du Ramier, l'installation et le développement d'un pôle chimique industriel en amont de Toulouse, ou encore la relocalisation des usines hydroélectriques et d'incinération sur le Ramier en sont des exemples. Cette mutation a favorisé également l'extension du centre-ville par le développement de nouveaux secteurs d'habitat vers le Sud, tels que l'implantation d'HBM à Empalot sur une ancienne décharge.

- **Dompter définitivement le fleuve : la prévention des inondations**

Au cours du XX^{ème} siècle, de nombreux projets pour organiser la prévention des inondations sont proposés. Parmi eux, certains projets proposent même la destruction du Pont Neuf, de l'Hôtel-Dieu et d'une partie de l'Hospice de la Grave pour permettre l'élargissement du lit de la Garonne. A cette occasion, on voit apparaître pour la première fois l'intervention de l'Association des Toulousains de Toulouse, créée en 1904, qui va empêcher la réalisation du projet et intervenir régulièrement dans la gestion des berges de la ville. L'Association, dont la mission est la sauvegarde du patrimoine, des arts et des traditions populaires de Toulouse et de sa région, va notamment sensibiliser l'opinion à la beauté des ponts de Toulouse en organisant de nombreuses manifestations.

En effet, depuis 1875, d'autres inondations se sont produites à Toulouse, notamment la crue du 3 février 1952 qui atteignit la hauteur de 4,57 mètres à l'échelle du Pont Neuf. Cette crue correspond à la crue dite « trentennale »⁴. Elle déclencha la construction par l'Etat des digues de protection de Toulouse :

- 1955 à 1960 : digue d'Empalot – Saint-Michel
- 1964 à 1966 : digue des Amidonniers et des Sept Deniers
- 1967 à 1970 : digue des Abattoirs et de Bourrassol
- 1996 : surélévation de la digue des Amidonniers + porte de fermeture de la Garonnette
- 1997 : digue de Ginestous
- 1998 : rehaussement de la porte de l'écluse Saint-Pierre, renforcement et surélévation du parapet du Cours Dillon, batardeaux mobiles dans les parapets
- 1999 à 2000 : renforcements des parapets dans plusieurs secteurs
- Après 2000 : travaux d'entretien des vannes, station de relevage des eaux de ruissellements
- Depuis 2010, dans le cadre de la rétrocession des digues -propriétés de l'Etat- à la ville, celles-ci font l'objet d'un plan de consolidation.

⁴ 1 risque sur 30 par an de connaître une crue équivalente ou supérieure.



Construction de la digue des Amidonniers – 12 février 1965 (source : AM)

La protection du centre urbain de Toulouse est ainsi assurée par divers ouvrages de conception, de caractéristiques et d'époques différentes : digues en terre, digues en terre revêtues de parpaings, murs de soutènement, murs en briques foraines, façade de l'Hôtel Dieu. Une des particularités des digues de Toulouse est qu'elles sont dimensionnées pour l'événement de référence de juin 1875, soit une protection bien au-delà de la crue centennale, ce qui est rare en France. Elles protègent plusieurs dizaines de milliers de personnes. Au total, la ville de Toulouse est protégée par huit ouvrages en rive gauche de la Garonne et quatorze ouvrages en rive droite. Les approches de protection évoluent depuis plusieurs décennies vers des projets plus intégrés, qui composent avec la nature changeante de l'hydrologie et le rôle urbain de ces ouvrages : plutôt que de ceinturer le fleuve, il s'agit au contraire de lui prévoir l'espace pour se dilater lors des crues.

La Garonne urbaine s'est ainsi progressivement coupée de la ville et a été totalement confinée entre deux lignes de digues d'âges divers, d'Empalot jusqu'à Ginestous. A cette logique d'endiguement, s'est ajoutée une artificialisation du fleuve et de ses berges, par la diminution du nombre d'îles, la régularisation du lit de la Garonne, mais aussi avec le rattachement aux berges des îles de Tounis et du Bazacle par assèchement et comblement du canal de la Garonnette en 1960, ainsi que du canal des Amidonniers. De plus, l'artificialisation a aussi pris la forme d'une modification des débits par différents prélèvements, à la fois agricoles, industriels et domestiques. Ces prélèvements ont pour conséquence une modification des débits d'étiages et de la qualité des eaux (rejets d'effluents).

Par ailleurs, la modification de la vitesse des courants, atténuée par les chaussées et barrages confortés dans la partie urbaine, a transformé le paysage urbain fluvial tantôt en bief calme et lacustre à l'étiage, tantôt en un puissant chenal en période de crue. Enfin, tous ces aménagements ont eu pour effet de réduire la biodiversité, se traduisant par la destruction de nombreux habitats naturels et la disparition progressive de la faune, qu'il faut mettre en relation avec l'augmentation des effluents urbains.

- La place de la voiture :

Au début des années 1970, la municipalité envisage la réalisation d'une voie rapide le long des berges entre le quartier Empalot et le canal de Brienne. Le projet est adopté en 1974 par le Conseil Municipal, mais l'opposition des toulousains⁵ et leur mobilisation permet d'éviter, de justesse, la réalisation du projet. Finalement, les berges seront aménagées en espaces verts, à l'image de la Prairie des Filtres, réhabilitée à partir de 1976. Selon le rédacteur du rapport de la Commission des sites de 1988, ce projet est significatif d'une époque où les considérations de type technique écrasaient toutes autres considérations, notamment esthétique ou historique. La solution du court terme l'emportait sur la préservation du long terme.

⁵ Notamment l'action du Comité de Défense des Berges de la Garonne, qui élabore un contre-projet pour un aménagement simple et respectueux des berges, et une réappropriation du plan d'eau de la Garonne.

Un projet de parking à étages est encore envisagé sur le port de la Daurade en 1980. Une fois de plus, la contestation des toulousains permet d'éviter cette réalisation. Une seule solution apparaît alors possible : l'aménagement en espace de promenade et de détente du port de la Daurade. Notons la forte résistance des toulousains à des aménagements qui, répondant à aux besoins récurrents d'intégrer la voiture à la ville, portent atteinte à des éléments perçus comme symboles de l'identité de la ville. Ainsi, à partir des années 1970, la prise de conscience des conséquences néfastes de cette artificialisation du fleuve a impulsé un retour vers celui-ci, porté par le milieu associatif toulousain, notamment le Comité de Défense des Berges de la Garonne. Ce mouvement s'inscrit dans le contexte plus général d'une montée en puissance de la pensée écologiste et de l'importance de la protection de la nature.



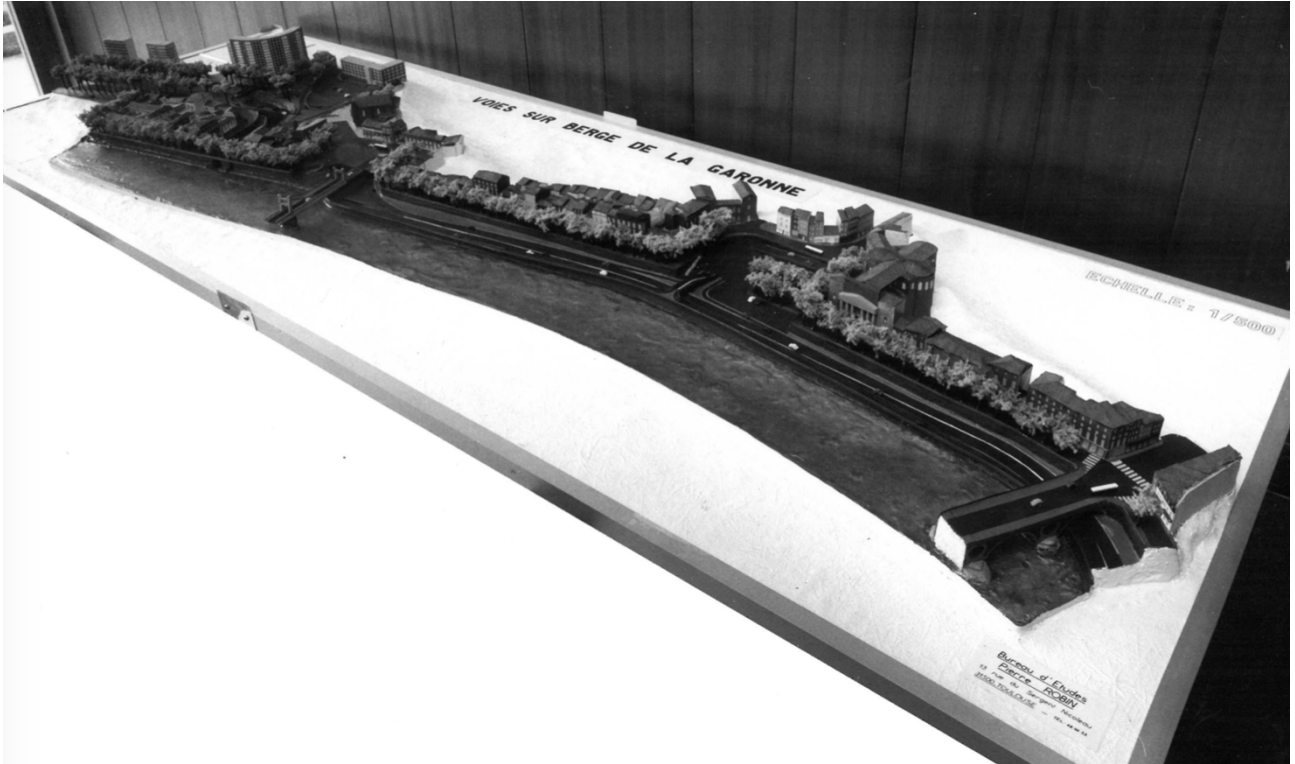
La descente au Port de la Daurade aménagée en parking – 1972 (source AM)



Parking sur le Quai de Tounis – 1975 (source CDBG)



Parking Port de la Daurade - 16 mai 1984 (source CDBG)



Maquette du projet de voies sur berges de la Garonne – Ville de Toulouse / DDE – Fin 1974



Première Fête des Berges – 1975 (source : Comité de Défense des Berges de la Garonne)



Première Fête des Berges – 1975 (source : Comité de Défense des Berges de la Garonne)

SCÈNES DE LA VIE TOULOUSAINNE
8 La Fête pour sauver les Berges
Départ du Cross des Berges



Cross des berges – 1976 (source Comité de Défense des Berges de la Garonne)



Sauvons les berges : investissement du port de la Daurade par des ateliers pour les enfants à l'occasion de la 2^{ème} Fête des berges – 22 mai 1976



Pose du premier banc sur les berges par le Comité de Défense des Berges de la Garonne contre le projet de voies sur berges – mai 1977



Troisième Fête des Berges – 14 mai 1977 (source : Comité de Défense des Berges de la Garonne)



Troisième Fête des Berges – 14 mai 1977 (source : Comité de Défense des Berges de la Garonne)



Brocante organisée lors de la troisième Fête des Berges – 14 mai 1977 (source : Comité de Défense des Berges de la Garonne)



Promenades sur l'eau organisées lors de la troisième Fête des Berges – 14 mai 1977 (source : Comité de Défense des Berges de la Garonne)

e) Depuis les années 1980 : le retour vers le fleuve

Les années 1980 correspondent à un retour du culturel dans les préoccupations relatives au patrimoine paysager. Cela est marqué par l'apparition d'une attention portée au paysage en tant que forme sensible d'une interaction dynamique du naturel et du social. On assiste à la prise en compte de plus en plus évidente du caractère évolutif du paysage et d'une valeur culturelle qui réside désormais autant dans les formes prises par l'exploitation humaine du territoire, que dans la nature ou la qualité pittoresque du tableau paysager⁶. La prise en compte de la Garonne s'exprime également par la préservation et la protection du fleuve lui-même. On voit à cette période naître l'association de préoccupations d'ordre esthétique avec celles qui relèvent d'une volonté de protéger les écosystèmes et la biodiversité. Ainsi, à la fin des années 1980, il est proposé de renforcer la protection sur une partie de ce site en mettant en place un classement assurant la pérennité de la qualité de ce paysage⁷.

• **Préserver et protéger le fleuve pour l'avenir :**

Les atteintes parfois irréversibles portées à l'environnement ont conduit l'Etat et les collectivités à mettre en œuvre, à partir des années 1970-1980, des dispositifs de protection des voies d'eau et des espaces naturels s'affranchissant des limites administratives traditionnelles (exemple : Agence de l'Eau Adour-Garonne, SMEAG...). Le SMEAG assure ainsi depuis 1993 la réalimentation en eau du fleuve en étiage pour tenter de retrouver un équilibre entre tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique. Par ailleurs, l'aménagement de passes à poissons au Bazacle et au Ramier, dès les années 1990, a permis la remontée des saumons et des aloses qui avaient disparu de Toulouse. Parallèlement, et à la même époque, une interdiction de l'extraction de granulats en lit mineur a été prononcée.

• **Réconcilier le fleuve et la ville :**

Dans le même temps, la nature en ville et en particulier les fleuves acquièrent un nouveau statut⁸. Ainsi, parallèlement à l'émergence de nouvelles fonctions urbaines liées à la détente, les loisirs mais aussi à la mise en valeur du patrimoine, le fleuve et ses berges deviennent les lieux de détente : aménagement de parcs, mise en place de promenades, parcours de canoë et de bateaux mouches... Toutes ces initiatives participent à la redécouverte du fleuve. La Garonne revêt à nouveau un caractère patrimonial.

⁶ Serge Briffaud, CEPAGE, *Contribution à une histoire et à une sociologie des cultures paysagères contemporaines*

⁷ Voir le paragraphe suivant sur la protection au titre des sites.

⁸ Approuvé en 1982, le Schéma Directeur d'Urbanisme et d'Aménagement, engage de nouvelles propositions et l'aménagement en zone verte des berges de la Garonne.

Le secteur sauvegardé de Toulouse est établi par arrêté du 21 août 1986. Il englobe le centre historique composé de la cité, du bourg et du faubourg Saint-Cyprien. Le Pont Neuf et les vestiges de celui de la Daurade sont inclus. Son ambition est de réussir la difficile dialectique entre patrimoine et modernité, entre mémoire et projet dans une action permanente, qualitative, raisonnée et raisonnable sur la ville, son urbanisme et son architecture. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Toulouse se voudrait une charte de l'aménagement définissant les orientations de la politique de mise en valeur du patrimoine, et orientant les transformations futures. Son objet est d'insérer les formes nouvelles dans une structure urbaine soucieuse de son passé et de conserver de cette dernière les témoignages les plus manifestes et les plus authentiques.

En 1988, des travaux d'aménagement sont engagés sur les berges de la Garonne et la promenade Henri Martin. Celle-ci s'étend sur 1200 mètres entre le port de la Daurade et la rampe du quai de Tounis faisant en grande partie face à la Prairie des Filtres. Le projet d'aménagement paysager du port de la Daurade est étudié en juin 1992 par les services municipaux des jardins et espaces verts : le parking est supprimé la même année. En même temps, dès 1993, on entreprend le débroussaillage des berges pour relier la Prairie des Filtres à la cité universitaire Daniel Faucher construite sur l'île du Ramier. Ce projet s'inscrit dans le cadre du « réseau vert » qui doit relier les quatre zones de loisirs de la ville : les Argoulets, Sesquières, la Ramée et Pech-David. Une signalétique touristique et culturelle est installée.

La Garonne redevient partie intégrante de la ville à travers l'aménagement d'un belvédère et d'une promenade suspendue (passerelle piétonne entre le Jardin Raymond VI et le Port Viguerie, inaugurée en 2008). Pour atténuer leur impact visuel, les digues en béton sont recouvertes de vignes vierges. Enfin, les nouvelles opérations d'urbanisme se (re)tournent vers le fleuve, avec liaisons piétonnes et vues vers ce dernier.



Chantier préparatoire à la mise en place de la passerelle métallique contre la façade de l'Hôpital de la Grave à Toulouse (source SMEAG)



Vue sur la Garonne depuis la passerelle des Abattoirs – Jardin Raymond VI (source SMEAG)

Parallèlement, la ville a réhabilité les anciens bâtiments industriels bordant le fleuve. Sur la rive droite, la manufacture des tabacs est devenue une annexe de l'université des sciences sociales en 1998. Sur la rive gauche, les anciens abattoirs municipaux, fermés en 1989 et classés monuments historiques pour leur architecture néoclassique en brique du XIX^{ème} siècle, ont été restaurés en musée d'art moderne, ouvert en 2000. En aval, la ville a aussi doublé la taille du Théâtre Garonne en 2007. Entre 2006 et 2007, la Garonnette a été réaménagée avec une attention particulière portée sur la création d'un cheminement piéton et d'un aménagement paysager parcouru par un petit canal.

Au cours des années 2000, est mis en place le « tunage de bois », traitement écologique de consolidation des berges. En 2005, la chaussée du moulin du château est rénovée et confortée sur la rive droite.

Depuis le mois de juillet 2011, la ville de Toulouse fait partie des « Grands Sites de Midi-Pyrénées », label régional qui identifie les sites présentant un caractère exceptionnel.

En amont de la séquence historique, le site du Cancéropôle se développe. Sa composition ménage de vastes perspectives visuelles vers les coteaux de Pech-David, et permettra à terme l'accès aux berges. En aval, l'aménagement du Parc des Ramiers à Blagnac créé un espace de respiration entre la ville et le fleuve. Plus au Nord, le fleuve est bordé de berges encore naturelles, peu ou pas aménagées pour le public.

Cependant, malgré toutes ces réalisations, Toulouse accuse encore un certain retard en matière de valorisation des berges de la Garonne. Si celles-ci ont échappé à une transformation en voie rapide, elles n'ont pas pour autant fait l'objet d'un aménagement à la hauteur du potentiel d'usage qu'elles offrent : les continuités piétons-cycles sont loin d'exister, les parties hautes et basses des quais sont peu mises en valeur, les liaisons de la ville au fleuve sont ténues.

f) Zoom sur la Garonnette et l'île de Tounis, une île à part



La Garonnette au début du XXème siècle (source : Fonds Trutat – MHNT)

Difficile de statuer sur l'origine de la Garonnette : bras naturel de la Garonne, berge de l'ancien lit principal ou canal de fuite des Moulins du Château Narbonnais dès l'origine ? Aucune hypothèse n'est inconditionnellement admise. L'île est néanmoins signalée depuis le XIIème siècle.

De 1515 à 1528 on construit le pont actuel, reliant Toulouse à l'île de Tounis, entièrement en brique, excepté les clés de voûtes en pierre. Le pont est composé de trois arches mais les deux arches extrêmes ont été progressivement noyées dans les constructions environnantes. C'est le plus ancien pont encore en usage à Toulouse⁹. Après la mise en circulation du Pont Neuf, en 1632, le Pont-Vieux sera définitivement abandonné mais la pile édifiée sur la pointe nord de l'île de Tounis sert longtemps à suspendre la cage qui servait à « tremper » blasphémateurs et maquerelles. Trois ponts se succéderont ensuite dans cette zone, pour accéder à l'île de Tounis. En 1831, est construit un pont suspendu. Par ses modestes dimensions (2 mètres de large) c'est plus une passerelle pour les piétons qu'un véritable pont, et les toulousains le surnomment le « pont de fil de fer ».

Jusqu'au XVIIIème siècle, malgré les ponts, l'île de Tounis reste isolée de Toulouse. C'est une ville dans la ville mais aussi un lieu misérable qui a très mauvaise réputation. Par sa position, l'île subit de plein fouet les caprices du fleuve à chaque crue. Les habitants de l'île subissent une misère constante, condamnés aux cycles de destruction et de reconstruction dictés par la Garonne. Les toulousains repoussent ici les activités qui génèrent des nuisances mais qui leur sont nécessaires. En plus des soieries, teintureries, forges, moulins et de la halle aux poissons, des abattoirs sont installés au nord de l'île et rejettent leurs déchets directement dans la Garonne. On trouve ainsi en complément les professions directement liées aux abattoirs : bouchers, tanneurs, corroyeurs. Les observateurs du XVIIIème siècle décrivent la Garonne comme régulièrement rougie par le sang et les déchets rejetés directement dans le fleuve par les abattoirs. C'est à la fois l'endroit où l'on va puiser l'eau et l'endroit où l'on rejette les immondices. Eût égard à son statut de sauveté n'importe qui peut s'installer dans l'île : nul besoin pour les nouveaux-venus de justifier leurs origines ou leur passé. C'est donc un lieu bruyant, malodorant et mal famé où œuvrent voyous et prostitués.

L'ouverture, en 1831, de grands abattoirs à Saint-Cyprien, rendent inutiles les abattoirs de Tounis. Pour endiguer les crues du fleuve et embellir la ville en prolongeant les quais de la Daurade construits au siècle précédent, mais aussi pour « assainir » le quartier, on procède à la première transformation radicale de l'île en l'amputant presque de moitié : toutes les maisons donnant sur les berges de la Garonne sont détruites, de même que celles de la pointe nord. Pour relier le quai de Tounis au Pont-Neuf et franchir l'extrémité de la Garonnette, on construit une grande

⁹ Le Pont Neuf fut ouvert à la circulation en 1632, soit un siècle plus tard.

arche oblique, intégrée dans le quai et alignée dans le prolongement de la chaussée. En 1854, les quais sont terminés et la Garonnette n'est probablement conservée qu'à cause de sa fonction de canal de fuite des Moulins du Château. Le pont de fil de fer, devenu inutile, est démoli. À l'autre extrémité de l'île, le nouveau Pont de Halage, permet dès 1866 un débouché au sud vers le pont Saint-Michel : l'île de Tounis n'est plus une enclave et les quais de la rive droite forment un ensemble harmonieux face au Cours Dillon.

Dans la première moitié du XXème siècle la Garonnette est un cadre pittoresque envahi de verdure. On y trouve des guinguettes, des bateaux-lavoirs et les Moulins du Château continuent à fonctionner pour un temps. Le paysage qui faisait tout le charme de l'île est bouleversé lorsqu'en 1924, la centrale électrique du Ramier fut réquisitionnée pour alimenter la poudrerie et les usines d'armement, ce qui provoque la fermeture des vannes du moulin du château afin d'augmenter la puissance de l'eau. Le cours d'eau se transforma en eaux stagnantes et nauséabondes, ce qui déboucha entre 1947 et 1953 à des travaux d'assainissement et d'assèchement par la construction d'un égout long de 300 mètres. Les anciens Moulins du Château Narbonnais sont démolis pour laisser place à un ensemble d'Habitations à Bon Marché tandis que la Garonnette est progressivement comblée. Depuis 1954, Tounis n'est plus une île mais un quartier tranquille et bien situé.



Assèchement de la Garonnette en 1953 (source : AM, photographie de Joseph Saludas)

2- APPROCHE GEOGRAPHIQUE : LA GARONNE, SA DYNAMIQUE FLUVIALE ET SES PAYSAGES

a) Aire d'influence et perception de la Garonne

Si le périmètre de la Garonne reste difficile à délimiter c'est parce que son influence géographique et naturelle est variée. Ainsi le rapport à la Garonne à Toulouse n'est pas le même au Nord, au centre et au Sud du fleuve. D'une façon générale, lorsque l'on cherche à définir le territoire de la Garonne, il semble évident que ce périmètre ne se limite pas à ses berges. Afin de comprendre et d'agir sur ce territoire de la Garonne, il faut dans un premier temps comprendre la portée de ses emprises.

Les ambiances des bords de Garonne sont variées, et la topographie modifie la perception qu'on a du fleuve. Au centre-ville, le regard sur la Garonne est direct. Depuis les berges endiguées, depuis les anciens ports, du haut des balcons, issus du plan Saget, les eaux de la Garonne se donnent à voir. Mis à part les façades renforcées pour les débordements, l'influence de la Garonne sur la ville n'a finalement pour effet que le choix de son implantation passée, car la ville a su maîtriser ce fleuve et contraindre son rayon d'influence. Aujourd'hui, il faut être au bord du fleuve pour ressentir la Garonne, son périmètre se limite aux berges et aux façades en belvédère sur le fleuve. Malgré les contraintes des digues qui canalisent l'eau et la vue, des lieux tels que les anciens ports, les traversées peuvent permettre d'inverser la tendance et d'ouvrir à nouveau la ville sur son fleuve.

Ailleurs, grillages, talus, portails privés, murs, fossés, digues, bâtiments, friches, ripisylve cachent le fleuve ou ne permettent pas de l'approcher. Peu de chemins sont balisés, les situations de balcons sur le fleuve sont des événements ponctuels. Il faut être curieux pour découvrir ce territoire, et il est nécessaire d'être bien chaussé. De nombreuses temporalités régissent également la perception et l'usage du paysage fluvial : crues, saisons, qui règlent la vie végétale mais aussi animale ; cela crée des changements d'ambiances, de couleurs, de sons.

La Garonne et son bassin de vie : un fleuve à l'échelle de la métropole

L'Aire urbaine est le critère qui permet de comprendre le territoire de fonctionnement. Cet outil statistique de l'INSEE qualifie le territoire vécu, le bassin de vie effectivement pratiqué par la population. Dans le cas toulousain, cela correspond à un rayon de 40 km autour de la ville centre. Concrètement, cela veut dire que les usagers potentiels des bords de Garonne de la métropole toulousaine habitent dans ce bassin de vie, et que la Garonne métropolitaine possède une aire d'attractivité de taille presque départementale.

b) La Garonne multi-paysages

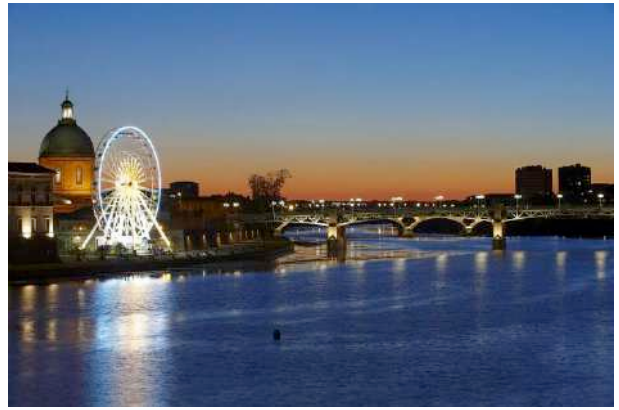
Située à près de 150 km de sa source sur le Pic d'Aneto en Espagne, la Garonne toulousaine entretient une relation forte avec sa source comme en témoignent les variations fréquentes du niveau de l'eau, au rythme de la fonte des neiges, des précipitations fréquentes en montagne et de la sécheresse estivale. La Garonne et son lit majeur en constant mouvement ont sculpté le grand paysage au fil des différentes ères de glaciation pour former la vallée de la Garonne. Son régime hydraulique marqué par de très hauts ou de très bas niveaux d'eau selon les saisons, dessine quant à lui de multiples micro-paysages, supports d'une diversité de milieux et de pratiques tout au long des berges du fleuve. Les mouvements incessants de la Garonne lui donnent tout son caractère et le rendent vivant. Parfois personnifiée, la Garonne développe un imaginaire lié également aux paysages qu'elle façonne.

Chacune des ambiances paysagères possède des caractéristiques géographiques, paysagères, sociales différentes, et offre des rapports à l'eau différents. Au cœur de Toulouse, la Garonne dessine «un pincement artificiel¹⁰» de 226 mètres au niveau du Pont Neuf. Les digues marquent une limite forte : la ville dense est proche de l'eau. Seuls les quais et la prairie des Filtres sont des espaces que la Garonne peut utiliser pour divaguer. En périphérie, le fleuve retrouve son espace de libre divagation, la nature reprend possession des berges, et l'on trouve à la fois des zones humides, des ripisylves, des ramiers, des zones de loisirs, des gravières, des champs alluvionnaires voués à l'agriculture, mais aussi des friches industrielles, des stations d'épuration, des dépotoirs sauvages et des occupations illicites. Au Nord, la plaine d'inondation mesure 3840 mètres de largeur.

¹⁰ Papillault, R., Chapel, E., Péré, A. : Toulouse Territoires Garonne, Habiter en bord du fleuve, Coll. Architectures, Presses Universitaires du Mirail. 2012



source : SMEAG ©Didier Taillefer



source : SMEAG ©Didier Taillefer

- **Paysage de la confluence :**

En amont, la confluence avec l'Ariège marque l'entrée de la Garonne dans le territoire toulousain. Cette rencontre a donné naissance à un paysage fluvial naturel remarquable. Lieu également riche en diversité écologique, il fait aujourd'hui l'objet d'un projet à part qu'il convient de relier avec le territoire de Garonne, afin de ne pas perdre de vue la cohésion territoriale souhaitée.



Vue aérienne de la confluence de l'Ariège et de la Garonne (source SMEAG)

- **Paysage des coteaux de Pech David :**

Implanté sur les coteaux boisés de Pech-David, ce parc domine la ville par sa position géographique. A l'écart du lit mineur de la Garonne, il participe grandement à l'image du fleuve et à la perception de la ville. Ses falaises sont un repère majeur visible depuis de nombreux lieux stratégiques (île du ramier, plaine de l'Oncopôle...). Ses coteaux sont aussi l'opportunité de prendre de la hauteur vis-à-vis de la ville, leurs positions offrent un panorama remarquable sur la vallée de la Garonne, la ville et si l'on est chanceux, jusqu'aux Pyrénées.



Paysage des coteaux de Pech David

- **Paysage insulaire de l'île du Ramier :**

Du haut de Pech-David, l'île apparaît comme le véritable poumon vert de Toulouse. Cependant, lorsque l'on se promène à l'intérieur il s'agit surtout d'un paysage de clôtures. La privatisation, les infrastructures routières envahissantes (parkings, routes..) et le peu d'accès en font un lieu morcelé monofonctionnel, masquant son potentiel paysager. Ce paysage insulaire existant mais non dévoilé est pourtant d'une qualité exceptionnelle. La multiplication des îles, des rives, des vis-à-vis, confère au lieu des ambiances spécifiques, de l'intime (jardins des moulins) au spectaculaire (stadium). Malgré une végétation fragilisée aujourd'hui par le morcellement du site, le potentiel écologique des îles est extrêmement important pour la ville. Enfin, le déplacement annoncé du parc des expositions interroge sur le devenir des grandes halles. Les volumes construits doivent être en partie préservés car situés en zone rouge du PPRI. La construction étant impossible sur l'île, seule la réhabilitation de l'existant peut être envisagée. Aux portes du centre de Toulouse, l'île du ramier se place comme le futur parc Toulousain à reconquérir.



Vue aérienne du bras supérieur de la Garonne et du bras de la Loge sur l'île du Ramier à Toulouse (source : SMEAG)

- **Paysage patrimonial du Bazacle :**

Il s'agit du paysage fluvial patrimonial urbain par excellence. La Garonne soutenue par les façades toulousaines patrimoniales traverse le centre-ville. La maîtrise du fleuve se fait ressentir à travers les quais et ports maçonnés, les ouvrages de renforcement des bâtiments ou la présence du Bazacle avec sa chute d'eau douce ou puissante selon les saisons. Les alignements d'arbres soulignent la linéarité des quais. Seuls les ports, perçus comme des places urbaines fluviales rythment et élargissent ce paysage de Garonne. Des jeux de vis-à-vis se créent, les rives se répondent, entre les deux, malgré sa maîtrise, le fleuve anime la ville, il est au cœur du paysage identitaire de Toulouse.



La chaussée du Bazacle devant le dôme de La Grave (source SMEAG)

- **Paysage endigué des Ponts Jumeaux :**

Centré à la fois sur la Garonne et sur ses bassins intérieurs, ce lieu est emblématique de par la convergence à cet endroit précis de tous les canaux. Il s'appuie sur plusieurs ouvrages hydrauliques remarquables comme les digues, les bassins, les filtres et les ponts. Imprégné de l'ambiance urbaine de Toulouse, ce lieu se trouve à l'interstice avec les quartiers périurbains au Nord de Toulouse. Cependant, la lisibilité du site est parasitée par la forte présence des infrastructures routières. Le long de la berge, la structure de la digue des Amidonniers est support au chemin piétonnier qui rejoint le Nord du territoire et s'ouvre sur l'espace des bassins (bassin de l'embouchure et bassin des filtres) avant la rocade. Elle est aussi une barrière visuelle et physique très forte qui sépare la Garonne des quartiers. Entourée de nature (berge végétalisée, risberme d'un côté et jardin de l'autre), elle est un fil tendu sur la rive droite qui offre de remarquables points de vue en balcons et terrasses sur la Garonne et les canaux, face à l'imposante digue du boulevard Wagner sur la rive gauche.



Vue aérienne de la Garonne entre le pont des Catalans et le pont de la rocade des Sept-Deniers à Toulouse (source : SMEAG)

3 - UN PATRIMOINE NATUREL ET BATI EXTREMEMENT RICHE

a) Une biodiversité remarquable engendrée par la Garonne, corridor écologique

La biodiversité de la Garonne se caractérise à la fois par une flore et une faune diversifiée et par la présence d'espèces remarquables (statut de protection ou d'intérêt par leur caractère de rareté en contexte urbain ou au regard de leurs aires classiques de répartition). La richesse de la flore garonnaise est étroitement liée à la dynamique du fleuve. Celui-ci constitue un axe de dissémination privilégié des graines et permet, par des phénomènes alternés d'érosion, de charriage et dépôts en alluvions, des dynamiques de régénération et de colonisation végétales rapides. Ainsi, 325 espèces sont recensées sur la partie Sud de la Ville. Le constat est le même en ce qui concerne la qualité de la faune associée aux milieux de la Garonne (friches, ripisylves, roselières...). Celle-ci abrite une grande diversité d'espèces et des espèces remarquables bénéficiant de statuts particuliers de protection (Directive Oiseaux, Arrêtés de protection nationale, régionale...). Le site garonnais constitue en effet un territoire de chasse, de gîte et/ou de reproduction. Certaines d'entre elles sont polluo-sensibles : leur présence constitue un indicateur de la qualité des milieux.

Toulouse est donc riche de la présence de la nature en ville et de ses nombreux habitats naturels. Mais cette richesse est fragile et doit faire l'objet d'une attention particulière quant à sa préservation et valorisation sur le long terme, à travers sa prise en compte dans la planification urbaine et dans les activités des habitants. La matrice verte paysagère et naturelle, dans une agglomération fortement urbanisée, est en effet soumise à de multiples pressions : morcellement, raréfaction, appauvrissement, dépérissement, Ainsi, dès les années 1950, l'artificialisation des berges a eu pour effet une augmentation des effluents urbains, une destruction de plusieurs habitats naturels et donc une réduction de la biodiversité, avec notamment la disparition progressive de la faune. Au-delà de chaque espèce et de chaque habitat, c'est la continuité et la qualité de maillage entre ces espaces qui constitue un enjeu fort.

En Garonne aval, les diverses zones humides, lieux de nourrissage et d'hivernage de différentes espèces d'oiseaux, présentent un fort intérêt écologique et constituent donc de véritables réserves de la biodiversité : bras morts, roselières, herbiers aquatiques, boisements alluviaux, dont certains sont désignés comme des habitats d'intérêt communautaire prioritaire au titre des Directives Habitats et Oiseaux. Outre les zones humides, le territoire de la métropole compte des espaces ouverts de nature ordinaire, essentiellement agricoles. Ces espaces jouent également un rôle dans la préservation des noyaux de biodiversité, étant des continuités écologiques, des zones tampons aux activités industrielles et des lieux d'accueil des espèces remarquables permettant ainsi d'enrichir la biodiversité du territoire. La situation actuelle pour les espèces laisse apparaître des possibilités limitées de connectivités écologiques transversales et longitudinales pour les espèces qui en ont pourtant besoin.

Enfin, compte tenu des diverses infrastructures (usines, routes...), des sites sont pollués, en particulier le long du fleuve tels que ceux de Palayre au droit de l'Oncopôle. De fait, certains sont interdits au public. De plus, les espaces naturels garonnais, en dépit de leur grande qualité, sont fragilisés par l'anthropisation (pratique culturelle, activités de loisirs, dépôts sauvages, endiguements, artificialisation et imperméabilisation des espaces de la plaine...). Paradoxalement, ce sont ces sites qu'ont choisis certaines espèces animales et végétales parfois rares.

Le plan d'eau de la Garonne se caractérise également par un développement important d'herbiers, symptomatiques du milieu eutrophe que constitue la Garonne à Toulouse. Ces herbiers servent notamment de caches pour les poissons. A noter à ce titre que depuis 2002, la qualité des eaux de la Garonne à Toulouse s'est améliorée et que les peuplements de poissons s'y développent. Parmi les herbiers, les plantes envahissantes sont très présentes mais il faut également signaler la découverte récente sur les berges d'une espèce patrimoniale ayant un intérêt majeur à l'échelle de la ville.

• La flore de Garonne :

Bien que variée, la flore de Garonne n'est toutefois pas très riche pour ce qui est de l'aspect patrimonial. De nombreux habitats sont en effet fortement dégradés et n'abritent plus les espèces typiques qui devaient certainement abonder auparavant. Par exemple, certains bois alluviaux et zones ouvertes sont littéralement envahis par 4 ou 5 espèces (sureau yèble, gaillet gratteron, grande ortie, ronce), ne laissant que peu de chances aux autres de s'installer.

Quelques bois alluviaux sont encore inondables et fonctionnels. Le saule blanc est alors bien présent et peut se régénérer, il forme souvent dans ce cas des forêts monospécifiques, même si le peuplier noir est souvent bien présent. En lisière ou sur les berges, on peut également trouver l'orme lisse, un arbre typique des grandes vallées fluviales, en compagnie des frênes et de l'aulne glutineux, ainsi que des saules pourpre et drapé.

Dans les zones plus ouvertes, sur les berges ou dans des clairières, les formations à hautes herbes hygrophiles

(mégaphorbiaies) sont caractérisées notamment par la salicaire, la lysimaque commune, la reine des prés, et quelques graminées. Parmi les espèces intéressantes qui peuvent s’y développer, nous pouvons citer le scirpe des lacs, le bident penché et l’épiaire des marais.

- **Les enjeux et les problèmes :**

La prolifération d’espèces exotiques le long du couloir garonnais est devenue depuis de nombreuses années le problème majeur en ce qui concerne la diversité floristique. La renouée du Japon, la balsamine de l’Himalaya, les jussies, pour ne citer que les principales, ont envahi certains secteurs, mettant en péril les espèces locales. Aujourd’hui, ces espèces sont tellement bien implantées qu’il n’est plus possible de les éradiquer, même si des opérations ponctuelles d’arrachage peuvent avoir lieu sur de petites surfaces. L’important foyer de bambous, au pied du pont des Catalans, rive droite, est un bel exemple de plantes invasives.

La ripisylve est vitale pour le cours d’eau et pour la bonne santé et le maintien des milieux environnants. Elle a plusieurs fonctions :

- **Fonction de maintien des berges :** C’est la multiplicité des essences, des types de plantes et de racines qui rend les ripisylves si résistantes. Pour assurer une protection maximale des berges contre l’érosion, la ripisylve doit être dense et équilibrée, dominée par les buissons pour favoriser l’éclaircissement. Des arbres isolés et hauts seraient rapidement déchaussés par le courant, des berges uniquement couvertes d’herbacés sont creusées par le dessous, et s’écroulent par pans entiers. L’association des différents systèmes racinaires maintient alors de manière optimale la terre des berges. Sur la Prairie des Filtres par exemple, l’érosion est directement liée au fait qu’il s’agit d’une berge très clairsemée : il y a peu d’arbres en berges, quelques gros sujets, mais trop peu et pas d’arbustes.
- **Fonction paysagère :** La ripisylve contribue à l’amélioration des paysages et du cadre de vie.
- **Fonction de corridor écologique :** La ripisylve est un milieu particulier, qui a d’importantes fonctions d’abri et de source de nourriture pour un grand nombre d’animaux (insectes, reptiles, oiseaux, mammifères, poissons...). C’est aussi une zone tampon pour la végétation. Les graines et boutures se déposent le long des berges selon les espèces en fonction de la saison et de la hauteur de l’eau.
- **Fonction d’habitat :** Pour les habitants de la Garonne (poissons, insectes), cavités, racines et radicelles offrent de nombreux abris et supports de ponte. D’autre part, l’ombre portée sur le fleuve permet de garder l’eau assez fraîche en été (essentiel pour les salmonidés) et de limiter le colmatage de frayères par des algues.
- **Fonctions épuratrice et inertielle :** Le système racinaire de la ripisylve et les bactéries qui y sont associées constituent un filtre épurateur pour certains polluants (phosphates et nitrates d’origine agricole ou urbaine par exemple). La ripisylve joue aussi un rôle majeur dans le ralentissement de l’onde de crue, contribuant à limiter la force érosive du courant et participer à la rétention des sédiments (diminuant le risque de surcreusement des rivières). Si elle est source de matériaux (branches, feuilles) risquant de créer des embâcles en aval, elle en bloque d’autres venant de l’amont. Elle bloque également les déchets flottants lors des fortes crues.

Espèces appartenant à la ripisylve de Garonne :



Saule blanc



Aulne glutineux



Peuplier noir



Orme lisse

c) Un patrimoine bâti emblématique du paysage toulousain

Certains sites et bâtiments liés à la Garonne sont devenus au fil des siècles, par leur fonction ou par leur situation, des éléments emblématiques du paysage toulousain ancrés dans l’imaginaire des habitants : le dôme de la Grave, principale émergence dans le paysage des bords de Garonne, représente à lui seul un emblème de la ville. L’Hôtel-Dieu, la Prairie des Filtres, le Pont-Neuf, le quai de la Daurade et la promenade Henri Martin, la place et le quai Saint-Pierre également.

L’ensemble architectural qui borde la Garonne sur la rive gauche en aval du Pont Neuf composé de la façade Est de l’Hôtel-Dieu Saint-Jacques et des bâtiments de l’Hospice de la Grave est hérité de plusieurs siècles de constructions. Les deux établissements hospitaliers, distants de quelques centaines de mètres, sont des composantes importantes de la ville et participent de façon majeure au paysage urbain de la rive gauche de la Garonne. Leur construction remonte au XIIème siècle.

- **L’Hôpital de la Grave :**



Vue aérienne actuelle de l’Hôpital de la Grave en rive gauche de la Garonne (source : SMEAG)

La construction du futur Hospice de la Grave remonte probablement à l’extrême fin du XIIème siècle. Sa dénomination trouve son origine dans sa localisation : sur la grève qui longe la Garonne au niveau du port de pêcheur voisin. A l’époque, les bâtiments qui le composent ne couvrent qu’une petite partie de son emplacement actuel. En fait, deux établissements occupent les lieux : un modeste hôpital établi sans doute le long du fleuve et au Sud un couvent de frères bénédictins issus de l’abbaye de Moissac.

Entre 1508 et 1544, le futur Hôpital de la Grave est transformé et agrandi, notamment pour permettre l’accueil des pestiférés, maladie qui ravage dès les premières années du siècle la population de la ville. C’est l’hôpital Saint-Sébastien, long corps de bâtiments disposés le long de la Garonne et rejoignant, à l’Ouest, le rempart et la tour Taillefer, construite entre 1516 et 1517. La tour Taillefer est un lieu particulièrement bien adapté pour mettre à l’écart les malades victimes d’épidémies, les pestiférés, car elle est éloignée du centre ville, isolée par la Garonne, compte peu d’ouvertures et se dresse à l’Ouest, ce qui évite à la ville les effluves malodorants les jours de vent d’Autan.

Créée à partir de 1647, l’Aumônerie Générale de la ville qui sert de refuge, volontaire ou imposé, aux pauvres et aux mendiants de la ville, est installée à l’Hospice de la Grave. L’extension des bâtiments est réalisée dans les années 1660 et 1687 et se poursuit en grande partie au siècle suivant. Aux abords de l’Hôpital de la Grave, l’environnement est modifié en 1719 par le déplacement du gué du Bazacle, décalé et prolongé vers l’Hôtel-Dieu. Ce changement a pour conséquence de provoquer la montée des eaux du fleuve le long de l’aile de l’Hôpital de la Grave où se trouve probablement la chapelle. Sous l’impulsion du nouvel archevêque Henri de Nesmond, les dirigeants de l’hôpital décident de construire un nouveau sanctuaire pour leur institution, plus en retrait du fleuve. La construction repose sur le projet de l’architecte Nelli. La première pierre est posée le 20 septembre 1758 par le président du Parlement de

Toulouse, Gaspard de Maniban. Mais le manque récurrent d'argent, la mort de l'architecte Maillon chargé de la surveillance du chantier, l'inondation de 1770 qui cause de gros dégâts, et la Révolution, ralentissent le chantier qui ne s'achève qu'au siècle suivant. Vers 1797, l'Hôpital de la Grave est considérablement agrandi par l'annexion de l'ancien couvent des Dames des Clarisses.

Le chantier de la chapelle de l'hôpital de la Grave reprend au XIX^{ème} siècle. En 1827, il est placé sous la direction de Louis Delors de Masbou, architecte des Hospices, qui termine sa construction et réalise le dôme qui la couronne. Il s'agit d'un édifice tout en brique de plan carré mais comportant un haut tambour surmonté d'un grand dôme à lanternon. Dans l'élévation générale de la chapelle, on retrouve l'ordonnance classique inspirée de l'antiquité. Ainsi la façade est ornée d'un portail à six pilastres doriques couronnés d'un fronton, et le tambour du dôme couronnant l'élévation est orné de pilastres ioniques jumelés, qui alternent avec les ouvertures. Enfin, le lanternon qui termine l'élévation s'appuie sur huit colonnes corinthiennes et porte une croix. Le dôme couvert de cuivre n'a jamais reçu la dorure à la feuille qui avait été un temps souhaitée par les directeurs de l'établissement hospitalier.

L'aile sur la Garonne est transformée en 1854 et 1855, par l'adjonction de deux espaces, la pharmacie et l'orangerie, contre la digue nouvellement construite. Le premier pont suspendu Saint-Pierre est réalisé en même temps que le percement de la rue du même nom et l'ouvrage est ouvert à la circulation en 1852. Lors de l'inondation de 1875, les cours et les jardins sont ravagés, ensevelis sous quarante centimètres d'eau. Le personnel et les malades se réfugient sur le toit de l'orangerie.

Au cours des années 1960, la charpente du dôme de la Grave est démontée et remplacée par des éléments en lamellé-collé. En novembre 1972, la couverture du dôme est refaite sans toucher à la coupole de béton et en respectant le volume et l'aspect antérieur. La chapelle est réouverte le 15 août 1973.

La passerelle piétonne de Viguerie est inaugurée au mois de février 2008 et relie le belvédère du Jardin Raymond VI au port de la Viguerie sur 140 mètres de long. Accrochée à la façade de l'hôpital La Grave, elle surplombe la Garonne. En 2007, la restauration de la façade sur la Garonne de l'Hospice de la Grave a été entreprise par l'architecte des Monuments Historiques Bernard Voinchet.

Depuis le 17 juillet 1978, **l'Hospice de la Grave est classé au titre des Monuments Historiques** pour l'ensemble de ses façades et toitures et la chapelle Saint-Joseph. Depuis le 21 août 1986, le site est inclus dans le secteur sauvegardé de Toulouse qui englobe le centre historique : la cité, le bourg et le faubourg Saint-Cyprien. En 1989, plusieurs bâtiments de l'hôpital de la Grave sont protégés au titre des Monuments Historiques : la tour des pestiférés ou Taillefer, la cour de la maternité, et la chapelle. En 1994, le projet d'illumination des bâtiments majeurs de la ville intègre l'Hôpital de la Grave.

- **L'Hôtel-Dieu :**

L'hôpital Sainte-Marie de la Daurade est édifié entre 1130 et 1140 grâce au don du prieur de l'abbaye du même nom, en face de l'établissement religieux implanté sur la rive droite. Un pont, dont l'existence est attestée en 1150, mais aujourd'hui disparu, reliait les deux établissements. Au cours du siècle, une charité, destinée à accueillir les voyageurs et pèlerins, est établie en amont de l'hôpital Sainte-Marie. Ce sera l'Hôpital Nouvel, construit par les architectes Roger et Bertrand de Novello. C'est au début du XIV^{ème} siècle, en 1313, que les deux établissements Sainte-Marie et l'Hôpital Nouvel adoptent le même nom : l'hôpital Saint-Jacques ou « Hôpital du bout du pont ». Maison d'accueil pour tous les malheureux, mendiants, vagabonds, femmes de mauvaise vie et surtout les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, on y soignait également des malades, mais ce n'était pas son rôle principal.

Comme à l'hôpital de la Grave, de nombreux travaux sont réalisés au XVIII^{ème} siècle. A l'Hôtel-Dieu, on reconstruit la grande aile le long de la Garonne, qui se prolonge presque jusqu'au Pont Neuf. Le mur situé entre le pont et l'hôpital est bâti en 1710. A l'emplacement de la rue qui prolongeait le pont de la Daurade est installé en 1716 un grand escalier d'honneur, fermé du côté rivière par la grande verrière qui évoque toujours l'une des voies majeures du Toulouse médiéval. La dernière pile du pont médiéval qui subsiste est aménagée en terrasse en 1734 pour offrir aux convalescents une sortie directe sur le fleuve et un lieu de promenade. La façade sur la Garonne se déploie alors de part et d'autre de la pile du pont de la Daurade encore debout. Longue de 130 mètres, elle est légèrement courbe et plonge directement dans le fleuve. La partie en amont de la pile présente la particularité d'être construite sur des pilotis de chêne surmontés d'arcades. Après la Révolution et sur une proposition d'Alexis Larrey, chirurgien Major des Hospices, on décide d'agrandir les baies des salles des malades, afin de renouveler au mieux l'air des salles. Ceci explique les dispositions des percements actuels, qui ont des proportions exagérément allongées.



Vue aérienne de l'Hôtel Dieu en rive gauche de la Garonne (source : SMEAG)

L'Hôtel-Dieu Saint-Jacques est encore l'objet d'importants travaux au cours du XIX^{ème} siècle. Un plan signé par Germain Baric en 1825 permet de reconnaître les différents bâtiments de l'édifice disposés en U. Toutefois certains documents, dont une gravure conservée au musée Paul Dupuy du début du siècle, montre la façade de l'Hôtel-Dieu sur la Garonne bien différente de son aspect actuel. Si le bâtiment se développe de part et d'autre de la pile de l'ancien pont de la Daurade, à l'emplacement de l'actuelle chapelle (côté aval) est encore présente une construction nettement plus basse et d'un aspect assez misérable. La conciergerie construite en 1834 a l'allure d'un petit temple grec, d'où descend une rampe vers la grande cour plantée de tilleuls et ornée d'une pièce d'eau. Plusieurs bancs permettent aux malades de se réchauffer les jours ensoleillés, en se mettant à l'abri du vent d'autan. En 1939, le jardin de l'hôpital est fermé par une grille élevée sur un muret.

Les travaux réalisés par l'architecte Delors après 1865 donneront au bâtiment sa physionomie actuelle de « bâtiment digne ». Parmi les nouvelles constructions, il réalise la chapelle dont la présence n'est signalée de l'extérieur que par un petit clocheton qui surmonte la toiture. Au cours de l'inondation de 1875, les eaux de la Garonne montent jusqu'au dessus du premier étage et provoquent de nombreuses destructions à l'intérieur des salles.

En 1950, sous l'autorité de l'architecte des Monuments Historiques, Sylvain Stym-Popper, on procède à la démolition des petites structures construites sur la dernière arche du pont et qui servaient notamment à l'élevage des lapins de laboratoire. La commission des sites et l'administration des Monuments Historiques accepte le dérasement des vestiges des anciens ponts de Toulouse, à condition que l'on maintienne dans leur intégralité la pile du pont et l'arceau reliant le pont à l'Hôtel Dieu. La longue façade est ensuite consolidée entre 1954 et 1957. Pour assurer la stabilité du bâtiment, certains pieux de bois sont noyés dans des structures de béton que l'on peut apercevoir lorsque les eaux sont basses, sous la corniche qui les surmonte.

Les projets de remodelage et les nouvelles constructions à partir des années 1960, n'ont pas modifié l'apparence des façades donnant sur le fleuve. En 1961, le jardin de l'Hôtel-Dieu perd ses statues et son bassin rond, remplacé par une grande coquille Saint-Jacques. Autour, l'espace est transformé et aménagé pour les voitures.

Le 31 octobre 1986, les façades et les toitures des bâtiments du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles de l'Hôtel-Dieu disposés en U autour de la cour centrale ainsi que les vestiges du pont vieux, sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Le 5 décembre 1988, l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques est **classé** parmi les **Monuments Historiques** pour ses façades et toitures, la pile du Pont-Vieux et la cour.

Au terme de ces siècles voués aux soins, l'Hôtel-Dieu vit partir les derniers services d'hospitalisation vers les autres établissements de la ville en 1987. En inscrivant en 1998 les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle au titre de Patrimoine Mondial, l'UNESCO a retenu l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques pour illustrer l'étendue, la variété et la vitalité de cet héritage. Avec son voisin l'Hôpital Saint-Joseph de La Grave, il constitue le lieu de mémoire de l'Hôpital public et représente l'un des patrimoines historiques les plus prestigieux de Toulouse.

L'hôtel-Dieu Saint-Jacques, siège administratif du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, abrite aujourd'hui un musée consacré à l'Histoire de la médecine qui a élu domicile dans la partie la plus récente datant du XIX^{ème} siècle. Deux salles magnifiques servent également de lieux de réceptions privilégiés : la Salle des Portraits (ou Salle des Pèlerins), qui rend hommage aux nombreux bienfaiteurs, et la Salle des Colonnes, richement parée d'un plafond à la française.

- **Le Pont Neuf :**



Le Pont Neuf (source : SMEAG)

Dès 1541 est décidée, avec l'autorisation de François 1er, la construction du nouveau pont long de 230 mètres pour relier les deux rives de la ville. Le président du Parlement de Toulouse, Jean de Mansencal pose solennellement la première pierre de l'ouvrage le 7 janvier 1544. Mais les difficultés techniques liées à l'instabilité du sol, aux crues et à partir de 1560 aux troubles religieux et leurs conséquences financières, freinent le chantier et un siècle sera nécessaire à la réalisation de ce pont. Les travaux se poursuivent jusqu'en 1632, date de la mise en circulation du pont.

Pour construire le Pont Neuf, plusieurs architectes et maîtres maçons sont sollicités : Nicolas Bachelier, Louis Privat, Geoffroy Jarry, Dominique Bachelier, Pierre Souffron et Jacques Lemercier qui termine le chantier. L'ouvrage présente une forme en dos d'âne et accuse une douce dissymétrie en raison des hauteurs différentes des deux rives, le faubourg Saint-Cyprien étant plus bas. Il est constitué de huit arches, six en anses de panier et deux en plein cintre. Les arcs sont construits en pierre des Pyrénées et comportent un remplissage en brique. Cette forme majoritaire d'arc constitue l'originalité maîtresse du projet de Lemercier et résulte de la différence de niveau entre les deux rives. Les sept piles massives qui portent cette structure sont évidées en leur centre par des ouvertures qui portent des noms variés : "lunes", "arches de décharges" ou encore "ouïes", "œil de pont", "dégueuloirs". Toutes présentent une forme ovoïde mais des dimensions différentes. Ces ouvertures permettent en cas de crue l'écoulement de l'eau et diminuent la pression sur l'ouvrage. Les piles sont pourvues d'avant-becs de forme triangulaire, pour les mêmes raisons. Ces avant-becs et les arrière-becs présentent la particularité d'être doubles et sont composés de deux becs superposés et se terminent par un chaperon à gradins de forme pyramidale. D'un effet esthétique certain, ces éléments assurent la protection des piles du pont contre les affouillements, et ceux de derrière évitent les remous des eaux de ce côté des piles. On observe aussi sur cette face du pont la présence de "cornes de vaches" qui servent à faciliter le passage des eaux et des corps flottants lors des crues.

Le décor prévu par l'architecte Jacques Lemercier pour orner les encadrements des ouvertures, un mufler et des pattes de lions, n'a pas été réalisé. Ainsi les encadrements des "ouïes" sont restés à l'état d'épannelage. Le parapet est pourvu d'une corniche de type classique divisée en trois bandes égales en pierre, matériaux encore utilisés pour les archivoltes lisses qui encadrent les voûtes sur les façades de l'ouvrage et le vousoir qui forme une clef de voûte.

En 1638, Léon Godefroy affirme que le Pont Neuf est assurément l'un des plus beaux qui soient en France. Il est alors le seul pont qui permette la traversée du fleuve car entre 1608 et 1639, les inondations répétées de la Garonne emportent petit à petit le pont couvert de la Daurade. Entre 1642 et 1668, le Pont Neuf est pourvu d'un arc de triomphe construit à l'entrée du pont sur la rive gauche. Construit sous la direction de l'architecte Jean Cailhau, il comporte un passage carrossable au centre et deux passages piétons sur les côtés. La porte du pont est enrichie dans sa partie supérieure des œuvres du sculpteur toulousain Pierre Affre, et une représentation équestre du roi Louis XIII, en bas relief. Du côté du faubourg on trouvait deux statues tenant la couronne de France. Selon les plans de Jacques Lemercier, la porte est flanquée de deux pavillons carrés à combles aigus et toitures d'ardoises. Cet ensemble monumental est inauguré le 19 octobre 1659, jour de l'entrée solennelle de Louis XIV et de sa jeune épouse Marie-Thérèse dans la ville.

La construction de la digue du cours Dillon, en 1758, met hors d'eau la huitième arche du pont et enterre la rampe qui descendait vers le quai des Ormes.

Le Pont Neuf change d'aspect au cours du XIX^{ème} siècle pour faciliter la circulation. Pour conserver la même largeur de voie de la rive droite à la rive gauche, l'arc triomphal du pont est détruit en 1860, les tours en 1867. Parallèlement, la chaussée et les trottoirs sont refaits et on abaisse de 50 centimètres le tablier et les parapets pour diminuer la pente de la montée depuis la rive droite. Pour assurer le passage sur le Pont Neuf des premiers omnibus tirés par des chevaux, à partir de 1862, et celui du tramway en 1883, la chaussée du pont est munie de rails. De nombreuses cartes postales et photographies de la fin du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle permettent d'apprécier l'importance du trafic des transports en commun passant par le pont.

Le Pont Neuf est classé Monument Historique le 24 avril 1932, le mettant à l'abri de toutes velléités de destructions. Cinq ans plus tard, d'importants travaux sont réalisés afin de le consolider. Le lit du fleuve est approfondi entre ses piles : la première pile du côté du faubourg Saint-Cyprien a vu ses fondations creusées d'un peu plus de 6 mètres, afin de permettre un écoulement de l'eau plus important. A partir de 1950, et dans le cadre des mesures prises pour la défense de la ville contre les inondations par les services des Ponts et Chaussées, la pile du Pont-Vieux, qui émergeait lorsque les eaux étaient basses, est détruite pour faciliter l'écoulement des eaux. Les travaux se poursuivent : plusieurs piles du pont sont reprises en sous-œuvre, en même temps que l'on procède au dragage du lit du fleuve, toujours pour limiter l'effet des crues.

La voirie subit des modifications dans les années 1950 : en 1956, les rails du tramway sont enlevés et en 1959 la rampe d'accès à l'Hôtel-Dieu est démolie. Cette transformation impose la reprise en sous œuvre de la huitième arche du pont, arche sèche, close de part et d'autre et utilisée par les services hospitaliers comme dépôt de matériel.

L'éclairage des berges de la Garonne et l'installation de projecteurs à la prairie des Filtres et au pont de Tounis en 1997 contribuent à la mise en valeur des sites protégés de cette partie de la ville. A partir de l'année 2000, des aménagements visant à une meilleure présentation du pont sont réalisés, notamment l'installation d'un nouvel éclairage et la mise en place de candélabres inspirés du modèle des petits réverbères en fonte moulée de la fin du XIX^{ème} siècle. Depuis 2002, l'aménagement du Pont Neuf et la mise en place d'un mobilier urbain ont permis d'évacuer définitivement les véhicules en stationnement sur le pont. Le Pont Neuf est classé en totalité au titre des Monuments Historiques le 14 mars 1991.

- **Le Cours Dillon :**

La promenade du Cours Dillon fait partie des aménagements du XVIII^{ème} siècle. Joseph-Marie de Saget est à l'origine du projet. Il bénéficia du soutien de Richard-Arthur Dillon, archevêque de Toulouse et Président des États de Languedoc, qui donna son nom à cette promenade sur une digue construite pour protéger le quartier des fréquentes inondations de la Garonne. Le remblai ainsi constitué, d'une largeur considérable, est pris entre deux murs de briques qui en assurent la stabilité. L'ensemble monumental est planté d'ormeaux sur le long du parcours et devient une promenade très fréquentée. Une magnifique grille, œuvre du maître Joseph Bosc est exécutée de 1784 à 1785, et ferme le cours, du côté de la place du Fer à Cheval.



Le cours Dillon – photo non datée (source : AM)

- **Le Château d'eau :**

Dans un souci de modernité et d'amélioration de l'hygiène, les autorités réfléchissent dès le XVII^{ème} siècle à la mise en place d'un système de distribution d'eau dans la ville. Mais les problèmes techniques et le coût pour les résoudre sont tels que le projet a sans cesse été ajourné. Charles Laganne, Capitoul en 1753, avocat, procureur du roi, est à l'origine de la construction du Château d'eau. Le 10 août 1788, il lègue à la ville une importante somme d'argent destinée à l'établissement de fontaines dans la cité pour donner aux toulousains une eau pure, claire et agréable à boire en toutes saisons. A la mort de son épouse en 1817, la ville peut disposer de ce don pour établir un château d'eau.

Le Château d'eau, qui devait permettre de distribuer l'eau dans la ville, est construit à l'emplacement de l'ancienne fontaine des Trois-Cannelles, près de la rampe du Pont Neuf. L'eau de la Garonne, filtrée par les sables et graviers de la prairie en amont du pont est amenée au château d'eau. Elle est alors distribuée, sous pression, vers 15 fontaines monumentales et 75 bornes fontaines, grâce aux mécanismes réalisés par l'ingénieur Abadie. L'ensemble devait servir à l'approvisionnement des habitants, au lavage des rues et des égouts, à lutter contre les incendies et à l'ornementation de la ville au travers de l'édification des fontaines. Un canal de fuite, traversant le faubourg Saint-Cyprien, rejetait les eaux dans la Garonne, un kilomètre en aval du moulin de Blayac disparu aujourd'hui. Les machines hydrauliques sont mises en œuvre pour la première fois le 25 mai 1825. Les travaux sont réalisés d'après les plans établis par l'architecte Raynaud.



Le Château d'eau (source : Archives des Toulousains de Toulouse)

Le Château d'eau comporte une tour ronde en brique, plantée sur une rotonde plus large contenant les machines. Il domine le site de ses 30 mètres de hauteur. La tour, qui comporte trois niveaux d'élévation, abrite un escalier tournant suspendu au centre et autour duquel sont aménagées des pièces. Elle est terminée par une terrasse avec balustrade de colonnettes sur laquelle repose un lanternon circulaire surmonté d'un dôme. Son toit en ardoise est surmonté d'un paratonnerre reposant sur une boule de métal. Le souvenir du bienfaiteur est rappelé par une plaque de marbre gravée et installée au dessus de l'entrée : *Charles Laganne, ancien capitoul, par un legs de 50, 000 Fr. fait à la ville de Toulouse, a déterminé l'établissement des fontaines publiques Que ce marbre perpétue le souvenir du bienfait et de la reconnaissance.*



Vue depuis la prairie des filtres, dessin, Thunot Duvoteny, 1832 (source : Musée Paul Dupuy)

Devenu insuffisant pour le nombre grandissant de la population de Toulouse, Le Château d'eau aura fonctionné de 1825 à 1865 environ. De plus, l'inondation de juin 1875 a désorganisé les galeries filtrantes, rendant inutilisable le système. Il servira momentanément de dépôt pour l'outillage de la municipalité. Au début du XX^{ème} siècle, le château d'eau, devenu inutile, est abandonné ; la machinerie métallique disparaît en partie au cours de la Seconde guerre mondiale.

A partir de 1971, le professeur Paul Ourliac décide de transformer le Château d'eau en galerie municipale d'exposition photographique, dont le photographe Jean Dieuzaide sera le directeur artistique. A partir de 1974, des travaux de mise en valeur sont réalisés sur le bâtiment. L'importance prise par la galerie, sa dimension internationale et l'augmentation de la fréquentation des lieux rendent nécessaires entre 1982 et 1986 des travaux de restauration et d'agrandissement. En 1989, l'extension de la galerie amène le dégagement partiel de la rampe Sud du Pont Neuf dont l'arche principale devient une salle d'exposition. Mais autour, la place Laganne est essentiellement devenue un parking et il faut attendre l'ouverture de la ligne de métro en 1993 pour que son espace soit enfin dégagé. Depuis le décès de Jean Dieuzaide en 2003, la Galerie du Château d'eau porte son nom.

Le site de la **place Laganne** et de ses abords, **inscrit le 23 octobre 1942**, comprend l'ensemble urbain composé de **l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, de l'ancien Château d'eau, et du rideau de verdure du cours Dillon**. Dans le rapport exposant les motifs de la protection, Pierre de Gorsse stipule que cet ensemble urbain rappelle étrangement certains coins de Florence. Michel Parent décrit cette place de forme irrégulière, limitée au Nord par la magnifique façade du XVII^{ème} siècle en briques apparentes de l'arrière-corps de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques. La toiture débordante qui coiffe cet édifice donne à l'ensemble une impression de solidité et de force. Sur la droite, s'élève la tour ronde de l'ancien Château d'eau, noyé dans la végétation et la verdure. Enfin, la quadruple rangée de platanes du Cours Dillon qui borde la place à l'Est, achève de donner à ce quartier de la ville une poésie et un charme qui méritent d'être conservés.

La mesure proposée s'applique :

- aux façades Sud de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques sur la montée vers le Pont Neuf, toutes les façades intérieures des corps de bâtiments donnant sur la cour centrale avec les plantations et le portail d'entrée.
- à l'ancien Château d'eau, le jardin qui l'entoure, le petit pont qui le relie au Cours Dillon, la quadruple allée de ce

cours sur toute sa longueur.

- aux façades et toitures des maisons de la place Laganne portant les n°2 à 18 bis avec retour sur la rue de la Laque, pour les n°12 et 14.

- aux façades, élévations et toitures du n°1 de la rue du Pont Vieux, du n°1 de la rue de la République, des n°1 et 5 de la rue de la Viguerie.

- à la façade Ouest de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques donnant sur la rue de la Viguerie.

- au sol de la place Laganne et des rues adjacentes du Pont-Neuf jusqu'à la verticale de la rive du fleuve, les jardins situés entre ce pont et l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques.

Dans l'état des lieux qui complète le Rapport, parmi les servitudes habituellement proposées pour Toulouse (interdiction de l'affichage, maintien des briques apparentes), Michel Parent ajoute la limitation à 12 mètres de la hauteur des maisons et la conservation de toute végétation visible de la place Laganne. Mais dans un courrier du 11 décembre 1942, Pierre de Gorsse soulignant l'exceptionnelle qualité de ce site, demande la transformation en classement de l'inscription prononcée, afin que ce qui appartient à des particuliers soit inscrit et ce qui appartient à la ville soit classé. La modification est validée par l'arrêté de protection prononcé le 23 mai 1943. Le Château d'eau est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 23 mai 1943. Il est inscrit en totalité à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 28 septembre 1987.

• Le Chemin des Étroits :

Le Chemin des Étroits est la survivance d'une voie de commerce assurant le lien entre Toulouse et les cultures du Sud et de l'Ouest. Il est situé sur une terrasse étroite longeant la rive droite de l'Ariège et de la Garonne, au pied des falaises de Pech-David : un lieu où le fleuve grignote la berge, et où la falaise vive s'écroule. L'histoire du chemin des Étroits s'écrit à trois voix : celle des crues du fleuve, celle des éboulis et glissements de terrain, et celle des hommes qui se sont toujours appliqués à maintenir ouverte cette voie de communication et à lutter contre le caractère sauvage du fleuve.

Avant 1853, aucun chemin carrossable n'arrivait à Vieille-Toulouse, le chemin des Étroits n'est alors qu'un sentier étroit qui se faufile entre les éboulis du bas de la falaise, uniquement praticable aux bêtes de bât, cavaliers et piétons. Lors de l'inondation de 1875, la montée des eaux a décapé la base de la falaise. A la suite de cette catastrophe, la commune construit un mur de quai de 446 mètres de long et de 7,50 mètres au-dessus de l'étiage. L'ouvrage est achevé en 1889 et le chemin rétabli est classé en 1890 au rang d'intérêt commun. Parallèlement, la municipalité procède à la construction définitive du chemin des Étroits, grâce à une souscription.



Hommes tirant une barque sur le bord de Garonne et chemin des Étroits, photographie, début XXème siècle (source : Musée Paul Dupuy)

La publication de la loi du 21 avril 1906 sur la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique est à l'origine du classement d'une partie du site du chemin des Étroits, propriété de la commune de Vieille-Toulouse, le 27 mai 1927. Le motif est que *les promeneurs toulousains et les touristes, de plus en plus nombreux, apprécient le charme de cette excursion de 3457 mètres, qui leur offre un véritable panorama de la région toulousaine. Au double point de vue de l'art et du tourisme, la protection de ce site naturel favoriserait les intérêts esthétiques et économiques de la ville.* Le rapport de présentation est conforme à la notion dominante de pittoresque, qui assimile les œuvres de la nature aux œuvres d'art. Le paysage s'impose comme objet patrimonial dans la mesure où il se prête à un rapprochement avec une œuvre peinte. Ceci suppose une approche strictement visuelle et esthétique du paysage

protégé et associe les pratiques patrimoniales et les pratiques touristiques. Cette notion a pris naissance à la fin du XVIIIème siècle, au moment où le tourisme s'est développé en Europe. Elle constitue un mode d'appréciation du paysage qui a prévalu sur tout le XIXème siècle : *le pittoresque exerce sur nous une séduction que la beauté seule ne saurait produire. La douceur des formes et des couleurs entraîne une idée de repos, le pittoresque apporte la rudesse, l'idée d'excitation mais aussi de variété et de vie*¹¹.

Ainsi, on imagine que l'arrêté promulgué le 19 avril 1932 permettait une meilleure protection, en élargissant les limites du chemin des Étroits aux terrains communaux établis sur la commune de Toulouse. Qualifié de paysage typique des bords de Garonne, il s'appuie sur la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le chemin est dévasté durant la Deuxième Guerre Mondiale et devient un vaste cloaque. Les crues se succèdent, les travaux ponctuels ne suffisent pas à protéger les rives et la menace du fleuve demeure. En 1973, le contournement de la ville et la liaison avec la rocade sud est construit. Durant les Trente Glorieuses, une donnée nouvelle intervient dans l'histoire du chemin des Étroits, liée à la pression foncière et au développement de la ville de Toulouse. En 1950, un golf est établi en surplomb du chemin des Étroits, sur le plateau de la Plahot à Vieille-Toulouse, et son installation s'accompagne de la multiplication des résidences individuelles. En 1971, un lotissement est construit sur le coteau de Vieille Toulouse, malgré les protestations des archéologues de la région et des membres de l'association des Toulousains de Toulouse représentés par son président, Pierre de Gorsse.

Au mois de février 1994, a lieu une importante coulée de boue, et le 19 novembre 2007, le Plan de Prévention des Risques Naturels de mouvement de terrain pour la commune de Vieille-Toulouse est modifié.

- **Le site de l'Embouchure et les Ponts Jumeaux :**

Le site comprend plusieurs ouvrages emblématiques de la ville : le bassin de l'Embouchure, le canal de Brienne et les Ponts Jumeaux. Les deux allées plantées de rangées de platanes qui bordent le canal de Brienne (allée de Barcelone et allée de Brienne) font également partie du site.



Vue aérienne du bassin de jonction des canaux aux Ponts Jumeaux à Toulouse : canal du Midi, canal de Brienne et canal latéral à la Garonne (source : SMEAG)

Achévé en 1681, le Canal du Midi forme un pôle d'activité et une voie de communication qui a influencé grandement le développement urbain de la cité au XVIIIème siècle. Avec lui, la navigation acquiert une nouvelle dimension, renforçant le rôle régional de Toulouse et sa place dans la redistribution des produits. A l'époque, le Canal du Midi

¹¹ Edouard André, *Traité général de la composition des parcs et jardins*, 1879 éd Jeanne Lafitte

communique avec la Garonne grâce à un bassin fermé par une écluse : c'est le bassin de l'embouchure, dont la construction remonte à 1667, zone de commerce très fréquentée, où les marchandises venant de l'Atlantique et de la Méditerranée arrivent par voie d'eau. Au XVIIIème siècle, il devient un véritable port, le second de la ville après le port Saint-Etienne (construit en 1708), et fait de Toulouse un pôle central de redistribution interrégional.

A la fin du règne de Louis XV, la ville se dote d'un nouveau canal « intégralement toulousain », c'est le Canal de Brienne, long de 1570 mètres, qui met en relation la Garonne et le bassin de l'Embouchure ; le canal du Midi au bassin de la Daurade. Il transforme la vocation du quartier, qui devient un lieu de transit des marchandises, par le port de la Daurade, vers tous les quartiers de la ville. Grâce à lui, les barques peuvent naviguer sur le fleuve en contournant un obstacle dangereux à la descente et infranchissable à la montée : la chaussée du Bazacle. Le Canal de Brienne, financé par la province de Languedoc, est mis en œuvre par l'entreprise toulousaine Sabatier. Il est enjambé par deux ponts à la jonction des canaux de Brienne et du Midi : les Ponts Jumeaux, édifiés en 1771 et 1774 par Joseph-Marie de Saget. Un bas-relief d'une taille exceptionnelle pour l'époque est commandé à l'artiste et sculpteur toulousain François Lucas, professeur à l'Académie des arts de Toulouse.

Entre 1838 et 1840, un troisième pont est édifié sur le site de l'Embouchure, qui donne accès au canal Latéral, ouvert au commerce en 1845.

Le site de l'Embouchure est, au XIXème siècle, un vrai port avec un bassin de 3500 m², bordé de 280 m² de quais. On y déchargeait le vin et embarquait sur les péniches les cornichons salés, spécialité de ce port. Les allées, comme le quai de Brienne, sont réalisées entre 1778 et 1780, et plantées d'une double rangée d'arbres.

Dès 1843, l'ingénieur Urbain Vitry envisageait l'établissement d'un quatrième pont à Toulouse correspondant au nouveau « tour de ville » par les boulevards. Toutefois, les premiers projets ne seront dressés qu'à partir de 1895 et le pont des Catalans construit seulement au siècle suivant. C'est néanmoins en liaison avec ce projet qu'ont été construits sur le canal, entre 1870 et 1913, les deux ouvrages qui le franchissent : le pont de l'Artillerie, qui prolonge le boulevard du Maréchal Leclerc, et le pont Séjourné, qui reprend le modèle des ponts de Saget.

Les nombreuses photographies et cartes postales du début du XXème siècle permettent de constater l'utilisation de plus en plus tournée vers les loisirs du canal de Brienne : lieu de détente, de promenades terrestres, sur l'eau (bateaux mouches), et parfois de fêtes, comme le concours des bateaux fleuris. Le bassin de l'Embouchure cumule encore les deux fonctions d'espace de promenade et d'activité économique.

A partir de 1950, des membres de la Commission des Sites décident de constituer un dossier en vue d'établir l'inscription à l'inventaire des sites de l'ensemble formé à Toulouse par les allées de Barcelone, de Brienne, les Ponts-Jumeaux et leur plan d'eau. Le motif de la proposition est clairement de l'ordre de la préservation en l'état, « ...afin d'obtenir un contrôle plus efficace des constructions qui à l'avenir pourront être édifiées sur ces emplacements ». **Les Ponts Jumeaux enjambant le Canal du Midi et le Canal de Brienne sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 21 novembre 1967.**

Autour du bassin de l'Embouchure, l'aménagement routier est réalisé entre 1967 et 1979. Ainsi avec la création du grand échangeur routier des Ponts-Jumeaux, le bassin ne sert plus que de garage pour quelques bateaux de plaisance et les canaux n'ont plus de trafic commercial. En 1986, un projet d'aménagement paysager et architectural de la zone de l'échangeur des Pont-Jumeaux est dressé.

4 - DES USAGES MULTIPLES AUTOUR DE LA GARONNE

a) Usages historiques : la Garonne lieu de travail puis de loisirs

Meuniers, forgerons, pêcheurs de poisson, de sable, bateliers, tanneurs, bouchers, lavandières... Depuis longtemps, les usages liés à la Garonne sont multiples, et sous l'ancien régime, la Garonne était d'abord un lieu de travail. Les berges constituaient une véritable zone « artisanale » pleine de vie. Aujourd'hui, il existe encore dans le paysage fluvial urbain toulousain des traces de ces usages : ports Saint Pierre, de la Daurade et de Saint Cyprien, quais de transbordements du centre ville de la rive droite, ou encore écluse Saint Michel.



Bateaux-lavoirs et grue sur le Quai de la Daurade – photo non datée (source : AM)

- La Garonne a toujours fait l'objet d'une **exploitation de ses ressources naturelles** (énergie hydraulique, matériaux, pêche...), comme en attestent de nombreuses sources historiques.

L'activité minotière a occupé une place prépondérante : les moulins du Château Narbonnais, du Bazacle, et du canal des Amidonniers étaient considérés au Moyen-Age comme le plus grand complexe minotier d'Europe. Mais cette activité a laissé peu de traces encore visibles dans l'agglomération toulousaine, si ce n'est le moulin du Bazacle, transformé au XX^{ème} siècle en centrale hydroélectrique, et en aval de Toulouse, le moulin de Naudin construit au XIX^{ème} siècle dont il reste les principales maçonneries. La construction de moulins bâtis a ainsi nécessité de lourds aménagements dans le lit mineur du fleuve (mise en place de chaussées, canaux d'amenée et de fuite d'eau). A l'inverse, des moulins flottants appelés « moulins à nef » furent plus souvent utilisés sur la Garonne dès le XI^{ème} siècle et jusqu'au XIX^{ème} siècle, permettant d'utiliser à moindre coût la force hydraulique. Ces moulins ont permis de donner vie à une véritable zone industrielle. Blé, tabacs, fer, faux, outils, canons... l'eau qui actionne les roues est à l'origine de l'industrie toulousaine. Ce type de moulins est très fréquent sur la Garonne, jusqu'au XVIII^{ème} siècle et de nombreuses cartes anciennes en font mention. « Toulouse en a possédé un grand nombre au moins une soixantaine au total » (Mercié, 2007). Ces moulins à nef étaient essentiellement concentrés sur trois sites : le Bazacle, la Daurade et le Château Narbonnais.

Les moulins du Château Narbonnais, installés dès le XII^{ème} siècle, étaient à la sortie sud de la ville, près de l'actuel pont Saint-Michel. Bâties sur un pont à sept arches enjambant la Garonnette, qui leur servait de canal de fuite, ils abritaient seize meules actionnées par l'eau du bras supérieur de la Garonne canalisée et orientée. Le fort courant permettait en outre aux lavandières de laver leur linge tout au long de la Garonnette où étaient également amarrés plusieurs bateaux-lavoirs. Les moulins ont été abandonnés au début du XX^{ème} siècle après qu'une inondation a emporté la chaussée qui canalisait l'eau de la Garonne vers eux. Les réparations étant trop lourdes, les moulins furent vendus à la ville et définitivement détruits lors d'un incendie quelques années plus tard.



Moulin du Bazacle - Toulouse Monumentale et Pittoresque – daguerréotype – gravure extraite de l'ouvrage de J.M Cayla et C. Paul (source : AM)



L'usine du Bazacle en 1910 (source : AM)



Moulin du Château Narbonnais (source : Fonds Trutat – MHNT)

L'exploitation des **ressources sédimentaires** (sable, gravier et galet) dans le lit ou sur les rives de la Garonne a constitué une activité importante jusqu'à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Comme en attestent de nombreuses photographies anciennes, des « pêcheurs de sable » étaient installés en amont de la chaussée du Bazacle : leur récolte était entassée et vendue directement aux maçons sur le quai de Tounis pour alimenter les chantiers de la ville. Les pêcheurs de sable ont pratiqué leur activité sur la Garonne grâce à des barques à fond plat d'un mètre de large, et pouvant atteindre jusqu'à quinze mètres de long. C'était uniquement en période de basses eaux que les pêcheurs de sable draguaient avec une écope le fond du fleuve, afin de retirer le sable fin qui y était déposé. Les pêcheurs déchargeaient le contenu de leur barque sur le Port de La Daurade. L'animation du lieu était importante. Le développement du dragage mécanique entraîna la progressive disparition de ces pêcheurs de sable. Une grue avait été installée sur les berges pour aider les pêcheurs de sable à décharger plus facilement leur cargaison.

De même, le métier de pêcheur de cailloux était pénible et dangereux. Les galets ramassés dans les barques étaient ensuite travaillés pour devenir pavés ou restaient à l'état brut pour servir d'élément primordial pour la construction des maisons. La « pêche au gravier » était quant à elle assurée grâce à une drague à vapeur, et permettait de fournir le matériau indispensable pour l'entretien des chemins et divers travaux de la ville.



Les pêcheurs de sable - Port de la Daurade en 1905 (source AM)



Pêcheurs de sable au Port Viguerie – 1907 (source AM)



Pêcheurs devant une grue – Port de la Daurade en 1958 (source AM)

La **ressource biologique**, quant à elle, s'est essentiellement résumée à la pêche du saumon et de l'alose. Jusqu'aux années 1940, la pêche en Garonne à Toulouse constituait encore une activité professionnelle. Les poissons se vendent tôt le matin à la halle entre le Pont Neuf et le pont de Tounis.



Pêcheurs sur la Garonne en 1906 (source AM)

- **Les lavandières** et les bateaux lavoirs (dont le dernier a été emporté par l'inondation de 1952) occuperont les quais jusqu'au début du XXème siècle.

De nombreux toulousains avaient pris l'habitude de laisser leur linge à laver au bateau-lavoir de la famille Reynis, amarré au port de la Daurade. Une fois propre, le linge était mis à sécher, en plein vent, sur le port même.



Bateaux lavoirs sur le quai de la Daurade – vers 1900 (source : AM)



Bateaux lavoirs et linge qui sèche sur le Port Saint Pierre – entre 1883 et 1892 (source : AM)

- **Ports, transport et commerce :**

La Garonne a été jusqu'au XIX^{ème} siècle un axe de navigation qui a fait la prospérité de la vallée garonnaise, ce qui se traduit par la présence de nombreux ports dans la ville. Aujourd'hui, le ou les ports antiques ne sont pas connus. Par contre, plusieurs sites sont identifiés comme ports fluviaux toulousains durant la période médiévale. Le port Garaud est mentionné au XIV^{ème} siècle dans les textes et certains auteurs lui donnent une origine au XII^{ème} siècle (Coppolani, 1951). Il se situait à l'entrée Sud de la ville sur la rive droite dans les environs du quartier Saint Michel. Sur l'île de Tounis, le port médiéval Saint Antoine est situé sur la façade Ouest de l'île au carrefour du pont de Comminges et la Garonne. Il change de nom et devient le port de la Roquette au XV^{ème} siècle. Au XIII^{ème} siècle, un autre port est mentionné entre l'île de Tounis et la Garonnnette, obligeant les bateaux à remonter le bras secondaire. Il s'agit du port de la Dalbade dont on sait assez peu de choses. Plus en aval, le port de la Daurade (appellation apparue au XIV^{ème} siècle) est rattaché au monastère du même nom, qui percevait par la même des taxes. Un peu plus au nord deux ports sont mentionnés dans les textes médiévaux. Il s'agit du portum associé à Saint Pierre des cuisines, qui apparaît en 1335 et du port du Bazacle mentionné en 1339 (Tourrilhes, 1987). Enfin, un dernier port situé sur la rive gauche apparaît en 1440, vraisemblablement avant, le port de la Grave associé au quartier Saint Cyprien. Parmi tous ces ports, quatre subsistent jusqu'à la période du déclin de la navigation sur la Garonne, vers la fin du XIX^e siècle (port Garaud, Saint Cyprien, Daurade, et Vidou situé dans les environs du portum médiéval et port Saint Pierre aujourd'hui).

Les portes du commerce local étaient ouvertes aux marchés européens et d'outre-Atlantique : bois de construction¹², poudre à canon, huile, draperie, pastel, céréales, pierres à chaux et à bâtir, tissus, sacs de blé, vin, produits manufacturés..., trouvaient leurs débouchés commerciaux grâce à la Garonne. Par l'eau arrive tout ce que les Pyrénées et les plaines d'amont peuvent faire descendre jusqu'au port Garaud. On estime par exemple qu'en 1845, il arrivait une moyenne de 40 tonnes par jour de produits au port Garaud, en provenance de l'amont¹³. Bien que modestes en volume, les flux ne sont pas restés immuables du XVI^{ème} siècle au XIX^{ème} siècle et les mutations de la conjoncture économique ont eu des effets sur l'évolution à la hausse ou à la baisse de la navigation fluviale. Celle-ci a cependant diminué indéniablement dès la période 1850-1870 avec l'avènement des chemins de fer qui permettait de transporter plus loin, plus lourd, plus vite, moins cher et moins dangereusement. L'apogée aurait été atteinte au XVIII^{ème} siècle¹⁴.

Un marché à la volaille vivante, aux œufs et au gibier initialement installé au Port de la Daurade, est déplacé au Port Saint Pierre en 1855.

¹² Des radeaux sont assemblés au bas des torrents de montagne, les longs bois servent à faire les charpentes des maisons.

¹³ J.-F. Bastère, *La batellerie de Garonne au XIX^{ème} siècle*.

¹⁴ J.-M. Minovez, *Grandeur et décadence de la navigation fluviale : l'exemple du bassin supérieur de la Garonne du milieu du XVII^e au milieu du XIX^e siècle* – 1999, CNRS Université Toulouse II Le Mirail



Port Garaud était depuis des siècles un débarcadère pour le bois venant, par voie d'eau, de l'Ariège et des Pyrénées. Toute la toponymie alentour (rive droite) le rappelle. Mais au début du XXème siècle il servait surtout aux pêcheurs de sable et de cailloux.

Image : Port Garaud en 1915 (source : AM)



Marché sur le Pont Neuf, photographie, début XXème siècle (source : Musée Paul Dupuy)

- **Agriculture et pâturages :**

Les berges de la Garonne ont même parfois accueilli des pâturages : l'herbe grasse et généreuse de la Prairie des Filtres put nourrir longtemps un troupeau de moutons. Aussi, la pénurie alimentaire de la Première Guerre Mondiale conduit la municipalité, en avril 1917, à faire labourer la prairie des Filtres pour y cultiver des pommes de terre.



Année 1900 : moutons et brebis en train de paître sur la Prairie des Filtres (source : AM)

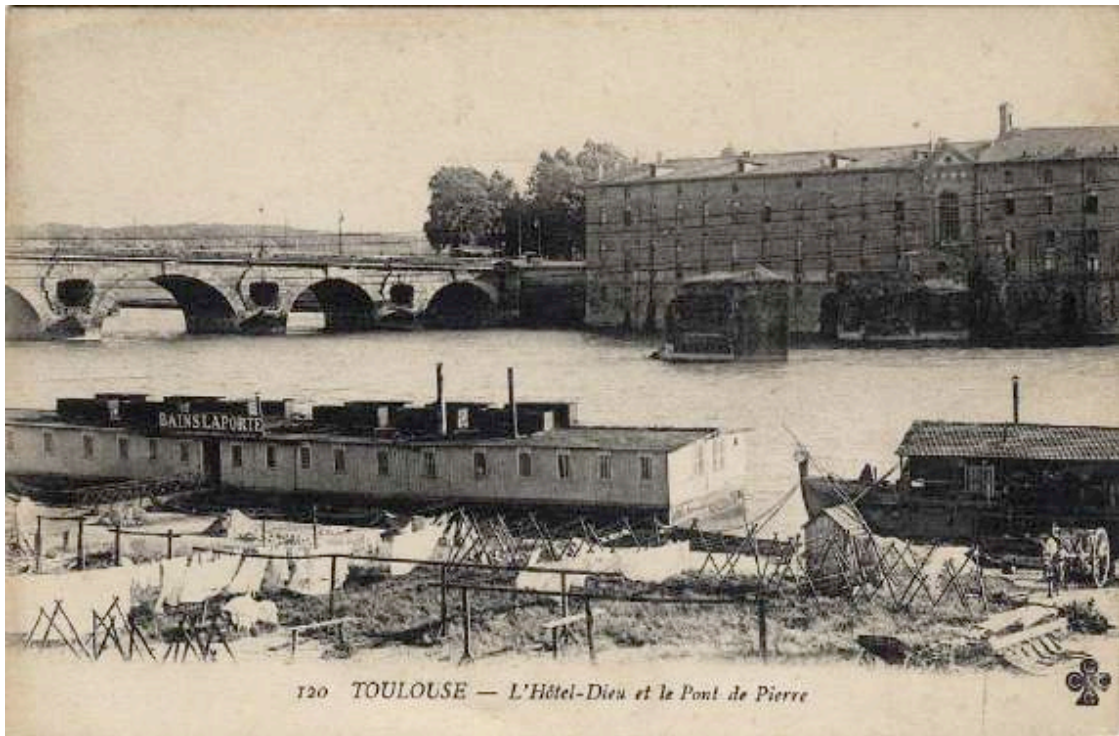
- **L'eau de la Garonne sert aussi à boire, se laver ou nettoyer.**

La Garonne est aussi une ressource indispensable pour les toulousains notamment parce qu'elle permet l'alimentation en eau potable de la ville. On boit, on se lave et on lave son linge dans l'eau de la Garonne, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de salubrité. La Garonne est à la fois un aqueduc alimentant en eau potable la ville et un cloaque, où on rejette ses immondices.

Les bords de la Garonne accueillait les Toulousains soucieux de leur hygiène corporelle, grâce à la présence de bains flottants chauds ou froids. Ainsi à la veille de la Révolution, les annuaires mentionnent cinq établissements sur la Garonne (à Tounis, aux Couteliers, et au Moulin du Château), et en 1860, 17 établissements sont recensés.



Port de la Daurade en 1870 (source AM)



Port de la Daurade en 1916 (source AM)

Elle évacue également le sang qui coule des **abattoirs** de l'île de Tounis et les liquides malodorants des **tanneries, teintureriers et amidonneries** alors nombreuses autour de la Garonne. L'île de Tounis accueillait en effet les industries dont les Toulousains avaient besoin mais qu'ils n'aimaient pas avoir trop près de chez eux. Aussi, les locaux de la buvette située actuellement au Port de la Daurade ont été construits à l'origine pour abriter la morgue où l'on exposait les noyés de la Garonne pour permettre à leurs familles de les reconnaître (c'est grâce à la présence d'une source au Port de la Daurade qu'une morgue pouvait être installée à cet endroit).

- **Mais la Garonne est également un lieu où se développent des loisirs**, comme en témoignent de nombreuses photographies et peintures.



Peinture d'Henri Martin – Promeneurs des bords de Garonne (fin XIXème siècle)

Le bassin de l'Embouchure est devenu en 1907 le point de départ de promenades en bateaux-mouches, qui connurent un grand succès.



Foule attendant les bateaux-mouches au bassin de l'Embouchure en 1907 (source : AM)



« Cadet de Gascogne » quittant le Bassin de l'Embouchure - 1907 (source : AM)

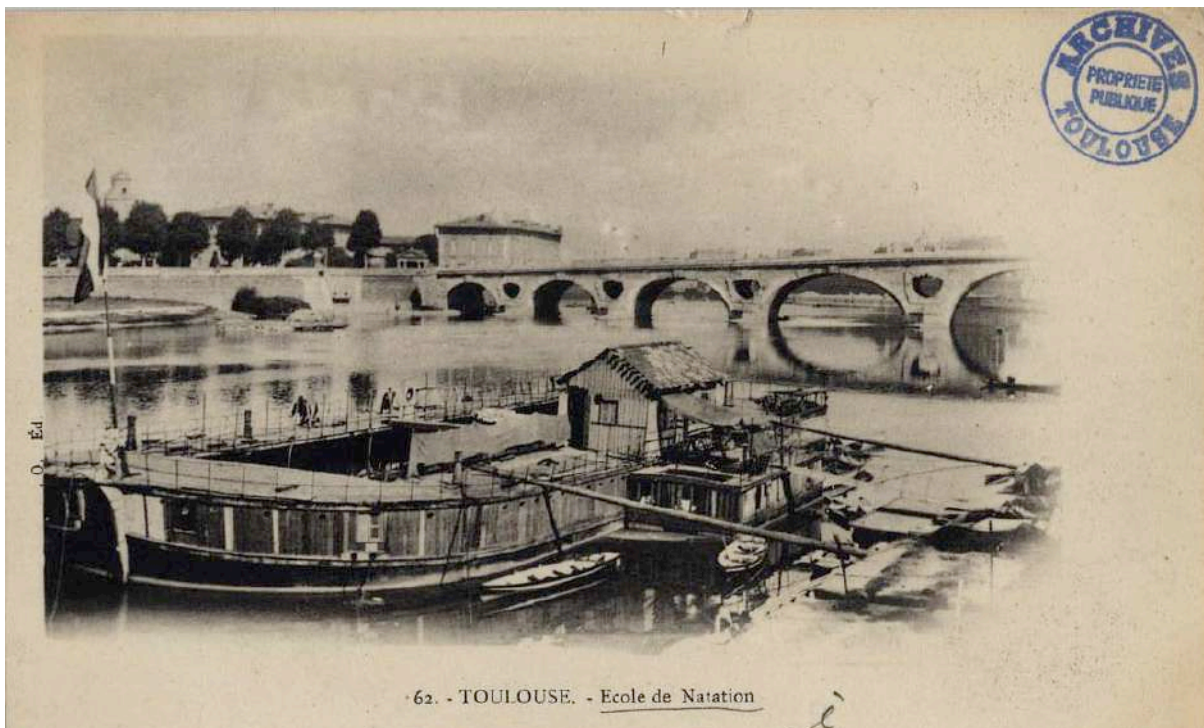
À la belle époque, la prairie des Filtres accueille de nombreuses manifestations populaires : atterrissage des premiers avions survolant Toulouse, stands de la Foire Agricole, théâtre en plein air, chapiteaux de cirque. Le cours Dillon devient rapidement un lieu de promenade à la mode et un endroit de distractions accueillant diverses manifestations commerciales et ludiques.



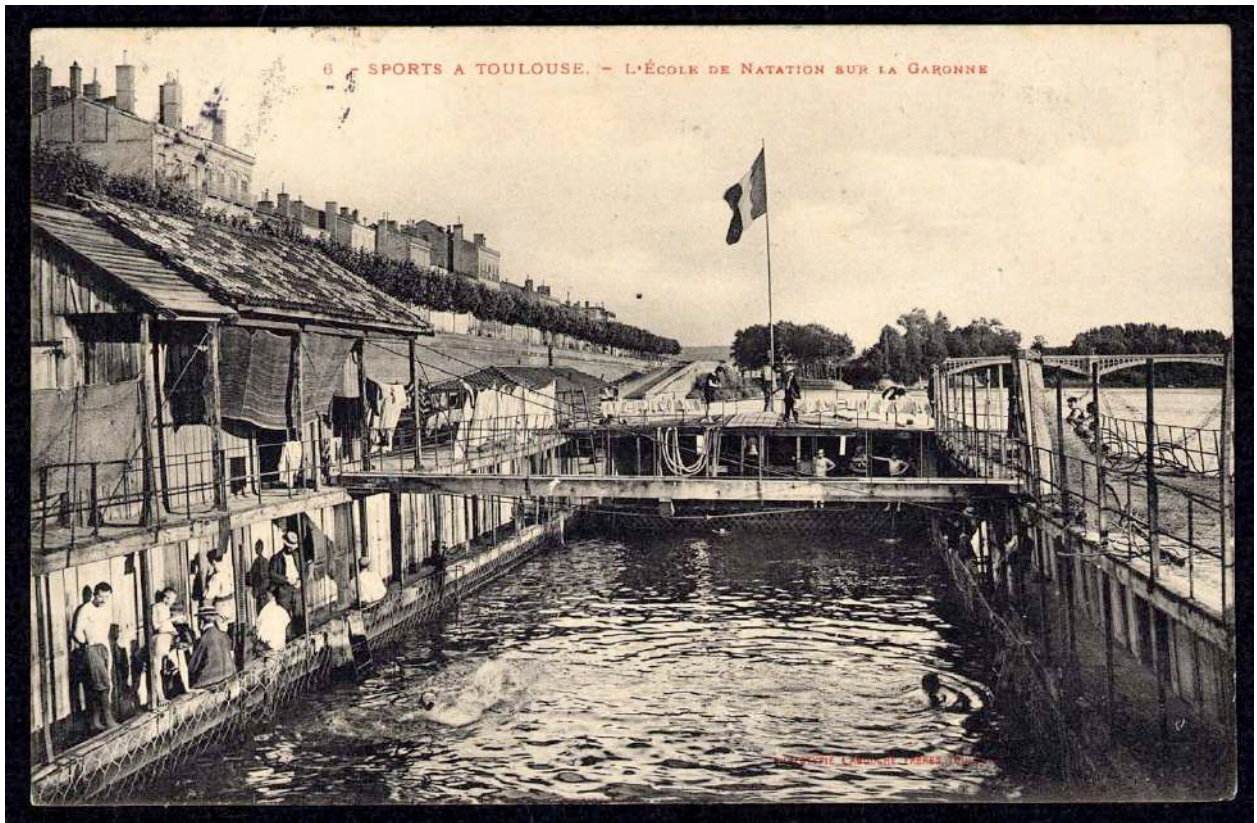
Après l'atterrissage à la prairie des Filtres, le 11 mars 1911. - Toulouse - phototypie Labouche frères (source : ADHG)

L'île du Ramier accueillit quant à elle le Théâtre de la Nature, créé en 1907. Des terrasses dominant la Garonne ont été installées, offrant un cadre agréable aux promeneurs et un lieu propice aux loisirs (dancing, restaurant, embarquement pour des promenades au fil de l'eau), comme celle du Parc de Beaulieu, à la Barrière de Muret. Des régates sur la Garonne réunissaient un grand nombre d'amateurs.

Enfin, la Garonne a été le lieu de nombreuses pratiques sportives. La plus célèbre école de natation fut certainement l'établissement Raynaud, au pied du quai de Tounis. Le bassin des hommes faisait 50 m de longueur sur 10 m de largeur. Autour étaient disposées de très nombreuses cabines. Un bassin de natation était également présent en bordure de la prairie des Filtres. L'association l'Emulation Nautique fut fondée en 1860. Si elle se disait essentiellement société d'aviron, elle offrait de nombreuses autres activités (natation, régates, water-polo, tennis, pelote basque, canoë, boules, culture physique et jeux divers). En 1918, elle organisa la fameuse traversée de Toulouse à la nage. En 1922, naissait une nouvelle société : le Rowing-Club Toulousain, qui proposait les mêmes activités, en plus du « tourisme nautique », destiné à la section canoë (descentes de la Garonne, croisières sur l'Ariège...). Chaque année, la fête de l'aviron est l'occasion de nombreuses manifestations : banquet, bal...



Bateau-piscine au Quai de Tounis avant 1904 (source : AM)



Ecole de natation en 1909 au Quai de Tounis (source : AM)



Bassin de natation à la Prairie des Filtres – Début XXème siècle (source AM)



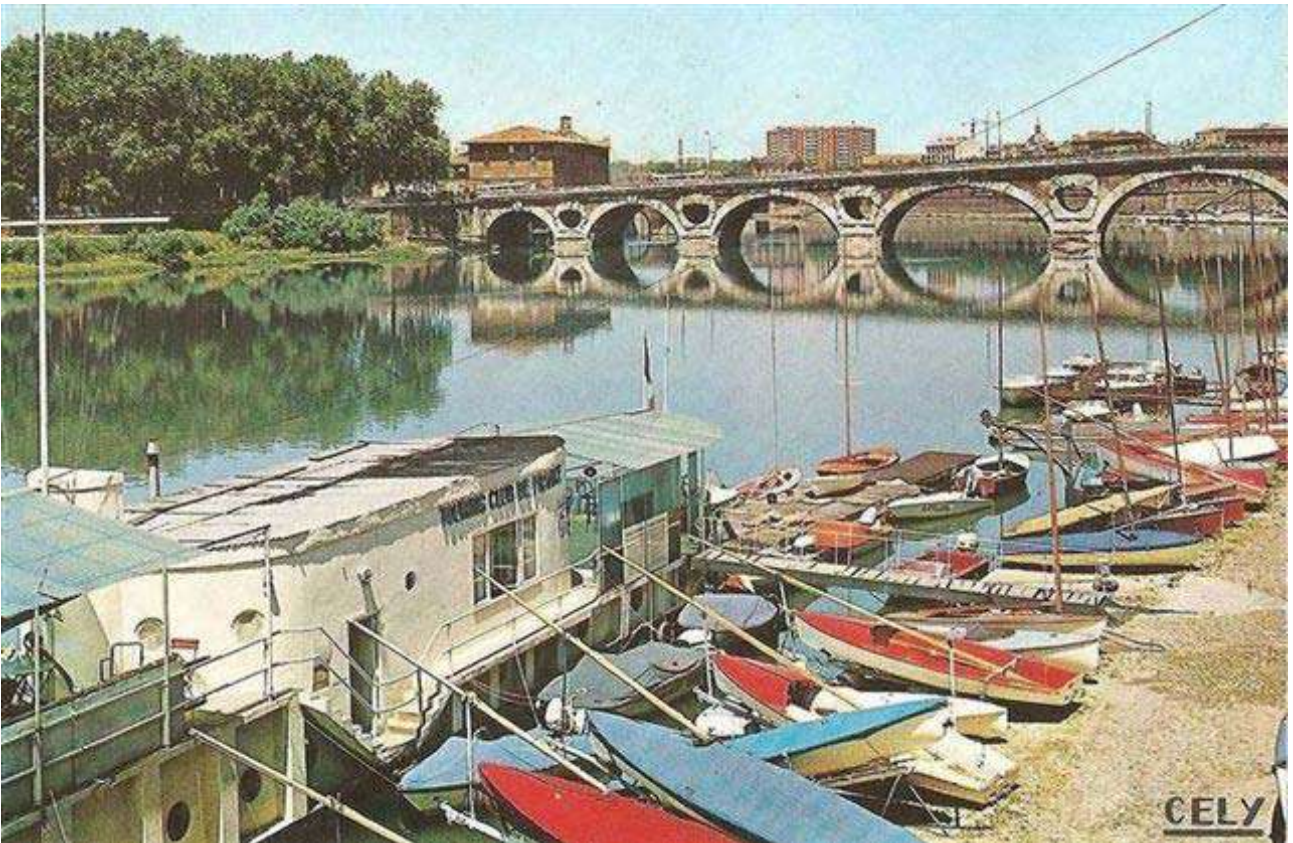
L'équipe de l'Emulation Nautique vers 1910 (source : AM)



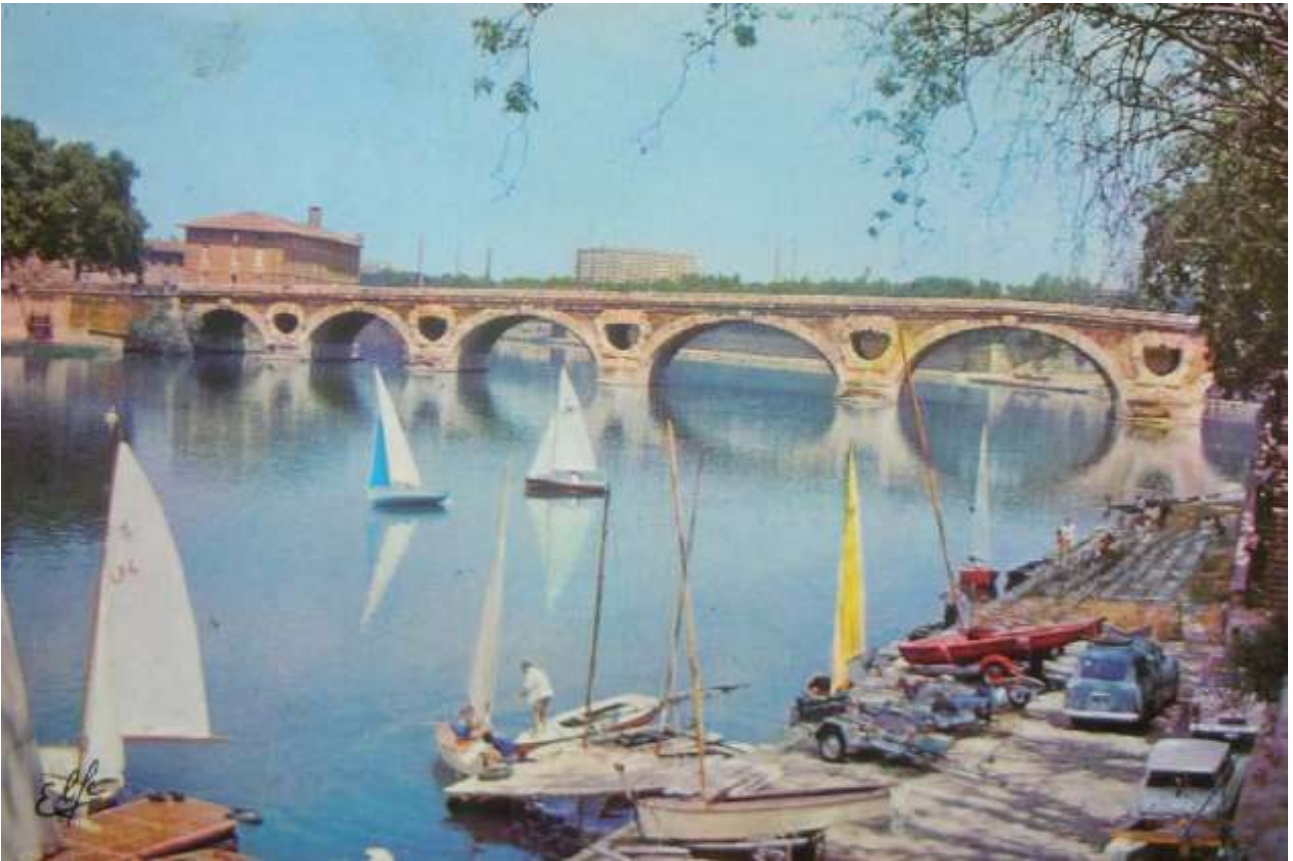
Fête Nautique sur la Garonne – 1910 (source : AM)



Pique-nique au niveau de l'écluse Saint Michel – photographie non datée (source : CDBG)



Toulouse Touring Club – Années 1960 (source : AM)



Toulouse Touring Club – Années 1960 (source AM)



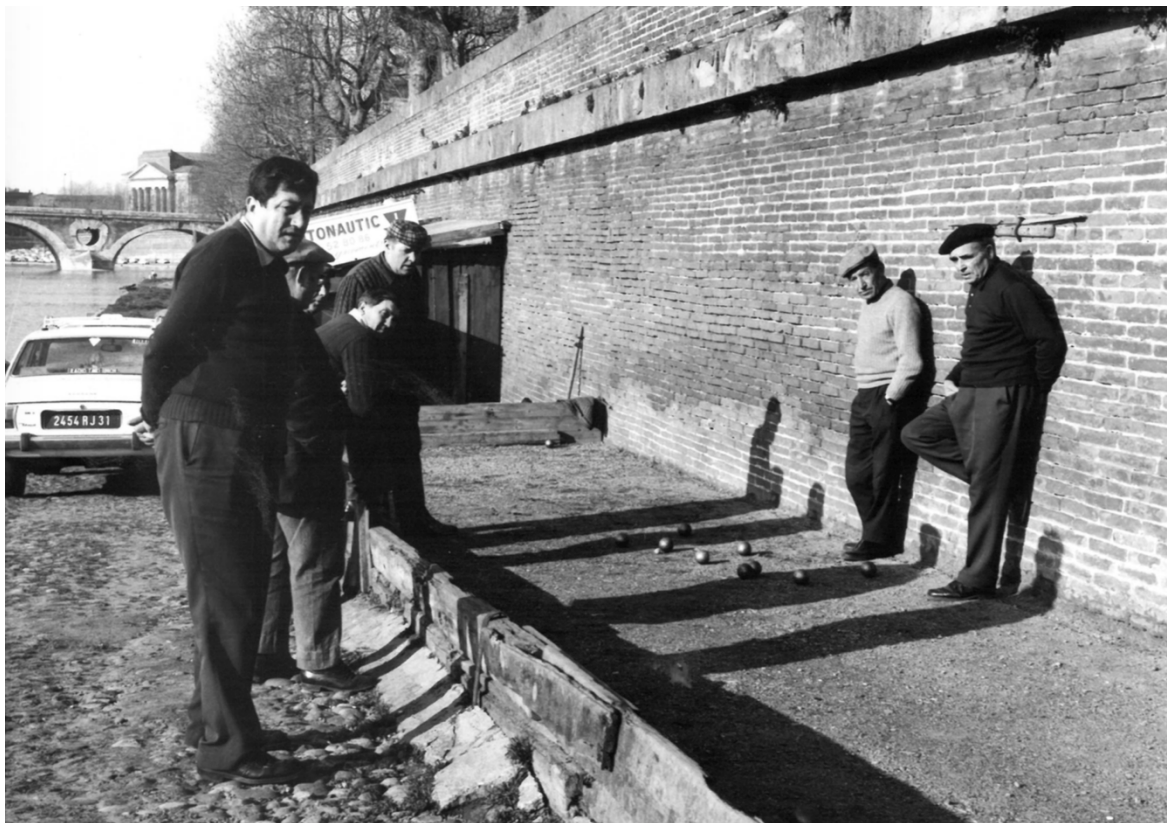
Toulouse Touring Club – Années 1960 (source AM)

En 1957 naissait la première école de voile de la région, par le Touring Club, dont la péniche était amarrée au quai de Tounis.



Pêcheurs sur les berges de la Garonne – 1936 – photographie Dr R. Laurentie

Les pêcheurs se donnaient rendez-vous sous le Pont Neuf. Les plus privilégiés d'entre eux pouvaient éviter la promiscuité des berges en pêchant dans leur propre embarcation. Au-delà du côté sportif, le poisson était voué à une consommation familiale ou rejoignait tous les matins les étals des marchés toulousains.



Partie de pétanque sur le Quai de Tounis – 1975 ou 1976 (source : CDBG)

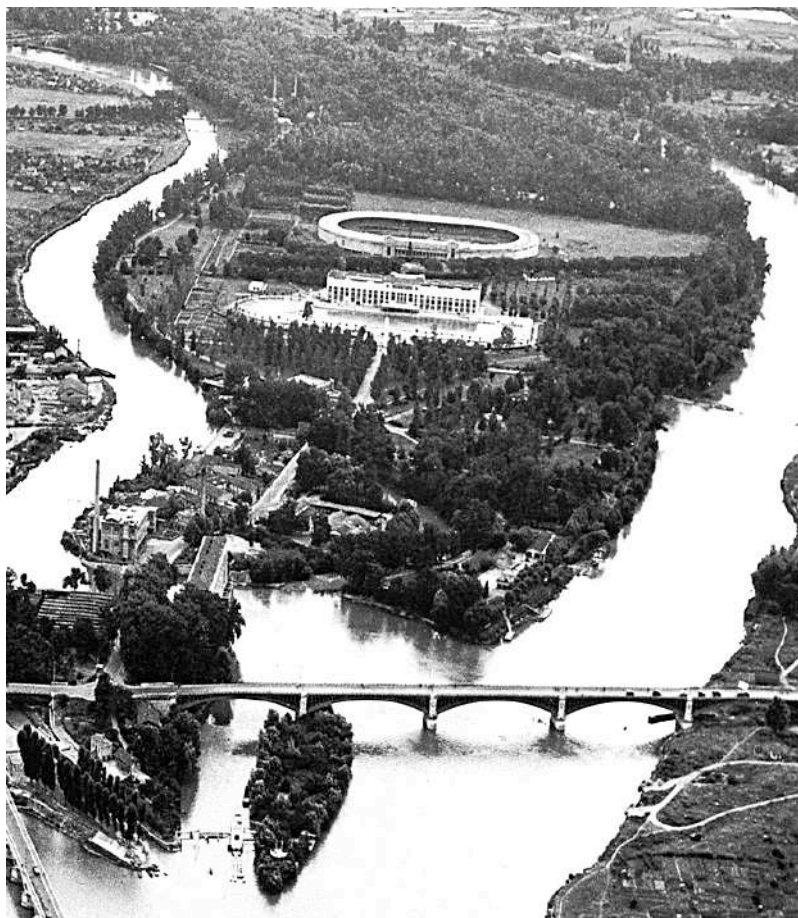
Les bords de Garonne offraient également un site privilégié aux passionnés de rugby. Sur la prairie des Filtres eut lieu, en 1903, la finale de rugby opposant le Stade Toulousain au Stade Français.



Match de rugby en 1910 à la Prairie des Filtres (source : AM)

Une activité florissante a donc lieu autour du fleuve jusqu'au milieu du XXème siècle. Mais si la Garonne se retrouve mise à l'écart de la vie économique, de nouvelles formes d'activité humaine vont se développer par la suite.

b) L'île du Ramier : une histoire particulière



L'île du Ramier à la fin des années 1920 (source : AM)

Le site du Ramier se compose d'un chapelet de petites îles longtemps isolées entre deux bras de la Garonne. Les premières traces datent du XII^{ème} siècle lorsque les actionnaires des moulins du Château Narbonnais qui exploitent la force motrice de la Garonne, sont autorisés par Raymond V à construire une chaussée entre les deux rives. Au XIX^{ème} siècle, plusieurs ponts les relient à la ville et favorisent le développement d'activités industrielles malgré les risques d'inondation. Depuis le début du XX^{ème} siècle, leur aménagement résulte des décisions du pouvoir municipal qui poursuit trois objectifs :

- développer un quartier industriel comprenant la Poudrerie, la centrale hydro-électrique, l'usine d'incinération,
- développer un quartier universitaire et de recherche, avec le laboratoire de Banlève, dont le bassin de carène et la grande soufflerie ont contribué à l'essor de l'industrie aéronautique à Toulouse, la Cité universitaire Daniel Faucher, et l'Institut de Génie chimique,
- et aménager un lieu de loisirs avec le Parc Toulousain, puis le Parc des Sports comprenant le Stadium et la grande piscine municipale construite dans les années 1930, aujourd'hui protégée au titre des Monuments Historiques.

La Poudrerie :

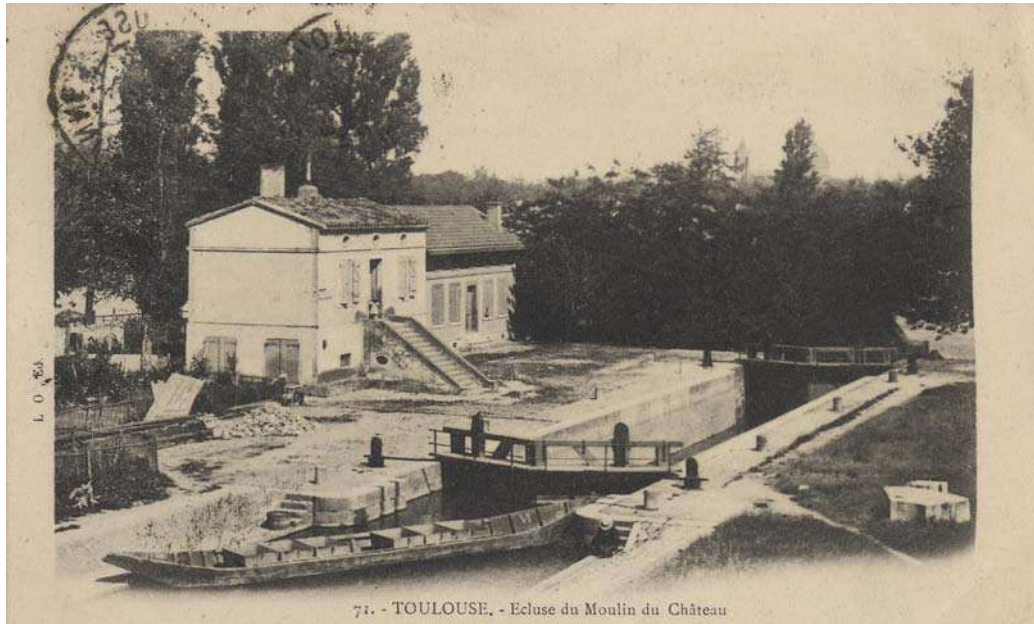
La Poudrerie Royale s'implante au Nord de l'île du Ramier dès 1667, se développe considérablement et devient Poudrerie Nationale à la Révolution. Le site connut de multiples explosions. Afin d'éloigner ses activités du centre ville à cause des risques mais aussi pour étendre sa surface d'exploitation, elle se délocalise plus au Sud en 1851 puis s'installe sur celle d'Empalot à partir de 1877. La Poudrerie franchit la Garonne à partir de 1914 pour établir des ateliers sur le site de Braqueville mais ce site est peu à peu délaissé et cédé à La Grande Paroisse dit AZF (en 1928 puis en 1987). La Poudrerie a été très active durant la première guerre mondiale. En effet, un grand nombre d'obus provenait de la poudrerie toulousaine. Les derniers vestiges de l'ancienne Poudrerie Nationale de Toulouse sont visibles sur le site de 1851 : les bâtiments d'accueil de 1852 et la tour de l'horloge de 1864 sont encore conservés ainsi que la passerelle de 1863 reconstruite en 1915. La Poudrerie Nationale est devenue la SNPE, Société Nationale de Poudres et Explosifs en 1973 et a continué ses activités en se spécialisant, sur le site de l'île d'Empalot encore présent aujourd'hui. Les usines n'ont cessé leurs activités que dans les années 2000 pour entrer dans une phase de reconversion industrielle.



Vue de l'ancienne Poudrerie sur l'île du Ramier – Vers 1920 (source : AM)

L'écluse Saint-Michel :

Ouverte en 1840, en pleine expansion économique, sa création était indispensable afin de permettre aux bateaux venant des Pyrénées de contourner la chaussée du moulin du Château Narbonnais pour transporter les marchandises vers l'Atlantique ou la Méditerranée. Auparavant les marchandises, en provenance de l'amont, étaient déchargées au Port Garaud. Selon Léon Dutil à la fin du XVIIIème siècle 6 à 7 000 radeaux et 1 600 à 1 700 bateaux y arrivaient par an en moyenne. L'écluse a été utilisée jusqu'en 1930.



Ecluse Saint Michel – Avant 1904 (source : AM)

Le Parc Toulousain :

En 1904, par une délibération du 9 janvier, le conseil municipal décide qu'une partie du Ramier devenue propriété de la ville sera transformée en parc public et deviendra le Bois de Boulogne des Toulousains, comprenant un kiosque à musique, un café-restaurant et un théâtre en plein air. Sa superficie atteint 50 hectares. Ses fêtes et ses bals y attirent une foule immense. A partir des années 1920, diverses concessions à des sociétés sportives ou à l'université, la création d'usines et l'installation du Parc Municipal d'Hygiène et des Sports réduisent peu à peu la superficie du parc qui ne couvre plus que 15 hectares en 1944. L'arrivée du Parc des Expositions et des voitures amenées par le pont de Garigliano en 1958, puis le pont Pierre de Coubertin en 1969, ont accéléré le processus de destruction du Parc.



Le Parc Toulousain un jour de fête - 1906. Carte postale L.L. (source : AM)

c) La fréquentation des berges de la Garonne aujourd'hui

Aujourd'hui, à Toulouse, la Garonne et ses berges sont le lieu d'usages très divers, parfois conflictuels : sports, loisirs et culture, déplacements modes doux (marche, vélo « loisir », vélo « déplacement »), navigation de tourisme, production d'eau potable, énergie renouvelable (hydroélectricité), agriculture et maraîchage (dont jardins familiaux), activités industrielles (secteur Ginestous-Sesquières), habitat précaire.

En **centre-ville**, de nombreux aménagements permettent facilement de se retrouver à fleur d'eau : les quais bas en rive droite (Saint Pierre, La Daurade, Tounis) sont très appréciés des toulousains aux beaux jours (le fleuve apporte une fraîcheur salvatrice au cœur de l'été). L'affluence souvent observée génère parfois des conflits d'usages avec les riverains. Quelques bateaux de promenade et bateaux restaurant sont également présents. Après les crues du printemps, les embâcles sont encore présents en centre-ville, la boue et les dépôts de limons remontent jusqu'à la promenade piétonne. Rive gauche, le rapport au fleuve est moins évident. La Prairie des Filtres offre un vaste espace public largement ouvert sur le fleuve, propice aux grandes manifestations populaires. L'imposante façade de l'Hôtel-Dieu, les pieds dans l'eau, marque une opposition avec la séquence précédente. La transformation des anciens abattoirs en Musée d'art contemporain, la création du jardin Raymond VI et de la passerelle vers Port Viguerie, marquent la volonté de la ville de reconquérir des espaces publics en lien direct avec son fleuve. D'autre part, la Garonne, sur sa séquence urbaine centrale, est jalonnée de plusieurs équipements culturels : l'Auditorium de Saint-Pierre des Cuisines, l'École des Beaux-Arts, et l'Espace EDF Bazacle en rive droite¹⁵ ; la Galerie du Château d'eau, le Musée des Abattoirs et son belvédère sur le fleuve, l'hôpital de la Grave - site patrimonial propice à accueillir un grand équipement culturel - en rive gauche.

Les **manifestations culturelles** et les animations sur les berges se limitent aujourd'hui à quelques temps forts : *Rio Loco* et *Toulouse Plages* (organisé sur trois sites de Garonne : la Prairie des Filtres, le Port de la Daurade et le Port Viguerie). Les événements *ManifestO*, *Le Printemps de Septembre* et les *Siestes Electroniques* ont été délocalisés sur d'autres sites de la ville. Or la fonctionnalité culturelle du fleuve, qui constitue un moyen de requalifier, en les animant, certains espaces en bordure de fleuve, doit être confirmée pour renforcer une identité collective d'appartenance au fleuve.

Toulouse possède une scène active sur les expressions contemporaines, dans le street art, les musiques électroniques, l'art contemporain... Des artistes reconnus émergent de cette scène et s'exposent ou se produisent à l'international, mais trouvent peu de lieux pour développer leur visibilité locale. Les acteurs de la culture évoquent un manque de lieux disponibles pour des résidences d'artistes temporaires, dans le cadre des échanges existants et de certaines manifestations. De même, Toulouse ne possède pas encore son grand rendez vous international immanquablement associé à la ville ou à son fleuve comme par exemple Bordeaux avec sa *Fête du fleuve*, ou Nantes avec sa Biennale d'Art contemporain *Estuaire*. Pourtant, certains festivals, dont une grande partie se développe sur les espaces des berges, possèdent déjà une notoriété forte qu'il est probablement possible de renforcer : Rio Loco et le Festival International d'Art de Toulouse (ex-Printemps de septembre).

Liés à la tradition festive de la ville et à la forte population étudiante, les lieux de nuit sont essentiellement localisés dans le centre historique, notamment autour de la place Saint-Pierre. Cette vie nocturne est un atout de taille dans la réputation de la ville, et est intimement liée à sa qualité de vie et à son image de ville « qui bouge ». D'autres pôles festifs nocturnes existent aussi, notamment à Sesquières et au nord de l'île du Ramier. Les conflits d'usages liés au bon voisinage se cristallisent dans les secteurs à la fois festifs et résidentiels, et il s'agit donc de veiller au développement de ces activités dans des secteurs appropriés. Enfin, l'insécurité et les dérapages ne doivent pas prendre le pas sur cette image positive de la vie nocturne toulousaine. Les berges doivent à toute heure être des lieux sûrs car cela conditionne leur réappropriation et la réussite du renversement d'image de la Garonne.

Situées au sein même du centre-ville, mais insulaires et inondables, **les îles du Ramier** occupent une place à part. De nombreux équipements sportifs y prennent place, dont la plupart des centres toulousains dédiés aux pratiques en lien avec l'eau : aviron, kayak, pêche, ... Des équipements privés et publics s'y juxtaposent : parc des expositions, boîtes de nuit, restaurants, mais aussi résidence universitaire, restaurant social, ou encore déchetterie... qui n'accueillent pas les mêmes publics, et génèrent tous des fréquentations sources potentielles de nuisances sonores. Au Sud, l'îlot des Moulins, espace vert public en partie réaménagé, ne connaît pas la fréquentation escomptée : l'espace est isolé, des populations plus ou moins marginales s'y retrouvent.

¹⁵ C'est en 1989 que ce lieu chargé d'histoire, a été ouvert au public. EDF a décidé d'en faire un espace de pédagogie et de culture : l'usine accueille des manifestations temporaires d'art contemporain et de photographie.

Plus au Nord, les façades le long du boulevard Richard Wagner restent masquées par la présence des digues. En dehors de la requalification du Théâtre Garonne, installé depuis 1988 dans une ancienne station de pompage des eaux de la Garonne, et qui a aménagé une terrasse en belvédère sur le fleuve, peu de constructions émergent véritablement en lien avec la présence de l'eau. Rive droite, après le pont des Catalans, l'endiguement créé plus tardivement a permis de prolonger des continuités piétons-cycles au niveau haut mais a coupé tout rapport de la ville au fleuve en partie basse. L'habitat en majorité pavillonnaire cohabite avec le fleuve sans lien de visibilité ou de prolongement naturel. En revanche, les opérations plus récentes, de part et d'autre du Pont des Catalans, mais aussi plus en aval, à la place de l'ancienne manufacture Job, offrent un dialogue itératif avec le fleuve grâce à la présence de nombreux balcons en façade.

En aval et en amont, des équipements communaux et des bases de loisirs ou sportives (Sesquières, Quinze Sols, Pech David) proposent une offre riche et diversifiée (Piscine, équitation, sports collectifs, bicross, ski nautique...) mais pas toujours complémentaire.

Sur la séquence **Garonne aval**, le tissu urbain est éloigné. Des conflits d'usages apparaissent, opposant promeneurs, amateurs de nature et passionnés de loisirs plus bruyants, type ball-trap, moto-cross ou aéromodélisme. Ces activités récréatives se heurtent à certains usages liés à des activités historiquement présentes sur les lieux : extraction, concassage, transports de granulats. Enfin, des aires d'accueil des gens du voyage et de roms trouvent leur place entre espaces naturels, agricoles, industriels et récréatifs, renforçant l'aspect éclectique du territoire. Certains espaces encore non investis publiquement accueillent parfois des occupations et usages illégaux, comme les dépôts sauvages comblant fossés ou anciennes gravières, ou plus positifs, comme le bar de la Maison Bleue qui apporte un peu de convivialité en bord de Garonne. Ainsi, la présence de nombreux terrains inconstructibles, sans destination prévue, ou abandonnés a conduit à une diversité d'appropriation des espaces et une prédominance d'usages informels.

La présence d'espaces sans affectation claire génère en effet des appropriations non planifiées. Les berges sont parfois le théâtre d'un aménagement par défaut où s'implantent des activités et usages que l'on ne souhaite pas ailleurs :

- les personnes en situation d'exclusion qui installent leurs campements sur les rives, voire construisent des abris en dur.
- des auto-constructions en marge des réglementations.
- des occupations spontanées de certains secteurs des berges en dépit des prescriptions du PPRI: campements sauvages...
- des décharges illégales : épaves de voiture, feux de déchets...
- des pratiques non encadrées : la baignade non autorisée à divers endroits, les sports mécaniques en milieu naturel qui constituent une nuisance pour les non passionnés, ou encore la prostitution...

On observe donc aujourd'hui un ensemble multiforme de pratiques à la fois champêtres et urbaines, ludiques et culturelles, sportives et contemplatives, avec toujours cette formidable variante saisonnière d'un fleuve aux multiples caractères qui en transforme non seulement le paysage mais les pratiques elles-mêmes. Il est à noter que l'usage sport et loisirs est le seul explicitement autorisé par le PPRI sur les zones inondables.



Prairie des Filtres (source : SMEAG)

Etat des lieux :



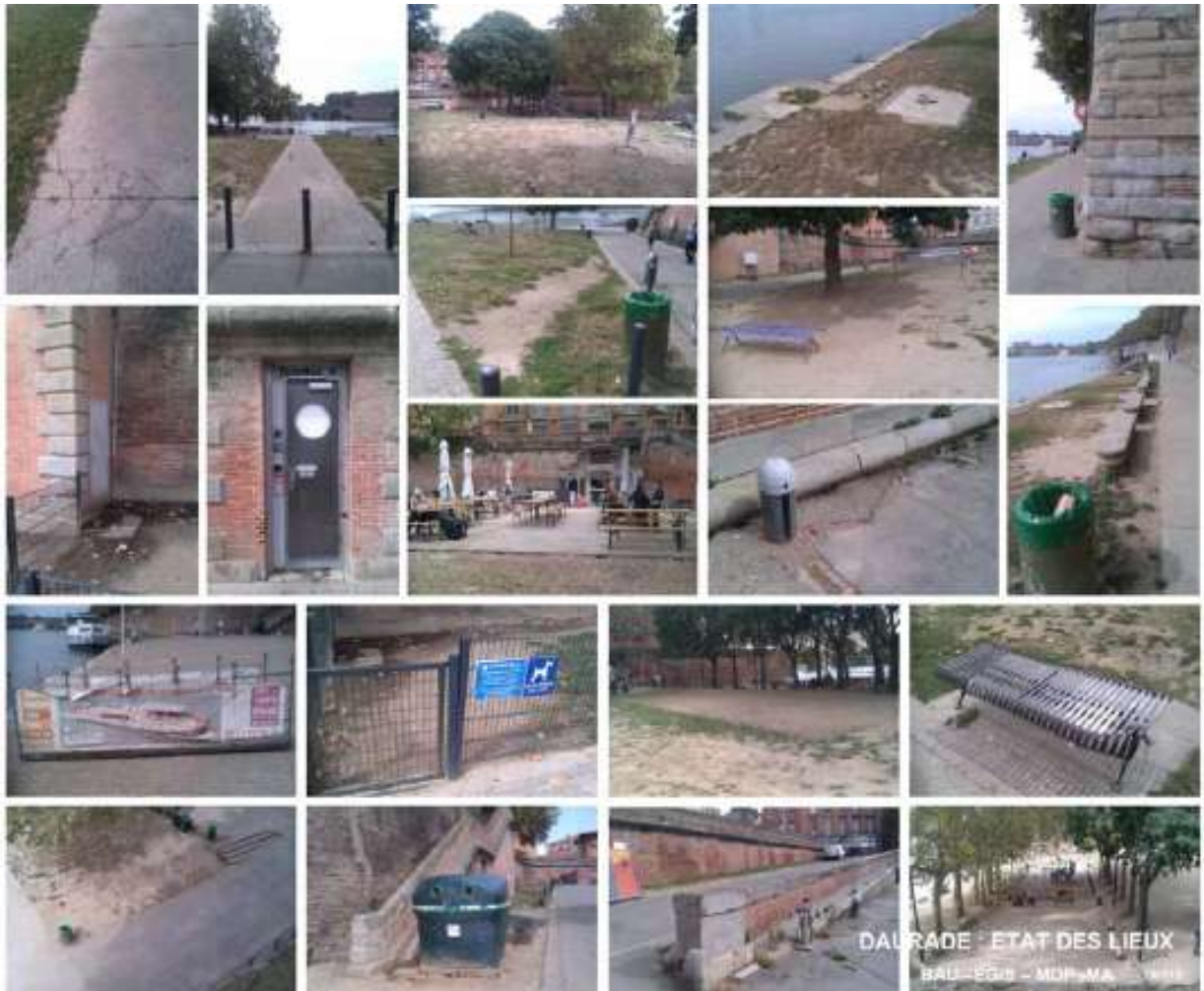
Port Viguerie aujourd'hui



Place Lange aujourd'hui



La place et le port de la Daurade avant les travaux d'aménagement – vue aérienne





Jeux au Port de la Daurade (source : TM)

d) La navigation sur la Garonne

Les variations fréquentes du niveau d'eau de la Garonne, notamment en hiver, peuvent donner la sensation qu'il s'agit d'un fleuve trop dangereux pour la navigation de loisirs. Le faible développement économique à ses abords et les difficultés d'accès font de la Garonne un fleuve méconnu de ses habitants. Ponctué d'obstacles naturels tels que le Bazacle, la Garonne ne peut accueillir d'activité batelière de transport. Seule la navigation de loisirs peut être pratiquée. Cette situation participe à l'absence d'appropriation du fleuve par les habitants, qui, du fait de leur méconnaissance du fleuve et des activités potentielles qu'il offre, ne sont pas sensibilisés à l'ensemble des possibilités de loisirs.

La Garonne étant inscrite sur la nomenclature des voies navigables depuis la confluence avec l'Ariège jusqu'à la limite départementale avec le Tarn-et-Garonne, le plan d'eau de Toulouse est lui-même navigable. Le règlement de navigation est néanmoins jugé trop contraignant par les bateliers, en raison de la limitation du nombre de jours de navigation selon les hauteurs d'eau.

Aujourd'hui, quatre sociétés de « bateaux promenade » circulent sur la Garonne : les bateaux Toulousains (bateau Baladine), Toulouse Croisières (bateau le Capitole), l'Occitania et le Samsara. L'activité se partage entre le tourisme estival et le tourisme d'affaires. Environ 100 000 passagers sont accueillis chaque année sur la Garonne et selon les professionnels, ce chiffre pourrait doubler ou tripler sous réserve de l'arrivée de nouveaux bateaux et d'un nouveau dispositif de promotion du tourisme fluvial. L'activité économique des voies d'eau toulousaines représente une quarantaine d'emplois de bateliers et est caractérisée par une forte saisonnalité, la période estivale représentant 50 % du chiffre d'affaires.

Aussi, diverses activités nautiques sportives se partagent le plan d'eau garonnais dans la traversée de Toulouse principalement : le canoë-kayak (club du canoë-kayak toulousain et Pôle France de kayak), l'aviron (club de l'Emulation nautique, Toulouse Université Club et Aviron toulousain), le ski nautique et la pêche. Malgré cela, les sports nautiques sont assez peu développés dans leur dimension grand public.

Cependant, malgré un cadre réglementaire précis, des contraintes et conflits d'usages existent. En effet, de nombreuses contraintes physiques sont répertoriées et ont une incidence sur la navigation :

- un faible tirant d'eau disponible à proximité de la chaussée du Bazacle du fait de l'intensité de turbinage de l'usine hydroélectrique,

- une présence d'obstacles non signalés à la navigation,
- la vase, les atterrissements de sable et de graviers en différents points,
- les piles immergées des anciens ponts constituent des obstacles à la navigation sur l'ensemble du linéaire, - la difficulté d'accès et de manœuvre à l'écluse Saint-Pierre pour rejoindre le port de l'embouchure (courant, vent d'autan),
- la présence d'embâcles accumulés contre les berges ou les ponts constituent des dangers en cas de choc avec une embarcation,
- les crues fréquentes dont la hauteur d'eau dépasse 1 mètre à l'échelle du Pont Neuf nécessitent un repli des bateaux (en moyenne plus de 70 jours /an).

e) Transports et déplacements : entre discontinuités et ruptures

Si le fleuve constitue un axe franc, une artère de respiration au sein de l'espace urbanisé qu'est Toulouse Métropole, ses abords ne proposent pas de continuité pour les habitants. A ce jour, la Garonne est toujours vécue comme une barrière naturelle, un axe difficilement franchissable. L'analyse du terrain permet de définir deux types d'obstacles. D'une part, les berges de la Garonne se caractérisent par des discontinuités : les cheminements à son bord ne sont pas continus et peuvent former ponctuellement des espaces isolés sujets à privatisations sauvages. D'autre part, elles sont caractérisées par des ruptures constituées par des barrières visuelles et physiques (digue, zone résidentielle, immeuble, voie rapide, ligne chemin de fer, canal...) qui coupent le rapport entre l'habitant et le fleuve.

• **Une discontinuité sur l'axe Nord-Sud**

De l'amont à l'aval, les berges de la Garonne ne sont pas de même nature. Tantôt chemin de randonnée, tantôt voie piétonne et cycliste, les abords de la Garonne sont inégaux tant par la nature de leur traitement (chemin, goudron...) que par leur accessibilité. L'absence de continuité, d'alternance entre le domaine public et le domaine privé, et la succession d'actions des différentes communes réalisées sans concertation accentuent le manque de lisibilité du réseau existant. Enfin, la topographie du territoire ne permet pas toujours un accès aisé aux berges. Il n'y a donc pas de cheminement continu sur l'ensemble des berges qui permettrait une cohésion territoriale autour de la Garonne.

Des cheminements piétons morcelés :

Au-delà des difficultés à suivre les berges pour aller d'un point spécifique à un autre, le promeneur se met en danger puisqu'il doit slalomer entre les voies routières, les tronçons non aménagés et faire des détours pour regagner un tronçon plus sécurisé. Ces ruptures physiques rendent l'accès à la Garonne si ce n'est périlleux, du moins complexe. Ces discontinuités entraînent aussi et surtout un sentiment d'insécurité ou du moins renvoient une image négative de la Garonne et de ses berges. En effet, les tronçons non desservis sont, de fait, des espaces isolés voire des culs-de-sac où se développent des pratiques dévalorisantes (trafic de drogue, prostitution...) et dangereuses pour les personnes en cas de montées des eaux (squat et habitat sauvage).

Un réseau cyclable discontinu :

A l'image des cheminements piétons, le réseau cyclable est lui aussi discontinu et pas forcément adapté aux vélos de ville. Le cycliste qui souhaite longer la Garonne est donc obligé d'alterner entre des morceaux de pistes cyclables, de réseau routier voire de cheminements piétons. Cet état de fait limite l'usage spontané des circulations douces puisque le piéton est dérangé par les vélos sur les tronçons qui lui sont normalement dédiés tandis que le cycliste est mis en danger lorsqu'il utilise les réseaux routiers parfois étroits en bordure de Garonne. L'exemple du chemin des Etroits est significatif, les voitures n'ayant pas toujours la visibilité suffisante pour prévenir la présence de cyclistes tandis que les bords de routes sont ponctués de nids de poule.

Les tronçons modes doux existants ne suffisent pas pour permettre une véritable exploration du territoire de la Garonne et de ses affluents du fait de leur morcellement et du manque de cohérence avec le réseau de transport de l'agglomération. Cette fragmentation territoriale induit une méconnaissance du territoire par ses habitants. Mais les ruptures sont aussi parfois psychologiques, et les réputations des lieux comme les discontinuités physiques participent au morcellement.

• **Une traversée de la Garonne complexe**

Largement photographiés, les ponts historiques de Toulouse font partie intégrante de l'identité de la ville. Nombreux dans le centre-ville, ils se raréfient dès la première ceinture de la ville. Ainsi l'île du Ramier et les berges au-delà des Amidonniers pâtissent d'une absence de franchissements dédiés aux modes doux, induisant de longs détours pour les sportifs, les cyclistes et les piétons. Cette situation se manifeste également par l'engorgement de certains axes routiers au niveau des Amidonniers et du pont Saint Michel. Plus symboliquement, la limitation des franchissements

renvoie l'image d'une Garonne dont les deux berges s'opposent et s'affrontent (rive gauche/ rive droite) plutôt qu'une Garonne fédératrice donnant à respirer.

Aussi, l'encaissement de la Garonne sur certaines franges explique l'absence de franchissements, comme en amont de l'île du Ramier, où seul le chemin des Etroits dessert la berge Est. Mais la situation topographique n'est pas la seule explication. Le développement urbain de la métropole complique la création de nouvelles traversées puisque les constructions réduisent les espaces susceptibles d'accueillir un franchissement. Enfin, certaines résistances portées par les riverains ont longtemps limité le développement de nouveaux ponts. Signalons toutefois la présence du bac à Portet-sur-Garonne, qui relie le centre ville au Parc du Confluent, et constitue une alternative intéressante à l'édification de nouveaux ouvrages d'art.

Enfin, l'analyse des connexions entre les différents modes de transport renvoie à la question du stationnement. Comme dans de nombreuses villes traversées par un fleuve, les zones inondables, plutôt que d'être sécurisées, ont été transformées en aires de stationnement. Bien que cette tendance soit limitée dans l'agglomération toulousaine du fait de l'endiguement du centre-ville de Toulouse, de la topographie en amont de la ville et de la prédominance des espaces agricoles en aval, de nombreux espaces situés en bord de Garonne font encore office de stationnement (descente vers le quai de Tounis, place Lange derrière le quai Viguerie), ce qui les dévalorise.

Le projet Grand Parc Garonne, engagé en 2010 par Toulouse Métropole, a pour ambition de « changer le regard sur le fleuve et rendre la Garonne aux habitants », à l'échelle métropolitaine : il s'agit de rétablir une relation physique qui est à l'origine du développement de la ville et de valoriser ce site de manière cohérente et respectueuse de son passé. En complément de ce diagnostic, le *Cahier d'orientation pour la valorisation et la transmission de la mémoire du site classé du plan d'eau de la Garonne* synthétise les valeurs du site et précise les modalités d'aménagement compatibles avec les enjeux paysagers du site classé afin d'aider à l'instruction des demandes d'autorisation et de déclarations.